

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 janvier 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h01.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 001-01-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 002-01-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Assemblée de consultation publique du 01 décembre 2015;
- Séance ordinaire du 08 décembre 2015;
- Séance extraordinaire du 15 décembre 2015;
- Séance extraordinaire du 15 décembre 2015 relative au budget 2016.

RÉSOLUTION 003-01-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de trois cent quatorze mille six cent trente-deux dollars et quatre-vingt-cinq cents (314 632.85 \$), en référence aux chèques numéros 14810 à 14933;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 décembre 2015. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de six cent vingt-huit mille cinq cent cinquante dollars et soixante-quatorze cents (628 550.74 \$) en référence aux chèques numéros 14744 à 14798 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 004-01-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES RELATIVES
À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE
L'IMPÔT FONCIER PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la Ville désire procéder à la vente de certains immeubles inscrits à la liste datée du 07 janvier 2016 pour non-paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers, et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le greffier, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles inscrits sur cette liste. Cette vente aura lieu le 09 juin 2016 aux bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord situés à Saint-Jérôme.

RÉSOLUTION 005-01-16
DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de quarante-deux mille cent soixante-six dollars (42 166 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'APPROUVER le budget 2016, tel que déposé, et d'émettre un paiement de quatre mille deux cent dix-sept dollars (4 217 \$) représentant la contribution de la Ville, soit dix pour cent (10 %) du déficit prévu au budget 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2003, CONSTITUANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION
DÉS RÉSEAUX D'AQUEDUC, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 595, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Julie Deslauriers donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2003, constituant une réserve financière pour l'entretien et l'amélioration des réseaux d'aqueduc, abrogeant et remplaçant le règlement 595, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 006-01-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-2016 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET
DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2015 par madame la conseillère Julie Deslauriers;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1001-2016 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux.

RÉSOLUTION 007-01-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 544-2015

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 08 décembre 2015 par monsieur le conseiller François Boyer ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1002 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux et abrogeant le règlement 544-2015.

RÉSOLUTION 008-01-16

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. - RELATIVEMENT AU DOSSIER DE COUR PORTANT LE NUMÉRO 700-17-012727-151 (SYLVIE LEMAY C. VILLE DE SAINT-COLOMBAN)

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater son procureur relativement au dossier de Cour portant le numéro 700-17-012727-151 (Sylvie Lemay c. Ville de Saint-Colomban);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE MANDATER firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet précédemment mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 009-01-16
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST,
S.E.N.C.R.L. - AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DANS LE DOSSIER
DE COUR PORTANT LE NUMÉRO 700-61-133048-154 (ORDRE DES
INGÉNIEURS DU QUÉBEC C. VILLE DE SAINT-COLOMBAN)

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater son procureur relativement dossier de Cour portant le numéro 700-61-133048-154 (Ordre des ingénieurs du Québec c. Ville de Saint-Colomban);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 010-01-16
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION À CENTRAIDE
LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Centraide Laurentides pour campagne de financement 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière au montant de cinq cent quatre-vingt-six dollars (586 \$) à Centraide Laurentides pour la campagne de financement 2015;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 011-01-16
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À AMI-CHAT ÉTHIQUE FÉLINE ST-
COLOMBAN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par ami-chat éthique féline St-Colomban, lequel organisme procède notamment à la stérilisation des chats errants sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à ami-chat éthique féline Saint-Colomban;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 012-01-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE BÂTIMENT AVEC LE CENTRE D'ENTRAIDE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire conclure une entente relative au prêt du bâtiment situé au 326, montée de l'Église avec le Centre d'Entraide de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer un bail relativement au bâtiment situé au 326, montée de l'Église.

RÉSOLUTION 013-01-16
EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME DORAIS À TITRE DE CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT que la résolution 495-12-13 autorisait le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un poste-cadre de conseiller aux communications;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller aux communications et relations avec les citoyens depuis le 12 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu quarante-six (46) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer monsieur Maxime Dorais, à ce poste;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, madame la conseillère Julie Deslauriers et messieurs les conseillers Éric Milot et Xavier-Antoine Lalande votent contre.

EN CONSÉQUENCE, la présente résolution est **REJETÉE**, la majorité des membres du Conseil ayant voté contre.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal, du Comité consultatif d'urbanisme, tenu le 16 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de construction d'habitation unifamiliale isolée sur le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE DOUZE (4 823 012) du cadastre du Québec, située sur la rue des Grands-Pics, le tout tel que montré au plan préparé par monsieur Mario Adometto, architecte, daté du mois de novembre 2015, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 018-01-16

DEUXIÈME ACCEPTATION ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE SUITE À LA COUCHE DE PAVAGE DU PROJET DOMICILIAIRE « LE SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD », PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-SAN-05

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, recommandant l'acceptation des infrastructures du développement domiciliaire « Le Sanctuaire de la Rivière-du-Nord », phase 11, 12 et 13, protocole d'entente PE-2010-SAN-05;

CONSIDÉRANT que l'estimation des travaux est de six cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quinze dollars et quatre-vingts cents (679 775.80 \$)

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de deux cent vingt-quatre mille cent trois dollars et soixante-dix cents (224 103.70 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 09 octobre 2012 et du 14 janvier 2014 par la résolution 412-10-12 et 020-01-14 de procéder à l'acceptation des travaux de fondation et de drainage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit la somme de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-dix-neuf cents (33 988.79 \$) en garantie durant une période de (12) douze mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues et acquérir les servitudes de drainages ainsi que les servitudes pour les réservoirs d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 11 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir cent quatre-vingt-dix mille cent quatorze dollars et quatre-vingt-onze cents (190 114.91 \$) et de signer tous les documents à cet effet.

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Rue de la Quiétude (Lots 5 173 656, 5 173 657, 5 344 953);
- ✓ Les rues portant les numéros de lots 4 851 239 et 5 368 566;

D'ACQUÉRIR les servitudes suivantes :

De drainage (Lots 5 173 643, 5 173 644, 5 173 665, 5 173 666, 5 344 959 et 5 344 960);
Réservoirs incendies (Lots 5 173 650 et 5 173 651);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 019-01-16

DEUXIÈME ACCEPTATION ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE SUITE À LA COUCHE DE PAVAGE DU PROJET DOMICILIAIRE « LES BOISÉS DION », PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-CAD-02

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine* recommandant la couche de pavage des infrastructures du développement domiciliaire « Les Boisés Dion », phase 2, protocole d'entente PE-2013-CAD-02;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de quatre cent soixante-dix-huit mille huit cent quarante-huit dollars et quarante-cinq cents (478 848.45 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 08 avril 2014 par la résolution 150-04-14 de procéder à l'acceptation des travaux de fondation et de drainage et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir, la somme de trois cent soixante et un mille sept cent cinquante-quatre dollars et quarante-six cents (361 754.46 \$);

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, la Ville détient à titre de garantie la somme de cent dix-sept mille quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (117 093.99 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit la somme de vingt-trois mille neuf cent quarante-deux dollars et vingt-quatre cents (23 942,24 \$) en garantie durant une période de (12) douze mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser la rue de Marseille;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 11 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier, ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la lettre de garantie bancaire portant le numéro P452613M14566 au montant de cent dix-sept mille quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (117 093.99 \$) conditionnellement à ce que le titulaire ait déposé une garantie financière au montant de vingt-trois mille neuf cent quarante-deux dollars et vingt-quatre cents (23 942.24 \$) représentant cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux en garantie, pour une période de douze (12) mois et de signer tous les documents requis;

DE MUNICIPALISER la rue suivante :

✓ Rue de Marseille (lot 5 259 246).

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 020-01-16

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LA VALLÉE DU GOLF », PHASE 3B - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GAS-03

CONSIDÉRANT le rapport monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 30 novembre 2015, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3B, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières, faisant l'objet du présent protocole d'entente, ont déjà été municipalisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 3B soit un montant de six mille sept cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-quinze cents (6 781.95 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2011-GAS-03 relatif au développement domiciliaire « La Vallée du Golf ».

RÉSOLUTION 021-01-16

LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LA VALLÉE DU GOLF », PHASE 3D – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-GAS-05 SUITE À LA PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, daté du 30 novembre 2015, qui spécifie que les travaux relatifs à la première couche de pavage du projet domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3D, ont été complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2012, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT que la garantie relative au pavage est de deux cent treize mille cinq dollars et cinquante-six cents (213 005.56 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération de cinquante pour cent (50 %) de la somme détenue afin de garantir les travaux de pavage, soit un montant de dix-sept mille huit cent soixante-neuf dollars et vingt-sept cents (17 869.27 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir la somme de dix-sept mille huit cent soixante-neuf dollars et vingt-sept cents (17 869.27 \$) et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 022-01-16
DEUXIÈME ACCEPTATION ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE SUITE À LA DEUXIÈME COUCHE DE PAVAGE DU PROJET DOMICILIAIRE «LA VALLÉE DU GOLF», PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-GAS-05

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 30 novembre 2015, recommandant la deuxième couche de pavage des infrastructures du développement domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3D, protocole d'entente PE-2012-GAS-05;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de deux cent treize mille cinq dollars et cinquante-six cents (213 005.56 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 09 juillet 2013 par la résolution 313-07-13 de procéder à l'acceptation des travaux de la première couche de pavage et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir, la somme de vingt-huit mille cinq cent dix-neuf dollars et cinquante-cinq cents (28 519.55 \$);

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, la Ville détient à titre de garantie, pour la deuxième couche de pavage la somme de vingt-huit mille cinq cent dix-neuf dollars et cinquante-cinq cents (28 519.55 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit la somme de dix mille six cent cinquante dollars et vingt-huit cents (10 650.28 \$) en garantie durant une période de (12) douze mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser et acquérir une partie de la rue des Celtes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 11 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir dix-sept mille huit cent soixante-neuf dollars et vingt-sept cents (17 869.27 \$) et de signer tous les documents à cet effet.

DE MUNICIPALISER la rue suivante :

- ✓ Rue des Celtes (lot 5 164 313).

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 023-01-16

DEUXIÈME ACCEPTATION ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE SUITE À LA DEUXIÈME COUCHE DE PAVAGE DU PROJET DOMICILIAIRE « LA VALLÉE DU GOLF », PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-GAS-06

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 30 novembre 2015 recommandant la deuxième couche de pavage des infrastructures du développement domiciliaire « La Vallée du Golf », phase 3E, protocole d'entente PE-2013-GAS-06;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de trois cent quarante et un mille cinquante-six dollars et neuf cents (341 056.09 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 13 mai 2014 par la résolution 183-05-14 de procéder à l'acceptation des travaux de la première couche de pavage et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir, la somme de trente-trois mille six cent vingt-huit dollars et quatre cents (33 628.04 \$);

CONSIDÉRANT qu'en date de la présente, la Ville détient à titre de garantie la somme de quatre-vingt-treize mille six cent vingt-huit dollars et cinq cents (93 628.05 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit la somme de dix-sept mille cinquante-deux dollars et quatre-vingts cents (17 052.80 \$) en garantie durant une période de (12) douze mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser et acquérir une partie des rues des Celtes, de l'Épée et Marc-André;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 11 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir soixante-seize mille cinq cent soixante-quinze dollars et vingt-cinq cents (76 575,25 \$) et de signer tous les documents à cet effet.

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Rue des Celtes (lot 5 337 821);
- ✓ Rue de l'Épée (lot 5 412 208);
- ✓ Rue Marc-André (lot 5 703 908);

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 024-01-16
ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - PROJET DOMICILIAIRE «LE BOISÉ DES CASCADES», PHASE 2 (PE-2015-PEL-02)

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire comporte un programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que les infrastructures seront éventuellement cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, selon le document «Annexe révisée» déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et tenir un registre des entretiens et de suivi, lorsque ces derniers seront cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

QUE la Ville s'engage à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, une fois ces derniers cédés à la Ville, et ce, conformément au document «Annexe révisée» ainsi qu'à tenir un registre des entretiens et de suivi, tel qu'exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 025-01-16
ENGAGEMENT DE LA VILLE RELATIVEMENT À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a déposé le 15 mai 2013 auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 31 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines (RPEP)* à des fins d'alimentation en eau potable du développement résidentiel du chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) est entré en vigueur le 14 août 2014 en remplacement du Règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de captage de l'eau souterraine à des fins d'alimentation en eau potable sera émise en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*;

CONSIDÉRANT que l'émission de cette autorisation devra être conforme au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Que la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

RÉSOLUTION 026-01-16

COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DU NOM DE LA RUE DU CRISTAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution de nom de rue dans le cadre du projet domiciliaire « Le Colombier »;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Comité consultatif d'urbanisme du nom de rue proposé, soit la rue du Cristal, tel qu'il appert à la résolution numéro 042-12-16 datée du 16 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de rue pour le lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT-CINQ (5 409 205) du cadastre du Québec, afin que ce dernier porte l'appellation : rue du Cristal.

DEPOT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MARTIN PAQUETTE, OCCUPANT LA FONCTION DE POMPIER

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 09 décembre 2015, de monsieur Martin Paquette, occupant la fonction de pompier.

RÉSOLUTION 027-01-16

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de deux (2) gradins en aluminium pour les parcs Dupont et à l'Orée-des-bois et de filets protecteurs pour le terrain de soccer Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Distribution Sports Loisirs Inc.;
- ✓ Omni-Tech Sports;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Distribution Sports Loisirs Inc.	4 969.90 \$
Omni-Tech Sports	6 581.50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat divers équipements pour les terrains de soccer à la compagnie *Distributions Sports Loisirs Inc.*, au coût de quatre mille neuf cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (4 969.90 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 décembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 028-01-16

OCTROI DU CONTRAT - ACHAT DE CONTENANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER »

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de subvention dans le cadre du programme « la table pour la récupération hors foyer »;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été octroyée par *Éco Entreprise Québec* pour un montant de quatre mille neuf cent trente-cinq dollars (4 935 \$) représentant soixante-dix pour cent (70 %) du prix coutant des équipements, et ce, afin de faire l'acquisition de dix (10) corbeilles de type « Tulia ».

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de corbeille de type « Tulia » dans le cadre du programme « la table pour la récupération hors foyer » à l'entreprise *NI Corporation*, et ce, conformément à leur offre de prix, datée du 08 octobre 2015, au montant de sept mille cinquante dollars (7 050 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-629.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 029-01-16
OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE SCÈNE MOBILE POUR LA
FÊTE NATIONALE, ÉDITION 2016

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la location d'une scène mobile pour la Fête nationale, édition 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la location d'une scène mobile pour la Fête nationale, édition 2016 auprès de l'entreprise Le Groupe Nord-Scène Inc., au coût de cinq mille huit cent cinquante-cinq dollars (5 855 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 29 octobre 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 030-01-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT - SPECTACLE DE
LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre *Productions Pelletier* et la Ville de Saint-Colomban pour la présentation du spectacle de « Jonathan Painchaud » lors de la Fête nationale du Québec, édition 2016, au coût de dix mille cinq cents dollars (10 500 \$), excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à *Productions Pelletier* pour la présentation du spectacle de « Jonathan Painchaud » au coût de dix mille cinq cents dollars (10 500 \$), excluant les taxes applicables

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-701-60-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 031-01-16
AUTORISATION DE PAIEMENT NATURE-ACTION QUÉBEC –
PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE

CONSIDÉRANT que la Ville désire favoriser et sécuriser les transports actifs vers l'école selon le programme à pied, à vélo, ville active;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une contribution financière de la part de Vélo Québec au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à *Nature-Action Québec*, au montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), pour contribution financière afin de réaliser le plan de déplacement pour l'école primaire de Saint-Colomban;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-50-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 032-01-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
HORTIFOLIE SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec *Hortifolie Société d'horticulture de Saint-Colomban* dans le but de procéder à l'aménagement paysager des divers bâtiments et espaces municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au contrat de service concernant l'aménagement paysager de la Ville.

Ce contrat couvre la période estivale 2016 et la Ville de Saint-Colomban s'engage à remettre à cet organisme la somme de vingt et un mille quatre-vingt-dix-sept dollars (21 097 \$), incluant les taxes applicables, le cas échéant.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement aux codes budgétaires suivants :

02-130-00-499 :	7 671.64 \$
02-220-00-522 :	1 278.60 \$
02-412-00-522 :	5 114.42 \$
02-701-50-522 :	7 032.34 \$

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 033-01-16

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE LOCAUX POUR LE CAMP DE JOUR ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA PROGRAMMATION DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016 (ÉCOLE À L'ORÉE-DES-BOIS)

CONSIDÉRANT le besoin de louer des locaux de l'école à l'Orée-des-Bois, tels que le gymnase, le local polyvalent, les vestiaires et toilettes, pour la tenue du camp de jour de l'été et les activités de loisirs de la programmation de la Ville pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les frais de location de ces locaux représentent une somme de dix-huit mille trois cent quarante dollars (18 340 \$) qui doit être remise à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, au montant de dix-huit mille trois cent quarante dollars (18 340 \$) pour l'utilisation de locaux dans le cadre du camp de jour de l'été et divers cours pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-20-511.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 034-01-16**AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE LOCAUX POUR LE CAMP DE JOUR ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA PROGRAMMATION OFFERTE PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016 (ÉCOLE DES HAUTBOIS)**

CONSIDÉRANT le besoin de louer des locaux de l'école des Hautbois, tels que le gymnase, le local polyvalent, les vestiaires et toilettes, pour la tenue du camp de jour de l'été et les activités de loisirs de la programmation offerte par la Ville pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les frais de location de ces locaux représentent une somme de huit mille quatre-vingts dollars (8 080 \$) qui doit être remise à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, au montant de huit mille quatre-vingts dollars (8 080 \$) pour l'utilisation de locaux dans le cadre du camp de jour de l'été et les activités de loisirs de la programmation offerte par la Ville pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-20-511.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 035-01-16**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-COLOMBAN**

CONSIDÉRANT que la fréquentation de la Maison des jeunes de Saint-Colomban ne cesse d'augmenter;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison des jeunes de Saint-Colomban pour le paiement des salaires et d'assurer le bon déroulement des activités;

CONSIDÉRANT que le montant octroyé sera réparti en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière au montant de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) à la Maison des jeunes de Saint-Colomban;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 036-01-16

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que des aides financières ont été accordées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lesquelles visent à soutenir les mesures de développement retenues par la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER monsieur David Gauvin, coordonnateur du Service des sports et des loisirs à signer tous les documents requis pour l'obtention des aides financières précédemment mentionnées.

RÉSOLUTION 037-01-16

NOMINATION DE MONSIEUR LUC GINGRAS À TITRE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ SURNUMÉRAIRE, POUR LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du Service des sports et des loisirs a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier surnuméraire, en remplacement de l'employé numéro 700 009 au Service des sports et loisirs, poste de 40 heures/semaine;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le coordonnateur du Service des sports et des loisirs recommande de procéder à la nomination de monsieur Luc Gingras;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la nomination en date du 04 janvier 2016 de monsieur Luc Gingras, à titre de journalier surnuméraire remplaçant, au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 038-01-16

EMBAUCHE DE MADAME AUDREY ARSENAULT À TITRE DE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un coordonnateur pour le camp de jour de l'été 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER madame Audrey Arseneault à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2016, pour une durée de douze (12) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h01 à 20h28.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Jean-Louis Ménard

- ✓ Formation du personnel du Service de sécurité incendie.

Monsieur Ronald Raymond de la Fondation de l'Eau de la Rivière-du-Nord et son Équipe

- ✓ Présentation de la Fondation de l'Eau de la Rivière-du-Nord.

Madame Ginette Sévigny

- ✓ Association de chasse et de pêche de Saint-Colomban.

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Contrôle intérimaire;
- ✓ Situation politique actuelle;

Monsieur Laurent Guérin

- ✓ Réserve financière;
- ✓ Développement résidentiel sur le chemin de la Rivière-du-Nord.
- ✓ Accès à la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 039-01-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h28 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **lundi 18 janvier 2016 à 17h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Madame Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 17h03.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 040-01-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)*.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 RELATIF AU HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1004 relatif au harcèlement psychologique.

RÉSOLUTION 041-01-16
EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME DORAIS À TITRE DE
CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES
CITOYENS

CONSIDÉRANT que la résolution 495-12-13 autorisait le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un poste-cadre de conseiller aux communications;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller aux communications et relations avec les citoyens depuis le 12 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu quarante-six (46) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer monsieur Maxime Dorais, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT que** l'offre d'emploi affiché par la Ville de Saint-Colomban stipule que le conseiller en communication organise, dirige et contrôle les activités de soutien professionnel et technique auprès du Cabinet du maire mené par, entre autres, une valeur de loyauté;

CONSIDÉRANT que l'article 114.4 de la *Loi des cités et villes* stipule que le maire ou tout conseiller désigné, au sens prévu à l'article 114.5, de toute municipalité de cent mille (100 000) habitants ou plus peut nommer un directeur de son cabinet et les autres personnes nécessaires au bon fonctionnement de ce cabinet;

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Colomban est constituée d'un peu plus de quinze mille (15 000) habitants ainsi l'existence d'un cabinet du maire ou d'un employé rattaché au maire n'est pas permis par la loi ni tout employé payé par des fonds publics y étant attaché, il est de mon avis, que cette embauche contourne l'esprit de l'article 114.4 de la *Loi des cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller en communications peut être de nature politique et que l'existence et l'exercice de la fonction répondent généralement aux intérêts d'un parti et non de l'intérêt public, ce qui est contraire à l'article 2.1 du code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-Colomban ;

CONSIDÉRANT que le maire et le directeur général ont stipulé en assemblée le 12 janvier 2016 que le mandat et les conditions octroyés demeurent les mêmes et que le directeur général, lorsqu'interrogé sur le caractère politique du poste, a indiqué que le travail demandé au titulaire du poste est "limite, un fil de rasoir et que ça concerne tout ce que l'administration ne peut faire à la mairie", sans plus de détails;

CONSIDÉRANT que le maire bénéficie directement de l'embauche telle que le stipule la description de tâche publiée à l'UMQ; »

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Dorais à titre de conseiller aux communications et relations avec les citoyens à compter du 19 janvier 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante mille dollars (60 000 \$) et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés-cadres de la Ville. Il est également convenu de majorer son salaire annuel à soixante-deux mille cinq cents dollars (62 500 \$) après trois (3) mois de service continu et ensuite de majorer son salaire annuel à soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) après neuf (9) mois de service continu;

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi;

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION 042-01-16 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 17h11 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 09 février 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 043-02-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 044-02-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Steve Gagnon mentionne qu'il y a une inexactitude à la résolution 041-01-16, au dernier paragraphe de l'amendement;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande confirme que ce libellé n'a pas été mentionné séance tenante.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 041-01-16, 12^e paragraphe afin que ce dernier se lise comme suit :

« **CONSIDÉRANT** que le maire bénéficie directement de l'embauche telle que le stipule la description de tâches publiée à l'UMQ ; »

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que modifié, le procès-verbal des séances suivantes:

- Séance ordinaire du 12 janvier 2016;
- Séance extraordinaire du 18 janvier 2016.

RÉSOLUTION 045-02-16

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de trois cent soixante-huit mille deux cent cinquante-six dollars et vingt-huit cents (368 256.28 \$), en référence aux chèques numéros 15002 à 15123;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JANVIER 2016

Le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 janvier 2016 est déposé. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million trois cent quarante et un mille huit cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-six cents (1 341 874.86 \$) en référence aux chèques numéros 14799 à 14809 et 15001 à 14934 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 046-02-16

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À TITRE DE MEMBRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement d'une somme de treize mille cinq cent quarante dollars et cinquante-six cents (13 540.56 \$) à titre de cotisation annuelle, pour la période du premier janvier au 31 décembre 2016, le tout conformément à la facturation datée du 27 octobre 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-494.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 047-02-16

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT que la Ville, par sa résolution numéro 200-05-07, a procédé à la signature d'une entente avec Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à verser une subvention annuelle régulière indexée laquelle donne droit à la Ville de Saint-Colomban d'acheminer toutes les matières recyclables en provenance de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Tricentris a également résolu de décréter la clause 1.4.2 du contrat;

CONSIDÉRANT que le montant de la clause 1.4.2 pour 2016 représente la somme de dix-neuf mille sept cent soixante-seize dollars et trente-trois cents (19 776,33 \$), excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement d'une somme de douze mille sept cent vingt-cinq dollars et quarante et un cents (12 725.41 \$), excluant les taxes applicables, représentant la subvention annuelle;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de dix-neuf mille sept cent soixante-seize dollars et trente-trois cents (19 776.33 \$), excluant les taxes applicables, somme attribuable à l'application de la clause 1.4.2 de l'entente;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-494;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 048-02-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003 CONSTITUANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION
DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 595, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2016 par madame la conseillère Julie Deslauriers;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 2003 constituant une réserve financière pour l'entretien et l'amélioration des réseaux d'aqueducs, abrogeant et remplaçant le règlement 595, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 049-02-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 8003 PORTANT SUR LA
NUMÉRISATION DES DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, afin de permettre la consultation à distance et réduire le volume d'entreposage requis à la voûte;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique numéro 8003 portant sur la numérisation des documents datée du 09 février 2016.

RÉSOLUTION 050-02-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE
D'ASSISTANT MÉCANICIEN ET DE PROCÉDER À LA SIGNATURE
D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la création d'un poste d'assistant-mécanicien;

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description de tâches et au taux horaire relativement au poste d'assistant-mécanicien;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER la création d'un poste d'assistant-mécanicien;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description de tâches et au taux horaire du poste d'assistant-mécanicien.

RÉSOLUTION 051-02-16
RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*;

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale une confirmation que la Ville remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande se retire pour apparence de conflits d'intérêts

RÉSOLUTION 052-02-16
ADOPTION DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT que le recueil des conditions de travail des employés cadres est échu depuis 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les conditions de travail des cadres pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et majoritairement résolu, madame la conseillère Julie Deslauriers vote contre et demande que ses motifs soient consignés:

« Considérant qu'elle a reçu le document tardivement. »

D'ADOPTER le recueil des conditions de travail des employés-cadres édition 2013-2018, tel que présenté.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE JANVIER 2016**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement, tenu le 26 janvier 2016 est déposé.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JANVIER
2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET
URBANISME**

Le rapport mensuel des permis pour le mois de janvier 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**RÉSOLUTION 053-02-16
NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par les résolutions 059-02-14 et 501-12-14 procédait à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres ci-après énumérés vient à échéance le 11 et 12 février 2016 :

- ✓ Madame Diane Mc Cready;
- ✓ Monsieur Jean-Luc St-Yves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de leur mandat pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a un (1) siège vacant au Comité consultatif d'urbanisme à titre de membre citoyen;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un (1) nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 09 février 2018 :

- ✓ Madame Diane Mc Cready;
- ✓ Monsieur Jean-Luc St-Yves.

DE NOMMER, séance tenante, monsieur François Allard afin de siéger au Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 09 février 2017.

**RÉSOLUTION 054-02-16
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION
PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET
DOMICILIAIRE « LE COLOMBIER », PHASE 4 – PROTOCOLE
D'ENTENTE PE-2015-RIV-04**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme CDGU ingénierie urbaine, daté du 1^{er} février 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire « Le Colombier », phase 4, ont été partiellement complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2014 de la Ville;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de cinq cent trente-sept mille trois cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (537 367.96 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver un montant de dix mille dollars (10 000 \$) afin de garantir les déficiences (fossés à reprofiler, bernes de rétention filtrantes à finaliser, fondation granulaire à recompacter);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver un montant de cent dix mille dollars (110 00 \$) afin de garantir le pavage des rues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de quatre cent dix-sept mille trois cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (417 367.96 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 a) du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir la somme de quatre cent dix-sept mille trois cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (417 367.96 \$), et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 055-02-16

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « VALLÉE DU GOLF », PHASE 3C - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GAS-04

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 30 novembre 2015, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « Vallée du Golf », phase 3C, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières, faisant l'objet du présent protocole d'entente, ont déjà été municipalisées;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une servitude pour le réservoir incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 3C, soit un montant de cinq mille trois cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-neuf cents (5 342,89 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'ACQUÉRIR la servitude suivante :

- ✓ Réservoir incendie (lot 5 108 354).

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2011-GAS-04 relatif au développement domiciliaire « Vallée du Golf ».

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 056-02-16
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « VALLÉE DU GOLF », PHASE 3A - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-GAS-02

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 30 novembre 2015, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « Vallée du Golf », phase 3A, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières faisant l'objet du présent protocole d'entente, ont déjà été municipalisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 3A, soit un montant de cinq mille six cent quarante dollars (5 640 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2010-GAS-02 relatif au développement domiciliaire « Vallée du Golf ».

RÉSOLUTION 057-02-16
AUTORISATION DE MUNICIPALISATION DES RUES DES PROTOCOLES D'ENTENTE PE-2013-FAUC-01 ET PE-2013-FAUC-02

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues portant les numéros de lot CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT TRENTE-QUATRE (5 243 134) et CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF (5 283 339) du cadastre du Québec dans le secteur du projet domiciliaire et qu'à cet effet, elle désire s'en porter acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER les rues suivantes:

- ✓ Rues (Lot 5 243 134 et 5 283 339).

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 058-02-16

AUTORISATION DE MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DES RUES LAURENT ET DES BALBUZARDS

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues Laurent et des Balbuzards dans le secteur du projet domiciliaire « Les Promenades du Boisé St-Colomban » et qu'à cet effet, elle désire s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT que les protocoles d'entente sont fermés et que les infrastructures routières n'ont pas été cédées à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER les rues suivantes:

- ✓ Rue Laurent (Lot 5 235 964);
- ✓ Rue des Balbuzards (Lot 3 908 678).

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 059-02-16

CESSION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PROJET DOMICILIAIRE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE LANAUDIÈRE INC. ET/OU GAUDREULT CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT que promotion Immobilière Lanaudière Inc. et/ou Gaudreault Construction Inc. désirent procéder à la mise en place d'un réseau d'eau potable devant desservir diverses résidences, et ce, à partir d'un puits situé sur le lot QUATRE MILLIONS HUIT CENT UN MILLE HUIT CENT QUARANTE (4 801 840) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un réseau d'eau potable requiert l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec;

CONSIDÉRANT que comme condition préalable à l'émission de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, il est requis que la Ville de Saint-Colomban confirme qu'elle prendra possession des infrastructures du réseau d'eau potable avant qu'elles ne soient exploitées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et majoritairement résolu, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

QUE la Ville confirme qu'elle prendra possession des infrastructures du réseau d'eau potable du projet domiciliaire de Promotion Immobilière Lanaudière Inc. et/ou Gaudreault Construction Inc., et ce, avant que ces installations ne soient exploitées.

Comme condition préalable à la prise de possession et à la mise en opération de ces infrastructures d'eau potable, la Ville devra avoir obtenu une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux et que ceux-ci puissent être mis en opération.

RÉSOLUTION 060-02-16

ENGAGEMENT DE LA VILLE RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PROJET DOMICILIAIRE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE LANAUDIÈRE INC. ET/OU GAUDREULT CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT que *Promotion Immobilière Lanaudière Inc. et/ou Gaudreault Construction Inc.* désirent procéder à la mise en place d'installation de production d'eau potable, incluant des ouvrages de rejets des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'installation de production d'eau potable requiert l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec;

CONSIDÉRANT que comme condition préalable à l'émission de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, il est requis que la Ville de Saint-Colomban confirme les engagements relatifs à l'entretien des installations de production d'eau potable ainsi que ceux portant sur le suivi et le respect des exigences liées au rejet d'eaux résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et majoritairement résolu, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« Considérant l'absence de la liste précise des installations d'eau potable et des estimés. »

Que la Ville s'engage :

- ✓ À utiliser et à entretenir ces installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans les manuels d'exploitation préparés par l'ingénieur mandaté;
- ✓ À faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- ✓ À mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

RÉSOLUTION 061-02-16
ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES
EUX PLUVIALES- PROJET DOMICILIAIRE PROMOTION
IMMOBILIÈRE LANAUDIÈRE INC. ET/OU GAUDREAU
CONSTRUCTIONS INC.

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire comporte un programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures seront éventuellement cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, selon le document préparé par monsieur Patrick Boutin, ingénieur, la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 02 février 2016, tel que déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à l'entretien des ouvrages des eaux pluviales (MDDELCC), et tenir un registre des entretiens et de suivi, lorsque ces derniers seront cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT les exigences du MDDELCC ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et majoritairement résolu, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« Considérant l'absence d'estimé et de devis technique des bassins de rétention. »

QUE LA VILLE S'ENGAGE à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, une fois ces derniers cédés à la Ville, et ce, conformément au document préparé par monsieur Patrick Boutin, ingénieur, la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 02 février 2016, ainsi qu'à tenir un registre des entretiens et de suivi, tel qu'exigé par le MDDELCC.

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 062-02-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2015-37 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE
CRÉER LA ZONE P2-162 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-126

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 novembre 2015 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 novembre 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 08 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 08 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 08 janvier 2016 au 16 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'au 16 janvier 2016 aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 601-2015-37 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de créer la zone P2-162 à même une partie de la zone H1-126.

RÉSOLUTION 063-02-16

OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE SOUTIEN TECHNIQUE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CRE LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la Ville désire implanter la collecte des matières organiques compostables au printemps 2016;

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette collecte nécessite une ressource pour la sensibilisation, l'éducation et le soutien;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) propose aux municipalités des MRC des Laurentides un service d'accompagnement;

CONSIDÉRANT que la durée du programme de soutien technique en gestion des matières résiduelles est de seize (16) semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au soutien technique des matières résiduelles;

D'OCTROYER le contrat relatif au soutien technique des matières résiduelles auprès du *Conseil régional des Laurentides (CRE Laurentides)*, au coût de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 novembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-04-446.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 064-02-16

OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE, ASSEMBLAGE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS BRUNS DE 240 LITRES ET DE TROUSSES DE CUISINE (URB-SP-2015-190)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, l'assemblage et la livraison de bacs roulants bruns de 240 litres et de trousse de cuisine;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 février 2016:

ENTREPRISES	PRIX
IPL Inc.	354 935 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture, l'assemblage et la livraison de bacs roulants bruns de 240 litres et de trousse de cuisine à l'entreprise *IPL Inc.* au montant de trois cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq dollars (354 935 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 08 février 2016 ;

D'IMPUTER cette dépense fonds de roulement, au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-01, remboursable sur une période de dix (10) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 065-02-16

OCTROI DU CONTRAT - COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES ORGANIQUES (URB-SP-2015-191)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la collecte et le transport de matières organiques;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 février 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Transport R.L.S. (9015-3164 Québec Inc.)	319 571 \$
Transport Sanitaire André Hayes (2945380 Canada Inc.)	495 268 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la collecte et le transport de matières organiques à l'entreprise *Transport R.L.S. (9015-3164 Québec Inc.)*, au montant de trois cent dix-neuf mille cinq cent soixante et onze dollars (319 571 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 08 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-04-446.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 066-02-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le besoin grandissant au niveau de la délivrance des permis et du nombre croissant de plaintes et de requêtes déposées par les citoyens;

CONSIDÉRANT que pour assurer un service de qualité du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, il est proposé d'ajouter à sa structure organisationnelle un inspecteur en urbanisme et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, poste régulier, de 37,5 heures par semaine.

RÉSOLUTION 067-02-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET L'ASSEMBLAGE DE BACS ROULANTS BLEUS DE 360 LITRES (TP-SI-2016-196)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture et l'assemblage de bacs roulants bleus de 360 litres (TP-SI-2016-196).

RÉSOLUTION 068-02-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE PIERRE ET AUTRES GRANULATS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS (TP-SP-2016-197)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture de pierre et autres granulats pour l'entretien des chemins.

RÉSOLUTION 069-02-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE PONCEAUX 2016 (TP-SI-2016-198)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture de ponceaux 2016.

RÉSOLUTION 070-02-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE LIGNAGE ET MARQUAGE DE RUES 2016 (TP-SI-2016-199)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de lignage et marquage de rues 2016.

RÉSOLUTION 071-02-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE (TP-SI-2016-200)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide.

RÉSOLUTION 072-02-16**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 314-08-14 ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU DOMAINE-BÉRIAU (TP-SP-2016-201)**

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation des infrastructures routières du Domaine-Bériaud n'ont pas été effectués ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ne consent pas à maintenir son prix;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 314-08-14, octroyant le contrat et d'entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'ABROGER la résolution numéro 314-08-14 relative à l'octroi du contrat pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériaud (TP-SP-2014-122);

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réhabilitation des infrastructures routières du Domaine-Bériaud (TP-SP-2016-201).

RÉSOLUTION 073-02-16**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES – 161 ET 163 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de drainage des eaux pluviales au :

- ✓ 161, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE (1 670 930) du cadastre du Québec;
- ✓ 163, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (1 670 929) du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'arpenteur-géomètre Barbe et Robidoux, afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de servitude ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente de servitude de drainage des eaux pluviales précédemment mentionnée;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 074-02-16
OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à la réparation de la pelle mécanique;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la réparation de la pelle mécanique auprès de la compagnie *Wajax Équipement*, au coût de six mille quatre-vingt-deux dollars et soixante-quatorze cents (6 082.74 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 03 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-525.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 075-02-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE D'ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE DANS LE CADRE DE DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017 (TP-SI-2015-181)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour les services professionnels de laboratoire d'analyse granulométrique dans le cadre de divers travaux municipaux pour les années 2016 et 2017 auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Groupe ABS;
- ✓ Les Services exp Inc.;
- ✓ Groupe Qualitas Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 février 2016:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
Groupe ABS	99	41 250 \$	36.12
Les Services exp Inc.	99	46 390 \$	32.12
Groupe Qualitas Inc.	95	54 980 \$	26.37

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels de laboratoire d'analyse granulométrique dans le cadre de divers travaux municipaux pour les années 2016 et 2017 à l'entreprise *Groupe ABS*, au montant de quarante et un mille deux cent cinquante dollars (41 250 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 05 février 2016;

La présente résolution est conditionnelle à la transmission de la preuve qu'il s'est conformé à la *Loi sur la santé et sécurité du travail* et que sa solvabilité a été reconnue par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 076-02-16
DÉCLARATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec octroie des subventions pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué, au cours de l'année 2015, certains travaux admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de vingt-quatre mille cinq cents dollars (24 500 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

DE CONFIRMER que les travaux de réfection et d'amélioration de la rue des Sportifs ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses, sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

Le rapport annuel 2015 du Service de sécurité incendie de la Ville est déposé.

RÉSOLUTION 077-02-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de six (6) habits de combat;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Aréo-Feu Ltée.;
- ✓ L'Arsenal ;
- ✓ CSE Incendie Sécurité Inc.;
- ✓ 1200 Degrés.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Aréo-Feu Ltée.	11 844 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	11 850 \$
L'Arsenal	12 300 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'habits de combat auprès de la compagnie *Aréo-Feu Ltée*, au coût de onze mille huit cent quarante-quatre dollars (11 844 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 janvier 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissements au code budgétaire 22-200-00-725 projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 078-02-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ENSEMBLE DE COUSSINS DE LEVAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un ensemble de coussins de levage;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Aréo-Feu Ltée.;
- ✓ L'Arsenal;
- ✓ Boivin-Gauvin Inc.;
- ✓ CSE Incendie et Sécurité Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Boivin-Gauvin Inc.	5 615,00 \$
L'Arsenal	6 242,00 \$
Aréo-Feu Ltée.	7 124,45 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	7 800,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et les besoins du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un ensemble de coussins de levage auprès de la compagnie *l'Arsenal*, au coût de six mille deux cent quarante-deux dollars (6 242 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 29 janvier 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 079-02-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ÉJECTEUR DE FUMÉE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un éjecteur de fumée;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Aréo-Feu Ltée.;
- ✓ L'Arsenal;
- ✓ Boivin-Gauvin Inc.;
- ✓ CSE Incendie et Sécurité Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Boivin-Gauvin Inc.	1 860 \$
Aréo-Feu Ltée.	1 953 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	2 225 \$
L'Arsenal	3 940 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un éjecteur de fumée auprès de la compagnie *Boivin-Gauvin*, au coût de mille huit cent soixante dollars (1 860 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 29 janvier 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 080-02-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ENSEMBLE DE CHENILLES
POUR LE VTT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un ensemble de chenilles pour le VTT;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les Entreprises François Michel Inc.;
- ✓ Goulet Moto Sport.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les Entreprises François Michel Inc.	3 800 \$
Goulet Moto Sport	3 800 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un ensemble de chenilles pour le VTT auprès de la compagnie *Les Entreprises François Michel Inc.*, au coût de trois mille huit cents dollars (3 800 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 février 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 081-02-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 8004 RELATIVE À L'OCTROI
D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES SANS BUT
LUCRATIF

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans une vision de répartition équitable des ressources disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique numéro 8004 relative à l'octroi d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif datée du 12 janvier 2016.

RÉSOLUTION 082-02-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 8005 RELATIVE AUX PRÊTS
DE LOCAUX ET GYMNASES

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans le but d'établir les règles d'utilisations des locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique numéro 8005 relative aux prêts de locaux et gymnases datée du 09 février 2016.

RÉSOLUTION 083-02-16
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE BORNE MURALE DE
CIRCUIT ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu une entente avec Hydro-Québec relativement à l'installation d'une borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que l'acquisition de la borne est à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'installation d'une borne de recharge à l'entreprise *AddEnergie*, au montant de quatre mille six cent trente dollars (4 630 \$), excluant les taxes, et ce, conformément à leur offre de service datée du 08 janvier 2016.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 084-02-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE MATÉRIAUX AFIN DE
CONSTRUIRE UN ABRI POUR LA PATINOIRE ET LE TERRAIN DE
SOCCER AU PARC À L'ORÉE-DES-BOIS

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de matériaux afin de construire un abri pour la patinoire et le terrain de soccer au parc à l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Matériaux Pont Masson Inc.;
- ✓ R. Marcil & Frères / Jérôme-16944;
- ✓ Matério Construction-rénovation-services.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Matériaux Pont Masson Inc.	6 035.06 \$
R. Marcil & Frères / Jérôme-16944	6 967.14 \$
Matério Construction-rénovation-services	7 464.05 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER l'achat de matériaux auprès de l'entreprise *Matériaux Pont Masson Inc.*, au coût de six mille trente-cinq dollars et six cents (6 035.06 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission du 17 décembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-70000-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 085-02-16 
OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRES PERMANENTES EXTÉRIEURES AU PARC PHELAN (LOI-SI-2015-184)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes extérieures au parc Phelan auprès des entreprises suivantes;

- ✓ Permafib (9211-4453 Québec Inc.);
- ✓ Distribution Sports Loisirs G.P Inc.;
- ✓ Omni-Tech Sport.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 février 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Permafib (9211-4453 Québec Inc.)	45 525 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes extérieures au parc Phelan à l'entreprise *Permafib (9211-4453 Québec Inc.)*, au montant de quarante-cinq mille cinq cent vingt-cinq cents (45 525 \$) excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 03 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-21.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 086-02-16 
OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE PHELAN (LOI-SI-2015-187)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour les travaux de pavage de la patinoire Phelan auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Les Entreprises Guy Desjardins Inc.;
- ✓ Uniroc Construction Inc.;
- ✓ Pavages Multipro Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 février 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	39 568.00 \$
Uniroc Construction Inc.	48 691.00 \$
Pavages Multipro Inc.	48 970.52 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de pavage de la patinoire Phelan à l'entreprise *Les Entreprises Guy Desjardins Inc.*, au montant de trente-neuf mille cinq cent soixante-huit dollars (39 568 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 08 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-21.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 087-02-16
PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DES CENTRES
D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre des Centres d'activités physiques de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Ville de Saint-Colomban, pour l'année 2015-2016, s'élève à quarante et un mille quatre-vingt-treize dollars (41 093 \$), excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière de la Ville de Saint-Colomban aux Centres d'activités physiques de la Rivière-du-Nord pour un montant de quarante et un mille quatre-vingt-treize dollars (41 093 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 088-02-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE
DE SAINT-JÉRÔME ET DIVERS PARTENAIRES RELATIVEMENT AU
PROJET « CULTURE GEEK »

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement au projet « Culture Geek » dans le but de permettre à la clientèle jeune adulte de s'approprier les lieux et les services de ses bibliothèques et mettre en valeur les collections spécialisées (mangas, jeux de société, romans graphiques);

CONSIDÉRANT que par l'entremise de cette entente la Ville de Saint-Colomban s'engage à fournir une contribution financière au montant de trois mille dollars (3 000 \$) pour la réalisation des ateliers/conférences à la signature du présent protocole.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme pour le « Projet Geek ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h18 à 21h40.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Etienne Urbain

- ✓ Recueil des conditions de travail des employés cadres;
- ✓ Approvisionnement en eau potable du projet domiciliaire « Promotion Immobilière Lanaudière Inc. ».

Monsieur Serge Faust

- ✓ Infrastructures cédées à la Ville;
- ✓ Politique d'aide financière.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Chalet du patineur;
- ✓ Service de sécurité incendie.

Madame Jeanne Binette

- ✓ Droit de parole des citoyens;
- ✓ Construction de la nouvelle école;
- ✓ Règlementation des projets domiciliaires;
- ✓ Contrôle des animaux;
- ✓ Service de police;
- ✓ Société de gestion de Saint-Colomban;
- ✓ Conseiller aux communications et relations avec le citoyen;

Madame Pierrette Doré

- ✓ Bacs relatif à la collecte des matières putrescibles;
- ✓ Éclairage des rues.

Monsieur Sébastien Auger

- ✓ Approvisionnement en eau potable du projet domiciliaire « Promotion Immobilière Lanaudière Inc. ».

Madame Josée Parent

- ✓ Bacs relatif à la collecte des matières putrescibles;

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Approvisionnement en eau potable du projet domiciliaire « Promotion Immobilière Lanaudière Inc. ».

Monsieur Serge Faust

- ✓ Service de sécurité incendie;

8656

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Réception des documents par les conseillers;
- ✓ Conseil d'administration de la Société de gestion.

Monsieur Denis Gingras

- ✓ Approvisionnement en eau potable du projet domiciliaire « Promotion Immobilière Lanaudière Inc. ».

RÉSOLUTION 089-02-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h40 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 08 mars 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 090-03-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en **retirant** les points suivants :

- 2.8 Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement au « Quartier 50+ »;
- 5.4 Octroi de contrat – achat d'une remorque fermée;
- 6.1 Adoption de la politique 8005-2016 relative aux prêts de locaux et gymnases abrogeant et remplaçant la politique 8005;

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 091-03-16
**APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE EN FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- Séance ordinaire du 09 février 2016.

RÉSOLUTION 092-03-16

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de sept cent trente-six mille quatre-vingt-onze dollars et soixante-quatre cents (736 091.64 \$), en référence aux chèques numéros 15200 à 15347;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 29 FÉVRIER 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 29 février 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million quatre-vingt-dix-huit mille trois cent un dollars et dix-neuf cents (1 098 301.19 \$) en référence aux chèques numéros 15124 à 15199 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 093-03-16

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE DES RÈGLEMENTS 526, 558, 573, 647, 648 ET 644

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Colomban souhaite emprunter par billet un montant total d'un million neuf cent soixante-dix-sept mille sept cents dollars (1 977 700 \$):

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
526	256 400 \$
558	27 900 \$
573	155 500 \$
647	319 400 \$
648	630 000 \$
644	588 500 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur Steve Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant d'un million neuf cent soixante-dix-sept mille sept cents dollars (1 977 700 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéros 526, 558, 573, 647, 648 et 644 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, le trésorier adjoint;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	151 700 \$
2018	155 900 \$
2019	160 300 \$
2020	164 600 \$
2021	169 100 \$ (à payer en 2021)
2021	1 176 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Colomban émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 573, 647, 648 et 644, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 094-03-16

ADJUDICATION D'ÉMISSION DE BILLETS 526, 558, 573, 647, 648 ET 644

Il est proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

QUE la Ville de Saint-Colomban accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant d'un million neuf cent soixante-dix-sept mille sept cents dollars (1 977 700 \$) effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 526, 558, 573, 647, 648 et 644. Ce billet est émis au prix de cent dollars (100 \$) pour chaque cent dollars (100 \$), valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

151 700\$	2.51 %	15 mars 2017
155 900 \$	2.51 %	15 mars 2018
160 300 \$	2.51 %	15 mars 2019
164 600 \$	2.51 %	15 mars 2020
1 345 200 \$	2.51 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
TENUE LE 07 MARS 2016 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2003 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS,
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 595, TEL
QU'AMENDÉ**

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2003 est de 531;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 64;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2003 constituant une réserve financière pour l'entretien et l'amélioration des réseaux d'aqueducs, abrogeant et remplaçant le règlement 595, tel qu'amendé est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 095-03-16
AUTORISATION DE SIGNATURE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE
CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TALUS SITUÉ AU 673
CÔTE SAINT-NICHOLAS**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à des travaux de réfection du talus situé au 673, côte Saint-Nicholas, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (1 990 356) du cadastre du Québec, suite à un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que les travaux requièrent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général ou, en son absence, le greffier à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec relativement à ces travaux de réfection;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

**RÉSOLUTION 096-03-16
AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE RETRAIT DANS LE
CADRE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS
FONCIERS 2015**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a procédé à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 11 juin 2015;

CONSIDÉRANT que lors de cette vente, la Ville s'est notamment portée adjudicataire des lots : DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-SIX (2 080 056), DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-HUIT (2 080 058) ET DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-NEUF (2 080 059) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que 9131-0763 Québec Inc. désire exercer le droit de retrait, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'exercice du droit de retrait par 9131-0763 Québec Inc., incluant les actes notariés, relativement aux lots DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-SIX (2 080 056), DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-HUIT (2 080 058) ET DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-NEUF (2 080 059) du cadastre du Québec.

Le tout conditionnement à ce que le retrayant ait procédé au paiement des sommes dues, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de retrait sont aux frais du retrayant.

DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DANS LE DOSSIER CONCERNANT LE CONSEILLER XAVIER-ANTOINE LALANDE

La greffière de la Ville procède au dépôt de la décision rendue par la Commission municipale du Québec, le 11 février 2016, relativement à l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale dans le dossier portant le numéro CMQ-65317, concernant monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande.

Le présent dépôt est fait en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

RÉSOLUTION 097-03-16
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif de l'Agenda 21 Local;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE RENOUVELER séance tenante, le mandat pour une période de deux (2) ans des personnes suivantes:

- ✓ Madame Mélanie Jean;
- ✓ Madame Marie-Ève Proulx
- ✓ Monsieur Dominic Pichette;
- ✓ Monsieur David Roy.

RÉSOLUTION 098-03-16**APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION 099-03-16**APPUI À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS - DEMANDE DE RETRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU PROJET DE LOI 56**

CONSIDÉRANT que d'ici peu la Commission des institutions devra planifier le déroulement de la consultation sur le projet de loi numéro 56 *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, déposé le 12 juin dernier, par le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier;

CONSIDÉRANT que cette consultation sera très importante pour les 5 000 organismes communautaires du Québec. En effet ceux-ci représentent un pan important parmi les 50 000 organismes sans but lucratif (OSBL) qui sont assujettis à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi exigera à des milliers d'organismes d'inscrire au registre des lobbyistes « toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire ou autre titulaire de charge publique pour demander des modifications à une loi, un règlement, un programme, qu'il soit municipal ou provincial ». Par exemple quand un organisme s'adresse à un titulaire de charge publique au nom de ses membres, celui-ci devrait inscrire l'ensemble de ses membres. Le projet de loi prévoit une inscription pour chacune des représentations, en nommant à qui on s'adresse, pour qui on s'adresse et l'objectif et les moyens de communication qui seront utilisés et les résultats attendus et à tout cela se rajoute un rapport trimestriel à réaliser dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT que cette loi apportera une lourdeur administrative incroyable pour les petites organisations communautaires comptant en moyenne entre 2 et 10 employés. Cela pourrait même effriter nos rapports de collaboration qui pourraient être considérés comme des activités de lobbyisme au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'en tant que titulaire de charge publique au niveau municipal, nous assistons tous les jours aux retombées du travail des organismes communautaires. Ceux-ci, donnant des services à une population souvent démunie, faisant la défense de droits individuels et collectifs ou aidant différentes sphères de la communauté;

CONSIDÉRANT que ces mandats font partie intégrante de leur mission et sont reconnus dans la politique gouvernementale intitulée : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec;

CONSIDÉRANT que la politique reconnaît aux organismes communautaires leur rôle d'agent de transformation sociale notamment par des représentations politiques qui visent à faire modifier des lois et des règlements qui pourraient accentuer les inégalités sociales ou qui pourraient avoir un impact discriminatoire sur des populations spécifiques;

CONSIDÉRANT que cette politique précise déjà les exigences en terme de transparence et de reddition de comptes dont les organismes communautaires doivent faire preuve dans leurs relations avec le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Saint-Colomban souhaite que les organismes concernés par cette politique ne soient pas considérés comme des lobbyistes et qu'ils soient retirés du projet de loi qui sera étudié sous peu;

QUE copie conforme et certifiée de la présente résolution soit envoyée à madame Anik Laplante, Secrétaire de la Commission des institutions, avec copie conforme à monsieur Jean-Marc Fournier, ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, à la MRC de La Rivière-du-Nord, aux Conseils des villes et municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord, ainsi qu'à Laurentides Économique.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de février 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 février 2016 est déposé.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'ANNÉE 2015 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

Le rapport annuel de l'année 2015 du Comité consultatif d'urbanisme est déposé.

**RÉSOLUTION 100-03-16
AUTORISATION D'EXEMPTER MONSIEUR DOMINIC LIRETTE DE
L'OBLIGATION DE DÉTENIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Lirette est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de demander une exemption en vertu de l'article 5 du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des urbanistes;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Lirette est au service exclusif de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que la Ville prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise dans l'exercice de la profession de monsieur Dominic Lirette;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EXEMPTER monsieur Dominic Lirette de l'obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2016-02 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 602, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

**RÉSOLUTION 101-03-16
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2016-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 602, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 05 avril 2016 à compter de 17h00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2016-03, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 603, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 603-2016-03, modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 603, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

RÉSOLUTION 102-03-16
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 603, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 603-2016-03 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 603, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

RÉSOLUTION 103-03-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition de ponceaux;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur invitations pour la fourniture et la livraison de ponceaux auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Wolseley Canada Inc.;
- ✓ Acier Ouellette Inc.;
- ✓ M.I. Viau & Fils Ltée;
- ✓ Réal Huot Inc.;
- ✓ Marcel Baril Ltée.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 07 mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
M.I. Viau & Fils Ltée	54 311.55 \$
Wolseley Canada Inc.	64 741.09 \$
Réal Huot Inc.	67 434.02 \$
Marcel Baril Ltée.	69 320.97 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et la livraison de ponceaux auprès de la compagnie *M.I. Viau & Fils Ltée.*, au coût de cinquante-quatre mille trois cent onze dollars et cinquante-cinq cents (54 311.55 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 03 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-642.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 104-03-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN PANNEAU DE TRANSFERT AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un panneau de transfert automatique pour la génératrice de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.;
- ✓ Synchro-Gene M.B. Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.	8 324 \$
Synchro-Gene M.B. Inc.	11 400 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise *Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.*, au coût de huit mille trois cent vingt-quatre dollars (8 324 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 09 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, au code budgétaire 22-100-00-725, projet 2016-03.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 105-03-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN RADEAU DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un radeau de sauvetage;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ CSE incendie sécurité Inc.;
- ✓ Service d'intervention formation aquatique SIFA Inc.;
- ✓ Nautic & Art Inc.;
- ✓ Aqua-Services.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
CSE incendie sécurité Inc.	6 100 \$
Service d'intervention formation aquatique SIFA Inc.	6 498 \$
Nautic & Art Inc.	6 500 \$
Aqua-Services	7 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'acquisition d'un radeau de sauvetage auprès de la compagnie *CSE incendie sécurité Inc.*, au coût de six mille cent dollars (6 100 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 janvier 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, au code budgétaire 22-200-00-726, projet 2016-04.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 106-03-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE EMBARCACTION NAUTIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une embarcation nautique;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Desjardins Sport Inc.;
- ✓ Aqua-Services.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Aqua-Services	4 971 \$
Desjardins Sport Inc.	4 999 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et les besoins du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'acquisition d'une embarcation nautique auprès de la compagnie *Desjardins Sport Inc.*, au coût de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (4 999 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, au code budgétaire 22-200-00-726, projet 2016-04.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 107-03-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC
D'ARGENTEUIL RELATIVEMENT À L'UTILISATION DES ARENAS
KEVIN-LOWE-PIERRE-PAGÉ DE LACHUTE ET GILLES-LUPIEN DE
BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil relativement à l'utilisation des arénas Kevin-Lowe-Pierre-Pagé de Lachute et Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham afin de permettre aux citoyens de Saint-Colomban d'utiliser lesdits arénas;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à l'utilisation des arénas Kevin-Lowe-Pierre-Pagé de Lachute et Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham.

RÉSOLUTION 108-03-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LA CONSTRUCTION DU PARC-
ÉCOLE DE LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT que le parc-école actuel de la Volière nécessite des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT l'estimé des travaux de réfection du parc, préparé par monsieur Mauricio Ulloa, ingénieur junior, au montant de cinquante-deux mille dollars (52 000 \$);

CONSIDÉRANT l'entente de partage des coûts intervenue entre la Ville et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la contribution financière de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour la réfection du parc-école, au montant de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux de construction du parc-école de La Volière, et ce, pour un montant n'excédant pas cinquante-deux mille dollars (52 000 \$);

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-11-711, projet 2016-02.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 109-03-16
AUTORISATION DE PAIEMENT - FOURNITURE ET INSTALLATION
D'UNITÉS DE CHAUFFAGE POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF ET
COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat et l'installation d'unités de chauffage pour le Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage à la compagnie *Gilles Leduc Entrepreneur Électricien Inc.*, au coût de neuf mille trois cent quatre-vingt-six dollars et soixante-seize cents (9 386,76 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-20-522.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 110-03-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'ABRIS SOLAIRES POUR LES
PARCS LAROCHELLE ET BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'abris solaires pour les parcs Larochelle et Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Jardin de Ville;
- ✓ TechSport Inc.;
- ✓ Les industries Simexco Inc.

CONSIDÉRANT que le produit proposé par l'entreprise *Jardin de Ville* ne répond pas aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Jardin de Ville	10 878.00 \$
Les industries Simexco Inc.	12 507.14 \$
TechSport Inc.	14 938.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'abris solaire pour les parcs Larochelle et Bois-Dormant auprès de *Les industries Simexco Inc.*, au coût de douze mille cinq cent sept dollars et quatorze cents (12 507.14 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 02 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME MÉLANIE BRAULT À TITRE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE, POSTE DE 16 HEURES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 15 février 2016, de madame Mélanie Brault, occupant la fonction de commis à la bibliothèque, poste de seize (16) heures, cette dernière continue cependant d'être employée de la Ville à titre d'employée surnuméraire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h33 à 20h26.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Mario Ménard

- ✓ Pannes électriques;

Monsieur Yvon Groulx

- ✓ Pétition - aqueducs sur l'ensemble du territoire;
- ✓ Conflit avec les promoteurs;

Madame Andrée Habel

- ✓ Différence des pouvoirs et responsabilités du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif en environnement;
- ✓ Rôle du Comité consultatif en environnement;
- ✓ Décision de la Commission municipale du Québec;

Monsieur Éric Miljours

- ✓ Décision de la Commission municipale du Québec;
- ✓ Valeurs du parti politique ;

8672

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Collecte des matières putrescibles;
- ✓ Présence de pompiers;
- ✓ Décision de la Commission municipale du Québec;

Monsieur Benoit Taillon

- ✓ Accessibilité aux boîtes postales ;
- ✓ Évacuation des eaux;

Monsieur Etienne Urbain

- ✓ Activités du Comité consultatif en environnement;

Monsieur Giroux

- ✓ Installations de poubelles à proximité des boîtes postales ;

Madame Jeanne Binette

- ✓ Décision de la Commission municipale du Québec;

Monsieur Serge Faust

- ✓ Collecte des matières putrescibles;

Monsieur Éric Miljours

- ✓ Collecte des matières putrescibles;

Madame Andrée Habel

- ✓ Collecte des matières putrescibles.
- ✓

RÉSOLUTION 111-03-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h27 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **jeudi 17 mars 2016 à 17h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général et greffier adjoint est présent. Me Stéphanie Parent, greffière, est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 17h02.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 112-03-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19)*.

RÉSOLUTION 113-03-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN ET GESTION SANTÉ GJ INC. POUR UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE DU 347 MONTÉE DE L'ÉGLISE (LOCAUX 102, 105 ET 106)

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale de Saint-Colomban occupe les locaux d'un immeuble depuis mars 2010, lequel est situé au 347, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 347, montée de l'Église appartient à la Société de gestion de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que l'immeuble appartenant à la Société de gestion de Saint-Colomban sera incessamment vendu à Gestion Santé GJ inc. et que la Ville doit conclure un bail avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban, par sa résolution 482-11-14, a appuyé et consenti à ce que la Société de gestion de Saint-Colomban procède à la vente de l'immeuble situé au 347, montée de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le bail pour la location de locaux situés au 347, montée de l'Église, locaux 102, 105 et 106;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-30-511.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION 114-03-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 17h15 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Claude Panneton
Greffier adjoint

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une Assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 05 avril 2016 à 17h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
François Boyer, district 4
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Madame Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.
Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

D'OUVRIR la présente assemblée à 17h02.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de consultation publique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h06 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 avril 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 115-04-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 116-04-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MARS 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ces motifs soient consignés au procès-verbal lesquels sont les suivants :

« Puisque le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 mars 2016 ne fait pas mention des motifs de son vote, exprimés lors de l'adoption de la résolution 113-03-16, lesquels étaient les suivants :

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas reçu les documents, soit l'offre d'achat et les autres documents, tel que le rapport de test de sol, rapport financier, rapport annuel et les règlements généraux;

CONSIDÉRANT qu'il juge que ce n'est pas une bonne entente pour les citoyens de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il éprouve le malaise de voir le président d'assemblée et le directeur général proposer ces points alors qu'ils occupent les fonctions de président et vice-président; »

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Séance ordinaire du 08 mars 2016;
- Séance extraordinaire du 17 mars 2016.

RÉSOLUTION 117-04-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de quatre cent neuf mille deux cent cinquante-six dollars et vingt-sept cents (409 256.27 \$), en référence aux chèques numéros 15410 à 15533;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mars 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de six cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante dollars et soixante-treize cents (682 150.73 \$) en référence aux chèques numéros 15348 à 15409 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 118-04-16
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES
DÉPENSES AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 522 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA VILLE

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 522-2016 modifiant le règlement 522 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1006 CRÉANT UN COMITÉ CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1006 créant un Comité consultatif relativement à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2004 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCOULEMENT PUVIAL SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE DOLLARS (4 330 000 \$), NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2004 relatif aux travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et décrétant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 000 \$), nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 119-04-16
ACCORD DE LA VILLE AVEC L'ADOPTION DU RÈGLEMENT R-13.2, RÈGLEMENT MODIFIANT L'ESTIMATION ET L'OBJET DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT 13.1 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE BIENS DURABLES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT, LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION DE BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES »

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt R-13.2 de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est en accord avec l'adoption du règlement R-13.2 de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE CONFIRMER l'accord du Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban avec l'adoption du règlement R-13.2, règlement modifiant l'estimation et l'objet des dépenses du règlement 13.1 « règlement d'emprunt pour l'acquisition de biens durables ainsi que l'aménagement, la construction, la réfection de bâtiments et d'infrastructures ».

RÉSOLUTION 120-04-16
ADHÉSION À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - COP21

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 04 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq (5) continents présents se sont engagés collectivement à :

- ✓ Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- ✓ Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- ✓ Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- ✓ Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- ✓ S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 04 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq (5) continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLUTION 121-04-16
ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU MONDIAL DES VILLES
APPRENANTE DE L'UNESCO

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 octobre 2015 du Comité de l'Agenda 21 local d'adhérer au Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT que le réseau mondial met de l'avant la reconnaissance d'une stratégie d'apprentissage pour les citoyens pour un développement intergénérationnel et durable pour relever les défis reliés au développement;

CONSIDÉRANT que le Comité de l'Agenda 21 local demande au Conseil municipal de lui accorder un mandat afin de préparer la demande d'adhésion au réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT que la Ville, par son adhésion au réseau mondial des villes apprenantes, s'engage en faveur des objectifs et activités du réseau et adopte les documents de référence suivants :

- ✓ La Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes;
- ✓ Référentiel de la Ville apprenante.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE le Conseil municipal demande son adhésion au Réseau mondial des villes apprenantes et mandate le Comité de l'Agenda 21 local d'élaborer le plan pour devenir une ville apprenante.

RÉSOLUTION 122-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC
LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA CORRECTION DE DIVERSES
COQUILLES À LA CONVENTION COLLECTIVE 2014-2018

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la correction de diverses coquilles à la convention collective 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-03 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la correction de diverses coquilles à la convention collective 2014-2018.

RÉSOLUTION 123-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC
LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DE VACANCES DE
MADAME JULIE MORIN

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances de madame Julie Morin;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-05 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances.

RÉSOLUTION 124-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DE VACANCES DE MESDAMES JOSÉE DANIS ET LOUISE PAQUIN-MICHAUD

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances de mesdames Josée Danis et Louise Paquin-Michaud;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-06 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report de vacances.

RÉSOLUTION 125-04-16
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL DANS LE CADRE DU GRIEF PORTANT LE NUMÉRO 2016-03

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du grief portant le numéro 2016-03;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du grief ci-avant mentionné;

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 126-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME RELATIVEMENT AU « QUARTIER 50+ »

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement au « Quartier 50+ »;

CONSIDÉRANT qu'en date du 08 septembre 2015, le Conseil municipal autorisait la signature de ladite entente par sa résolution 345-09-15;

CONSIDÉRANT que depuis, une nouvelle entente a été soumise, notamment afin de modifier la durée de cette dernière, passant de trois ans à un an;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative au « Quartier 50+ », d'une durée d'un an.

RÉSOLUTION 127-04-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ UNE PARTIE DU LOT 1 672 041

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de procéder à l'acquisition d'un immeuble afin de faire la jonction entre les domaines Lebeau et Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis de faire l'acquisition d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUARANTE-ET-UN (1 672 041) du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'acquérir une partie du lot ci-avant mentionné;

DE MANDATER M^e Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUARANTE-ET-UN (1 672 041) du cadastre du Québec.

Il est convenu que tous les frais inhérent à cet acte d'achat sont à la charge de la Ville.

RÉSOLUTION 128-04-16

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE CONSENTEMENT DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec concernant le réseau de distribution d'électricité et emprise publique municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer le consentement municipal relatif à des travaux d'installation de canalisations souterraines.

RÉSOLUTION 129-04-16

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. CONCERNANT LE DOSSIER DE COUR PORTANT LE NUMÉRO 700-80-009117-166

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureurs afin qu'ils représentent la Ville dans le dossier de Cour portant le numéro 700-80-009117-166 (André Hamel c. Ville de Saint-Colomban);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust, S.E.N.C.R.L.*, afin de représenter la Ville et entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut, en aucun cas, être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mars 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

RÉSOLUTION 130-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVITUDE
AVEC « LES BOISÉS DES CASCADES INC. »

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire s'assurer que les milieux humides et les superficies terrestres ayant été affectés en compensation soient protégés, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation des projets affectant un milieu humide ou hydrique (R.R.Q., c. M-11.4)*;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le MDDELCC requiert l'obtention d'une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4 687 396), du cadastre du Québec, au bénéfice du lot QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE SOIXANTE-QUINZE (4 600 075) du cadastre du Québec, lequel appartient à la Ville de Saint-Colomban, afin de protéger les milieux humides et les superficies terrestres en compensation.

CONSIDÉRANT qu'une vérification a été effectuée auprès du MDDELCC concernant l'obligation d'obtenir des servitudes de non-construction qui doivent être signées préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et majoritairement résolu, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« Puisqu'il n'a pas de document et d'estimé des coûts et des besoins en ressources humaines que cette entente engendre pour la Ville. »

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'acte de servitude afin de protéger les milieux humides.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 131-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES DE SERVITUDES AVEC
« LES PROMENADES DU BOISÉ MIRABEL INC. » DANS LE CADRE
DE DIVERSES CESSIONS DE RUES

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la municipalisation des infrastructures routières du projet domiciliaire *Les promenades du Boisé Saint-Colomban Inc.* il est requis que la Ville obtienne les servitudes suivantes;

- ✓ Une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT-TROIS (4 264 203) du cadastre du Québec, laquelle sera consentie en faveur du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE QUARANTE (2 017 040) du cadastre du Québec (rue Laurent);
- ✓ Une servitude affectant une partie du lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE (4 981 154) du Québec, laquelle sera consentie en faveur du lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT CINQUANTE-CINQ (4 981 155) du Québec (rue des Grands-Pics);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 132-04-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 8006 PORTANT SUR L'AIDE
FINANCIÈRE POUR LES ASSOCIATIONS DE LAC ET DE COURS
D'EAU

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans une vision de répartition équitable des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique afin de promouvoir la réalisation de projets ou d'activités à caractère environnemental, soit des projets visant la protection, l'amélioration et la mise en valeur des lacs et des cours d'eau du territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, de modifier l'article 4 de la politique afin qu'il se lise comme suit :

« Sauf exception, l'aide financière accordée ne peut dépasser cinq mille dollars (5 000 \$), et est conditionnelle à ce que des crédits soient disponibles. »

EN CONSÉQUENCE, le vote est demandé sur la proposition d'amendement :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	CONTRE
Monsieur le conseiller Éric Milot :	CONTRE
Monsieur le conseiller François Boyer :	CONTRE
Madame la conseillère Stephanie Tremblay :	CONTRE
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

Monsieur le conseiller Steve Gagnon demande que les motifs de son vote soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« Il s'agit d'un montant de référence et il est possible qu'un projet particulier excède le montant de l'aide financière proposée. »

EN CONSÉQUENCE, l'amendement est rejeté, la majorité des membres du Conseil municipal ayant voté contre ledit amendement;

EN CONSÉQUENCE, il y a lieu de procéder au vote sur la résolution originale:

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	POUR
Monsieur le conseiller Éric Milot :	POUR
Monsieur le conseiller François Boyer :	POUR
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	POUR
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

EN CONSÉQUENCE la politique numéro 8006 portant sur l'aide financière pour les associations de lac et de cours d'eau est **ADOPTÉE** unanimement tel que originalement présentée.

RÉSOLUTION 133-04-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 602, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 08 mars 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 08 mars 2016;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 05 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 602-2016-02 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

RÉSOLUTION 134-04-16**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 603, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 08 mars 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 08 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 603-2016-03 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 603, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

RÉSOLUTION 135-04-16**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-04 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la création d'un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement.

RÉSOLUTION 136-04-16**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, de 37.5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de madame Vanessa Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 18 avril 2016, madame Vanessa Demers, au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 137-04-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE BARRIÈRES POUR CONTRÔLER L'ACCÈS AU SITE DE TRAITEMENT DES BRANCHES DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de barrières pour contrôler l'accès au site de traitement des branches de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Québec système contrôle;
- ✓ Pivin & Drapeau Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Québec système contrôle	6 687,00 \$
Pivin & Drapeau Inc.	6 843,77 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Québec système contrôle*, au coût de six mille six cent quatre-vingt-sept dollars (6 687 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 10 novembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-400-00-725, projet 2016-05, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 4001 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

**RÉSOLUTION 138-04-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES DE SERVITUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES - 161 ET 163 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de drainage des eaux pluviales au :

- ✓ 161, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE (1 670 930) du cadastre du Québec;
- ✓ 163, chemin de la Rivière-du-Nord, connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF (1 670 929) du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que la résolution 073-02-16 a autorisé la signature des servitudes ci-avant mentionnées, mais que suite aux négociations avec les propriétaires, les modalités diffèrent de celle alors acceptées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'arpenteur-géomètre Barbe et Robidoux, afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de servitude ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les ententes de servitude de drainage des eaux pluviales précédemment mentionnées;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de la Ville.

**RÉSOLUTION 139-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DRAINAGE À PROXIMITÉ DU 161 ET DU 163 CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SI-2016-203)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de drainage à proximité du 161 et du 163 chemin de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 140-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (TP-SP-2016-204)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion-citerne pour le Service des travaux publics (TP-SP-2016-204).

RÉSOLUTION 141-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE SOUTÈNEMENT POUR LE 296, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SI-2016-205)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord (TP-SI-2016-205).

RÉSOLUTION 142-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE STABILISATION DE LA CHAUSSÉE EN MARGE AVANT DU 673, CÔTE SAINT-NICHOLAS (TP-SI-2016-206)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de stabilisation de la chaussée en marge avant du 673, côte Saint-Nicholas (TP-SI-2016-206).

RÉSOLUTION 143-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'ÉTUDES D'ÉVALUATION DE SÉCURITÉ DES BARRAGES DES LACS L'HEUREUX ET GAUTHIER (TP-SI-2016-207)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux services professionnels pour l'élaboration d'études d'évaluation de sécurité des barrages des lacs L'Heureux et Gauthier.

RÉSOLUTION 144-04-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE PAVAGE DE
DIVERSES RUES, PROGRAMMATION 2016 (TP-SP-2016-208)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de pavage de diverses rues, programmation 2016 (TP-SP-2016-208).

RÉSOLUTION 145-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET ASSEMBLAGE DE BACS
ROULANTS BLEUS DE 360 LITRES (TP-SI-2016-196)

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de bacs roulants bleus de 360 litres destinés à la collecte de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Gestion U.S.D. Inc.;
- ✓ IPL Inc.;
- ✓ Groupe Environnemental Écoloxia Inc.;
- ✓ Distributions Jean Blanchard Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 14 mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Gestion U.S.D. Inc.	55 245 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et l'assemblage de bacs roulants bleu destinés à la collecte de matières recyclables auprès de la compagnie *Gestion U.S.D. Inc.*, au coût de cinquante-cinq mille deux cent quarante-cinq dollars (55 245 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 02 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-689.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 146-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE PIERRE ET AUTRE
GRANULAT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS (TP-SP-2016-197)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pierre et autre granulats pour l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 04 avril 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Carrières Laurentiennes division Carrières Uni-Jac Inc.	154 116 \$
Uniroc Inc.	161 348 \$
Bau-Val Inc. division Sables L.G.	176 366 \$
Sintra Inc.	184 200 \$
Le Groupe Nepveu Inc.	223 067 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de pierre et autre granulats pour l'entretien des chemins à l'entreprise *Carrières Laurentiennes division Carrières Uni-Jac Inc.*, au montant de cent cinquante-quatre mille cent seize dollars (154 116 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 04 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-621.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 147-04-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-
POUSSIÈRE LIQUIDE (TP-SI-2016-200)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Multi Routes Inc.;
- ✓ Calclo Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 05 avril 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Routes Inc.	46 061.33 \$
Calclo Inc.	59 471.80 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide à l'entreprise *Multi Routes Inc.* au montant de quarante-six mille soixante-et-un dollars et trente-trois cents (46 061.33 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 01 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-635.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 148-04-16

AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'entretien et la réparation du tracteur John Deere;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à *Centre agricole J.L.D. Inc.* pour la réparation du tracteur John Deere, au montant de douze mille trois cent sept dollars et trente-huit cents (12 307.38 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-526.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 149-04-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES AFIN D'EFFECTUER LE DÉPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR UNE PARTIE DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT qu'il est requis de déplacer les infrastructures des services d'utilité publique sur une partie de la côte Saint-Nicholas;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques requises au déplacement des infrastructures d'utilité publique;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer et d'enregistrer les actes de servitudes requises;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cette demande sont à la charge de la Ville.

RÉSOLUTION 150-04-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES REQUISES À LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE SPÉCIFIQUE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES INSTALLATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE, SUR UNE PARTIE DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS AVEC LES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET DE MIRABEL

CONSIDÉRANT que la côte Saint-Nicholas est située à la limite des Villes de Saint-Colomban, de Mirabel et de Saint-Jérôme et que la responsabilité de gestion de cette voie de circulation est assumée par la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT les articles 75 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* relatives aux ententes de gestion des voies publiques;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à la conclusion d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a entrepris des travaux de réfection d'une partie de la côte Saint-Nicholas et, qu'afin de finaliser les travaux, il est requis de procéder aux déplacements des infrastructures d'utilités publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises à la conclusion d'une entente intermunicipale avec les Villes de Saint-Jérôme et de Mirabel.

RÉSOLUTION 151-04-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE QUATRE (4) EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES POUR L'ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour l'été 2016 ;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour quatre (4) employés surnuméraires au Service des travaux publics, poste de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre d'employés surnuméraires au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective les personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Hugo Bergeron-Doyon;
- ✓ Monsieur Éric Gauthier;
- ✓ Monsieur Luc Gingras;
- ✓ Monsieur Gérémy Lamarche.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON HARVEY À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 08 avril 2016, de monsieur Simon Harvey, occupant la fonction de directeur du Service de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 152-04-16 NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant depuis le 08 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de nommer monsieur Christian Viau-Souigny à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER LA NOMINATION de monsieur Christian Viau-Souigny, à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie à compter du 11 avril 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois dollars (75 383 \$), correspondant à l'échelon 1 de la fonction de directeur du Service de sécurité incendie et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 153-04-16 EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CRÉATION D'UNE BANQUE DE CANDIDATURES

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour combler deux (2) postes de pompier à temps partiel vacants;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et des entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Sylvain Labonté et Cyrille Ranger à ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie désire créer une banque de candidatures, laquelle sera valide jusqu'au 31 décembre 2016, afin de combler des postes éventuels ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 13 avril 2016, monsieur Sylvain Labonté, à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

D'EMBAUCHER à compter du 14 avril 2016, monsieur Cyrille Ranger, à titre de pompier au Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Les présentes embauches sont conditionnelles à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents relatifs à l'embauche.

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 1 ;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à constituer une banque de candidatures et d'y ajouter, séance tenante, les noms de messieurs Michel Labrèche, Joël Leclerc et Michael Crête-Rousseau pour le poste incendie 1 et monsieur Jean-François Fontaine pour le poste incendie 2.

RÉSOLUTION 154-04-16 **NOMINATION D'UN POMPIER ÉLIGIBLE**

CONSIDÉRANT qu'un poste de pompier éligible est vacant suite à un départ volontaire;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à des examens de qualification les 29 février, 09 et 15 mars derniers;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Sébastien Beauchamp, à titre de pompier éligible selon les termes de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 155-04-16 **FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR STEVE LASABLONNIÈRE**

CONSIDÉRANT que suite à des lésions fonctionnelles, survenues le 25 décembre 2013, monsieur Steve Lasablonnière ne peut reprendre son poste de pompier;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a aucun autre poste disponible pouvant respecter les limitations fonctionnelles de monsieur Steve Lasablonnière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER la fin d'emploi immédiate de monsieur Steve Lasablonnière.

RÉSOLUTION 156-04-16
OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT
SITUÉ AU 326, MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la réfection de la toiture du bâtiment situé au 326, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les constructions & toitures Summum Inc.;
- ✓ Les Toitures Hogue Inc.;
- ✓ Toitures PME Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les constructions & toitures Summum Inc.	11 480 \$
Les Toitures Hogue Inc.	12 400 \$
Toitures PME Inc.	14 148 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Les constructions & toitures Summum Inc.*, au coût de onze mille quatre cent quatre-vingts dollars (11 480 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 21 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-50-522.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 157-04-16
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN GRADIN POUR LE TERRAIN
DE SOCCER DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville s'est fait voler un gradin au terrain de soccer Dupont;

CONSIDÉRANT que le Service des sports et loisirs désire acquérir un gradin afin de remplacer celui qui a été volé;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.;
- ✓ Omni-Tech Sports;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.	2 053 \$
Omni-Tech Sports	2 705 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.*, au coût de deux mille cinquante-trois dollars (2 053 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 25 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 158-04-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE REVITALISATION AU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que le parc Phelan doit être revitalisé;

CONSIDÉRANT que l'estimé des travaux de réfection du parc, préparé par monsieur Mauricio Ulloa, ingénieur junior, au montant de quarante-cinq mille dix dollars (45 010 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux de revitalisation du parc Phelan, et ce, pour un montant n'excédant pas quarante-cinq mille dix dollars (45 010 \$).

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 159-04-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC PHELAN (LOI-SI-2015-195)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc Phelan auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Multi Jeux Marlin;
- ✓ TechSport Inc.;
- ✓ Les jeux 1000Pattes Inc.;
- ✓ Atelier Go-Élan Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 24 mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	62 023.70 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc Phelan à l'entreprise *Multi Jeux Marlin*, et ce, conformément à leur soumission, ouverte le 24 mars 2016, au montant de soixante-deux mille vingt-trois dollars et soixante-dix cents (62 023.70 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 160-04-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE TERRAIN DE SOCCER PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de mobiliers urbain pour le terrain de soccer Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	2 154 \$
Multi-Jeux Marlin	3 160 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de mobilier urbain pour le terrain de soccer Phelan auprès de la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc.*, au coût de deux mille cent cinquante-quatre dollars (2 154 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 24 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 161-04-16
OCTROI DE CONTRAT - DÉPLOIEMENT D'UN FEU D'ARTIFICE POUR LA FÊTE NATIONALE - ÉDITION 2016

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au déploiement d'un feu d'artifice pour la fête nationale, édition 2016;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Production Royal Pyrotechnie Inc.;
- ✓ GFA Pyro;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Production Royal Pyrotechnie Inc.	5 653,40 \$
GFA Pyro	5 653,40 \$

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Production Royal Pyrotechnie Inc.* offre un service « clé en main »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif au déploiement d'un feu d'artifice pour la fête nationale édition 2016, à l'entreprise *Production Royal Pyrotechnie Inc.*, au coût de cinq mille six cent cinquante-trois dollars et quarante cents (5 653,40 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 mars 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 162-04-16
AUTORISATION À LA FABRIQUE DE SAINT-COLOMBAN DE
PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN
D'AMASSER DES FONDS

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes :

- ✓ Côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ Montée Saint-Nicholas et montée Filion;
- ✓ Chemin de la Rivière-du-Nord et rue Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'AUTORISER la Fabrique de Saint-Colomban à tenir un barrage routier le 11 juin 2016 de 9h00 à 15h00, aux intersections précédemment mentionnées.

RÉSOLUTION 163-04-16
EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de chefs d'équipe de camp de jour, Renaud-Pierre Vallée et Pierre-Rock Archambault, pour une durée de dix (10) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, les personnes suivantes :

- ✓ Carolanne Beaupré
- ✓ Samuelle Belisle
- ✓ Gabrielle Brin-Sigouin
- ✓ Noémie Delattre
- ✓ Virginie Delattre
- ✓ Mélanie Drouin
- ✓ Marie-Ève Dumas
- ✓ Maude Gendron
- ✓ Alexia Giroux
- ✓ Béatrice Giroux
- ✓ Joanne-Claude Harraka
- ✓ Sandrine Laperrière

8701

- ✓ Dave Longpré
- ✓ Mélissa Madore
- ✓ Philippe-Antoine Maisonneuve
- ✓ Jordane Morin
- ✓ Noémie Ouellette
- ✓ Sara Potvin

RÉSOLUTION 164-04-16

EMBAUCHE DE TROIS (3) EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES POUR LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à une recherche de candidatures pour trois (3) employés surnuméraires au Service des sports et loisirs, poste de 40 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre d'employés surnuméraires, poste de 40 heures par semaine, au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective, les personnes suivantes :

- ✓ Monsieur Marc-André Dumont;
- ✓ Monsieur Jeffrey Anctil;
- ✓ Monsieur Philippe Jean.

RÉSOLUTION 165-04-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

CONSIDÉRANT les besoins d'augmenter et de bonifier la collection de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 166-04-16

NOMINATION D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de commis à la bibliothèque, de 20 heures par semaine, pour le Service de la bibliothèque et de la culture;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à la nomination de madame Julie Coupal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, madame Julie Coupal, au poste de commis à la bibliothèque pour le Service de la bibliothèque et de la culture, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h59 à 21h17.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Acquisition d'une partie du lot 1 672 041;
- ✓ La démission du directeur du Service de sécurité incendie;
- ✓ La revitalisation du parc Phelan;
- ✓ Le pont de la côte Saint-Patrick.

Madame Andrée Habel

- ✓ Les interventions des élus;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Centre professionnel;
- ✓ État des routes et des réparations effectuées;
- ✓ Coût de la réhabilitation des infrastructures routières.

Monsieur Jean-Luc St-Yves

- ✓ Le mandat des membres de le Société de gestion de Saint-Colomban.

8703

Madame Jeanne Binette

- ✓ Le coût du loyer de la bibliothèque;
- ✓ La nouvelle école;

Monsieur Gislain Bérubé

- ✓ Écoulement des eaux pluviales;
- ✓ Demande d'un dos d'âne.

Monsieur Antoine Rousseau-Dubé

- ✓ Aqueduc Larochelle.

Madame Andrée Habel

- ✓ Puits alimentant l'aqueduc Larochelle;
- ✓ Réhabilitation des infrastructures routières.

RÉSOLUTION 167-04-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h17 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 10 mai 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 168-05-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en modifiant le point suivant afin qu'il se lise comme suit:

3.16 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'environnement;

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 169-05-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Assemblée de consultation publique du 05 avril 2016;
- Séance ordinaire du 12 avril 2016.

RÉSOLUTION 170-05-16

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et seize cents (282 379.16 \$), en référence aux chèques numéros 15612 à 15750;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 AVRIL 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 avril 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent soixante-trois mille trente-cinq dollars et trente-quatre cents (463 035.34 \$) en référence aux chèques numéros 15535 à 15611 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2016 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1002-2016 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1005 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 619, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Julie Deslauriers donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1005 portant sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 619, tel qu'amendé.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET AUX SUIVIS BUDGÉTAIRES ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 605-2012 ET 606-2011

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1007 relatif à la délégation de pouvoirs et aux suivis budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2012 et 606-2011.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1008 relatif aux règles d'approvisionnement.

RÉSOLUTION 171-05-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 522 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 522-2016 modifiant le règlement 522 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville.

RÉSOLUTION 172-05-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006 CRÉANT UN COMITÉ CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES ÂÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que l'actuelle politique familiale a été adoptée en novembre 2005,

CONSIDÉRANT l'augmentation de population de Saint-Colomban entre 2006 et 2015 estimée à plus de cinquante pour cent (50 %);

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des familles, des personnes âgées et handicapées en termes de services, de loisirs, d'offre culturelle et d'infrastructures, et ce, dans une optique d'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1006 créant un Comité consultatif relativement à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

RÉSOLUTION 173-05-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES AFIN DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION STRUCTURALE ET PATRIMONIALE DE LA MAISON GAFFNEY-KENNEDY

CONSIDÉRANT que la Ville désire retenir des services professionnels afin de procéder à l'évaluation structurale et patrimoniale de la Maison Gaffney-Kennedy;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toutes autres personnes mandatées par ce denier, à entreprendre les démarches requises afin de procéder à l'évaluation structurale et patrimoniale de la maison Gaffney-Kennedy.

RÉSOLUTION 174-05-16

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE RETRAIT DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a procédé à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 18 juin 2015;

CONSIDÉRANT que lors de cette vente, la Ville s'est notamment portée adjudicataire des lots : DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT VINGT-QUATRE (2 079 124) et DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT VINGT-DEUX (2 079 122) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que madame Malamo Kottis désire exercer son droit de retrait, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'exercice du droit de retrait par madame Malamo Kottis, incluant les actes notariés, relativement aux lots DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT VINGT-QUATRE (2 079 124) et DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CENT VINGT-DEUX (2 079 122) du cadastre du Québec.

Le tout conditionnement à ce que le retrayant ait procédé au paiement des sommes dues, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de retrait sont aux frais du retrayant.

RÉSOLUTION 175-05-16
APPUI À LA VILLE DE FORT MCMURRAY – FEUX DE FORÊT

CONSIDÉRANT les feux de forêt qui ravagent le nord de l'Alberta sur une superficie de plus de mille six cents kilomètres (1 600 km) et qu'ils pourraient se poursuivre pendant encore plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que plus de quatre-vingt-huit mille (88 000) habitants, dont un grand nombre de Québécois d'origine, ont été évacués de la Ville de Fort McMurray et que ceux-ci pourraient ne pas pouvoir regagner leur domicile avant plusieurs mois;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de la Ville de Fort McMurray a été dévastée par les incendies et que les citoyens et la Ville ont subi d'importantes pertes matérielles;

CONSIDÉRANT que les travailleurs de Fort McMurray et leurs familles sont nombreux à être privés de salaire en raison de l'évacuation;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta se sont tous les deux engagés à remettre une somme équivalente aux dons du public à la Croix-Rouge canadienne.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban affirme sa solidarité avec la Ville de Fort McMurray et ses habitants afin de les soutenir durant cette difficile épreuve;

QUE la Ville de Saint-Colomban entame des discussions avec la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et l'Union des municipalités du Québec afin de soutenir de façon tangible les habitants de la région affectée;

QUE la Ville de Saint-Colomban se joigne à l'effort de la Croix-Rouge canadienne en faisant la promotion auprès de ses citoyens de la collecte de fonds « Feux de forêt en Alberta ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois d'avril 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS D'AVRIL 2016

Le procès-verbal, du Comité consultatif d'urbanisme, tenu le 19 avril 2016 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT DU MOIS D'AVRIL 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement, tenu le 19 avril 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 176-05-16
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)
(LOT 2 339 301)

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. afin de procéder à la construction d'une station-service avec dépanneur sur le lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT UN (2 339 301), du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre :

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande d'un projet de construction d'une station-service avec dépanneur sur le lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT UN (2 339 301) du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan préparé par Jutras architecture, daté du 17 mars 2016, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis conditionnellement à ce que les exigences et les normes prescrites à la réglementation d'urbanisme soient rencontrées.

RÉSOLUTION 177-05-16 
DÉROGATION MINEURE – 519, RUE PICARD

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2016 concernant la dérogation mineure 2016-00004;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié le 22 avril 2016 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2016-00004;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER la dérogation mineure 2016-00004 telle que recommandée.

No 2016-00004

Nature et effets: permettre que la marge latérale gauche soit à 0,40 mètre au lieu de 5 mètres, et ce, tel qu'il appert au plan minute 2795 préparé par Stéphane Jeansonne arpenteur géomètre en date du 8 juin 2015.

Identification du site concerné : Matricule : 5466-16-8926;
Cadastre : 2 079 989;
Adresse : 516, rue Picard.

RÉSOLUTION 178-05-16**REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN (PARTIE DU LOT 2 338 975)**

CONSIDÉRANT qu'une demande acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE (2 338 975), du cadastre du Québec a été présentée par Roger De Lasablonnière afin de permettre un accès à la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 avril 2016 et que le CCU, par sa résolution 004-04-15 recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** l'imprécision argumentaire. »

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 004-04-15 du procès-verbal du 19 avril 2016 du CCU.

RÉSOLUTION 179-05-16**ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION (LOT 5 490 936)**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX (5 490 936) du cadastre du Québec a été présentée par maître Daniel Désilets afin de régulariser une marge latérale;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 avril 2016 et que le CCU, par sa résolution 005-04-15, recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition du lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX (5 490 936) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 005-04-15 du procès-verbal du 19 avril 2016 du CCU;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition du lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX (5 490 936) du cadastre du Québec;

DE FIXER le prix au montant de l'évaluation municipale, majoré de deux cent cinquante dollars (250 \$).

Le tout conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à procéder au regroupement des lots, à ses frais, dans un délai de douze (12) mois suivant la transaction.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais du requérant.

La présente résolution est valide pour une période de douze (12) mois, advenant que la transaction ne soit pas notariée dans ce délai, la présente résolution deviendra nulle et non avenue, sans avis ni autre formalité.

RÉSOLUTION 180-05-16
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE
(LOT 2 077 654)

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été présentée par *Ébenisterie Pineplex Inc.* afin d'inclure l'ensemble de la propriété dans la même zone;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 avril 2016 et que le CCU, par sa résolution 006-04-15 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande de modification de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

Puisqu'il considère que l'usage actuelle ne correspond pas à l'usage demandée.»

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 006-04-15 du procès-verbal du 19 avril 2016 du CCU;

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme à entreprendre toutes les démarches requises du changement de zonage.

RÉSOLUTION 181-05-16
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION
PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET
DOMICILIAIRE « PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHÂTEAUNEUF
(ROND-POINT) », PHASE 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-
ZUCK-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme CDGU, daté du 03 mai 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du « Prolongement de la rue du Châteauneuf (rond-point) », phase 1, ont été complétés;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars (95 515 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) afin de garantir les travaux correctifs des différentes déficiences et le montant des taxes sur les frais d'administrations du présent protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de conserver un montant équivalent à dix pour cent (10 %) de l'estimation des coûts total des travaux pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de soixante-dix-huit mille cinq cents dollars (78 500 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 a) du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie bancaire portant le numéro 214520 au montant de quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars (95 515 \$) le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait versé à la Ville une garantie financière au montant de dix-sept mille quinze dollars (17 015 \$).

RÉSOLUTION 182-05-16

ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE DU « ROND-POINT DE LA RUE LAURENT », PHASE 1 - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-BRO-02

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mauricio Ulloa, ingénieur junior, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire du « rond-point de la rue Laurent », phase 1, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières faisant l'objet du présent protocole d'entente ont déjà été municipalisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 1, soit un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2011-BRO-02 relatif au développement domiciliaire du « rond-point de la rue Laurent ».

RÉSOLUTION 183-05-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES
JUDICIAIRES RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 162, CÔTE
SAINT-NICOLAS - MATRICULE 6168-03-8183

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 162, côte Saint-Nicolas, matricule 6163-03-8183 a partiellement été détruit par le feu et n'est pas sécurisé;

CONSIDÉRANT que la Ville a transmis plusieurs avis demandant de remédier à la situation et de se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, le bâtiment n'a pas été démoli, ni sécurisé et qu'il y a des débris sur le terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les mesures nécessaires afin qu'il soit ordonné au propriétaire de sécuriser et démolir le bâtiment ainsi que de procéder au nettoyage du terrain et qu'à défaut, la Ville soit autorisée à remédier aux défauts, aux frais du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu:

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C.R.L.* afin d'entreprendre toute procédure judiciaire requise.

La présente résolution ne peut, en aucun cas, être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 184-05-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES
JUDICIAIRES RELATIVEMENT AU BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ
AU 270, RUE BÉDARD - MATRICULE 5867-59-1476

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire situé au 270, rue Bédard, matricule 5867-59-1476 est laissé à l'abandon, non terminé, et non sécurisé;

CONSIDÉRANT que la Ville a transmis un avis demandant de remédier à la situation et de se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, le bâtiment n'a pas été terminé, ni sécurisé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les mesures nécessaires afin qu'il soit ordonné au propriétaire de sécuriser et démolir ou finaliser la construction du bâtiment accessoire et qu'à défaut, la Ville soit autorisée à remédier aux défauts, aux frais du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C.R.L.* afin d'entreprendre toute procédure judiciaire requise.

La présente résolution ne peut, en aucun cas, être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 601-2016-39 modifiant le règlement de zonage 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

RÉSOLUTION 185-05-16
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 601-2016-39 modifiant le règlement de zonage 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 07 juin 2016 à compter de 17h00.

RÉSOLUTION 186-05-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LE TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC LAROCHELLE ET PHELAN (URB-SP-2016-210)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif au traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement au traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan (URB-SP-2016-210).

RÉSOLUTION 187-05-16
NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF
D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal par la résolution 287-07-15 procédait à la nomination de monsieur Robert Bisson jusqu'au mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de monsieur Robert Bisson, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au mois de mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE RENOUELER le mandat de monsieur Robert Bisson pour une période de deux (2) ans soit jusqu'au mois de mai 2018.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2005 DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES
(PROGRAMMATION 2016) ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN
MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$) NÉCESSAIRE À
CETTE FIN

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 188-05-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2004 RELATIF
AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCOULEMENT
PLUVIAL SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE
DOLLARS (4 330 000 \$), NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 2004 relatif aux travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et décrétant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 000 \$), nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 189-05-16

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cinquante-huit mille trois cent vingt-neuf dollars (58 329 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION 190-05-16

**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES
REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR LE PONT DE LA RUE BORD-DE-L'EAU**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables que la Ville acquière le pont de la rue Bord-de-l'Eau, et ce, afin de faciliter les réparations et l'entretien;

CONSIDÉRANT l'offre de cession de madame Julie Racicot et monsieur Dany Beauséjour d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT QUARANTE-HUIT (1 673 148) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'ACCEPTER l'offre de cession selon les modalités convenues;

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'acquérir le pont de la rue Bord-de-l'Eau;

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT QUARANTE-HUIT (1 673 148) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cette résolution sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 191-05-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA RÉPARATION DU PONT DE LA RUE BORD-DE-L'EAU (TP-SI-2016-209)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réparation du pont de la rue Bord-de-l'Eau (TP-SI-2016-209).

RÉSOLUTION 192-05-16

OCTROI DE CONTRAT - LIGNAGE ET MARQUAGE DE RUES 2016 (TP-SI-2016-199)

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder aux travaux de lignage et marquage de rues pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur invitations pour le lignage et le marquage de rues auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Marquage et traçage du Québec Inc.;
- ✓ Lignes Maska;
- ✓ Lignco Sigma Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 02 mai 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Marquage et traçage du Québec Inc.	39 036.98 \$
Lignes Maska	39 181.13 \$
Lignco Sigma Inc.	52 182.75 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour lignage et marquage de rues 2016 à l'entreprise *Marquage et traçage du Québec Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 25 avril 2016, au montant de trente-neuf mille trente-six dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (39 036.98 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 193-05-16
OCTROI DU CONTRAT - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES DE DIVERSES RUES DU DOMAINE-BÉRIAU (TP-SP-
2016-201)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériaux;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 09 mai 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Pavages Multipro Inc.	320 546.52 \$
Les Excavations Gilles St-Onge Inc.	322 171.40 \$
Cusson-Morin Construction Inc.	346 325.19 \$
Uniroc Construction Inc.	347 774.38 \$
Construction Anor (1992) Inc.	352 213.25 \$
Pavage Jérastien Inc.	440 319.85 \$
Construction T.R.B. Inc.	465 899.77 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériaux à l'entreprise *Pavages Multipro Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 09 mai 2016, au montant de trois cent vingt mille cinq cent quarante-six dollars et cinquante-deux cents (320 546.52 \$) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-45-711, projet 2014-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 194-05-16
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE PAVAGE
AU PARC DE ROULI-ROULANT (PARC PHELAN)

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au réaménagement d'une partie du parc de rouli-roulant;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Pavages Experts Plus Inc.;
- ✓ Les Entreprises Guy Desjardins;
- ✓ Uniroc Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Pavages Experts Plus Inc.	6 650 \$
Les Entreprises Guy Desjardins	14 602 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif au réaménagement du parc de rouli-roulant auprès de la compagnie *Pavages Experts Plus Inc.*, au coût de six mille six cent cinquante dollars (6 650 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-711, projet 2015-05.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 195-05-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE CLÔTURES POUR LE
STATIONNEMENT DU TERRAIN DE SOCCER PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de clôtures pour le stationnement du terrain de soccer Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Clôtures Sauvageau Inc.;
- ✓ Inter Clôture Clobec;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Clôture Sauvageau	3 510.00 \$
Inter Clôtures Clobec	4 424.27 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de clôtures pour le stationnement du terrain de soccer Phelan auprès de la compagnie *Clôture Sauvageau*, au coût de trois mille cinq cent dix dollars (3 510 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 29 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 196-05-16

AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE BÉTON ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE DALLE DE BÉTON À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à des travaux de béton et d'aménagement d'une dalle de béton à l'écocentre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à la compagnie *Pavages Experts Plus Inc.*, au coût de six mille neuf cents dollars (6 900 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-400-00-725, projet 2016-05.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 197-05-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE POMPE PORTATIVE POUR FEUX DE FORÊT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une pompe portative pour combattre les feux de forêt;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Boivin Gauvin Inc.;
- ✓ Aréo-Feu Ltée;
- ✓ L'Arsenal.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Boivin Gauvin Inc.	1 886 \$
Aéro-Feu Ltée.	1 953 \$
L'Arsenal	2 050 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'une pompe portative pour feux de forêt auprès de la compagnie *Boivin Gauvin Inc.*, au coût de mille huit cent quatre-vingt-six dollars (1 886 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 février 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 22-200-00-726 projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANCISCO CABRAL À TITRE DE POMPIER

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 22 avril 2016, de monsieur Francisco Cabral, occupant la fonction de pompier.

RÉSOLUTION 198-05-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER DES MATIÈRES RECYCLABLES - VOLET AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT les besoins d'améliorer la collecte des matières recyclables aux abords des boîtes postales et dans les parcs par l'implantation d'équipement à deux (2) voies;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de récupération hors foyer des matières recyclables - Volet aires publiques municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de récupération hors foyer des matières recyclables – Volet aires publiques municipales de *Éco Entreprises Québec*;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 199-05-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ABRI SOLAIRE POUR LE PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la revitalisation du parc Phelan, la Ville désire faire l'acquisition d'un abri solaire pour le parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les industries Simexco Inc.;
- ✓ TechSport Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les industries Simexco Inc.	5 064.29 \$
TechSport Inc.	5 134.80 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un abri solaire pour le parc Phelan auprès de la compagnie *Les industries Simexco Inc.*, au coût de cinq mille soixante-quatre dollars et vingt-neuf cents (5 064.29 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 21 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 200-05-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN SIÈGE PARENT-ENFANT POUR LE PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un siège parent-enfant pour parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Techsport Inc.;

CONSIDÉRANT que *Tessier Récréo-Parc Inc.* est le seul fournisseur détenant le brevet de fabrication de cet équipement;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	1 834 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un siège parent-enfant pour le parc Phelan auprès de la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc.*, au coût de mille huit cent trente-quatre dollars (1 834 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 25 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 201-05-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE POUR LE PARC DU BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'appareils de conditionnement physique dans le cadre de la revitalisation du parc du Bois-Dormant ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Jeux 1000pattes;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Équipements Récréatifs Jambette Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Jeux 1000pattes	3 880 \$
Multi-Jeux Marlin	8 463 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'appareils de conditionnement physique dans le cadre de la revitalisation du parc du Bois-Dormant auprès de la compagnie *Jeux 1000pattes*, au coût de trois mille huit cent quatre-vingts dollars (3 880 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 202-05-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SUPPORTS À VÉLO

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de supports à vélo de trois (3) et sept (7) places pour différents parcs;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Rawdon Métal Inc.;
- ✓ Aire Vélo;
- ✓ G.G. inox Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Rawdon Métal Inc.	2 092 \$
Aire Vélo	2 101 \$
G.G. inox Inc.	3 300 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Rawdon Métal Inc.*, au coût de deux mille quatre-vingt-douze dollars (2 092 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 20 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h10 à 20h48.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Paul Leblond

- ✓ Pouvoir de taxation de la Ville;

Madame Andréanne Dumond

- ✓ Circulation automobile et demande de dos d'âne;
- ✓ Aménagement d'un parc dans le secteur de la Dauphine.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Situation juridique du Québec;
- ✓ Pont du bord de l'eau;

Monsieur Daniel Archambeault, représentant de Gaudreault Construction

- ✓ Évaluation de la maison Gaffney-Kennedy ;

Monsieur Gislain Bérubé

- ✓ Le ruissellement des eaux;
- ✓ Demande l'installation d'un dos d'âne permanent.

RÉSOLUTION 203-05-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h48 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le **16 mai 2016** dont l'objet est de corriger le numéro civique apparaissant à la résolution numéro 177-05-16 relative à la dérogation mineure pour le 516, rue Picard.

1. NATURE DE LA CORRECTION

Modifier le numéro civique apparaissant au titre de la résolution 177-05-16 afin que ce dernier soit remplacé par 516, rue Picard, plutôt que 519, rue Picard.

MODIFICATIONS

Il apparaît clairement à la face même des documents qu'une erreur est survenue quant au numéro civique mentionné au titre de la résolution numéro 177-05-16.

EN CONSÉQUENCE, maîtresse Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie le numéro civique du titre de la résolution numéro 177-05-16, adoptée à la séance ordinaire du 10 mai 2016, afin que le titre de la résolution se lise comme suit :

RÉSOLUTION 177-05-16
DÉROGATION MINEURE – 516, RUE RPICARD

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et, j'ai signé à Saint-Colomban, ce seizième jour de mai deux mille seize.

Me Stéphanie Parent
Greffière

8727

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le **20 mai 2016** dont l'objet est de corriger la résolution numéro 180-05-16 relative à l'acceptation d'une demande de modification de zonage.

NATURE DE LA CORRECTION

La résolution fait référence à une résolution du CCU dont le numéro est erroné.

MODIFICATION

Il apparait clairement à la face même des documents qu'une erreur est survenue quant au numéro de la résolution du procès-verbal du CCU et que ce dernier aurait dû être 006-04-16.

EN CONSÉQUENCE, maître Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, modifie le numéro de résolution 006-04-**15** par le numéro de résolution 006-04-**16**.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et, j'ai signé à Saint-Colomban, ce vingtième jour de mai deux mille seize.

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une Assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 07 juin 2016 à 17h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Steve Gagnon et François Boyer:

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Madame Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

D'OUVRIR la présente assemblée à 17h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de consultation publique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement 601-2016-39 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 17h05 à 17h07.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h09 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le maire, Jean Dumais :

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 14 juin 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h11.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 204-06-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points suivants :

4.12. Autorisation d'installation de dos d'âne;

7.1 Mandat à un architecte relativement à la confection de plans pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale;

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 205-06-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MAI 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Séance ordinaire du 10 mai 2016;
- Procès-verbal de correction du 16 mai 2016;
- Procès-verbal de correction du 20 mai 2016.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2016**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mai 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent trois mille huit cent trente-sept dollars et soixante-treize cents (503 837.73 \$) en référence aux chèques numéros 15751 à 15857 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

**RÉSOLUTION 206-06-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million deux cent onze mille cent trente-sept dollars (1 211 137 \$), en référence aux chèques numéros 15858 à 16037;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE LA
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur relativement aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

**RÉSOLUTION 207-06-16
DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE
DOCUMENTS**

CONSIDÉRANT que les *Archives nationales du Québec* ont approuvé le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents, et ce, conformément au calendrier de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste de destruction de documents datée du 17 mai 2016;

D'AUTORISER la destruction de ceux-ci.

RÉSOLUTION 208-06-16

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. – DOSSIER COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI 1013769)

CONSIDÉRANT la demande de révision formulée auprès de la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'être représentée par procureur auprès de la Commission d'accès à l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

DE MANDATER la firme d'avocats Prévost Fortin D'Acoust, s.e.n.c.r.l., afin de représenter les intérêts de la Ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information, relativement au dossier portant le numéro CAI 1013769.

RÉSOLUTION 209-06-16

CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - LOT 5 335 627

CONSIDÉRANT que par la résolution 157-04-13, la Ville a cédé à l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE (2 078 660) du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un système sanitaire conforme;

CONSIDÉRANT que suite à l'opération cadastrale, le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (5 335 627) du cadastre du Québec a été attribué à la partie de lot cédé;

CONSIDÉRANT que l'immeuble aurait dû être cédé à la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser les titres en procédant à un acte de cession entre la Ville de Saint-Colomban et la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

DE MANDATER M^e Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de cession;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à la cession du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (5 335 627) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Société d'habitation du Québec.

RÉSOLUTION 210-06-16
OCTROI DE CONTRAT - ÉVALUATION STRUCTURALE ET PATRIMONIALE DE LA MAISON GAFFNEY-KENNEDY (ADM-DPC-2016-212)

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réalisation d'une évaluation structurale et patrimoniale de la maison Gaffney-Kennedy, laquelle est située au 546, chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville désire connaître la pertinence de la conservation dudit bâtiment et obtenir une évaluation des coûts pour une éventuelle remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT que le directeur général a effectué une recherche de prix auprès de:

- ✓ Louis Pelletier;
- ✓ Atelier Idea;
- ✓ Jean Damecour;
- ✓ Michel Létourneau

CONSIDÉRANT le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Louis Pelletier	800 \$
Michel Létourneau	7 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'évaluation structurale et patrimoniale de la maison Gaffney-Kennedy à monsieur Louis Pelletier, au coût de huit cents dollars (800 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à son offre de prix datée du 06 juin 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
TENUE LE 07 JUIN 2016 - RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 2004 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À
NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCOULEMENT PLUVIAL SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE
MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE DOLLARS (4 330 000 \$),
NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2004 est de 10 478;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2004 relatif aux travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et décrétant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 000 \$), nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 RELATIF AU
HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1004 relatif au harcèlement au travail.

**RÉSOLUTION 211-06-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2016 RELATIF À LA
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1002-2016 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002.

RÉSOLUTION 212-06-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-2016 PORTANT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 619, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Julie Deslauriers;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** que le libellé de l'article 7.4 du règlement 619, tel qu'amendé, portant sur la gestion contractuelle, ne se retrouve pas au règlement numéro 1005-2016 portant sur la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement 619, tel qu'amendé;»

D'ADOPTER le règlement numéro 1005-2016 portant sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 619, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 213-06-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 RELATIF À LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET SUIVIS BUDGÉTAIRES
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 605-2012 ET 606-
2011

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que lecture du règlement est faite séance tenante:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'ADOPTER le règlement numéro 1007 relatif à la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2012 et 606-2011.

RÉSOLUTION 214-06-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** que l'obligation relative à la fourniture d'un rapport lorsqu'il y a un seul fournisseur ne se retrouve pas au présent règlement; »

D'ADOPTER le règlement numéro 1008 relatif aux règles d'approvisionnement.

RÉSOLUTION 215-06-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C -19), et le *Code municipal* (RLRQ. c. C -27);

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Colomban et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative aux services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

RÉSOLUTION 216-06-16

AUTORISATION AUX DIRECTEURS DE SERVICES DE PROCÉDER À DES DEMANDES DE RECHERCHE D'EMPÊCHEMENT JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT qu'il est requis, à diverses occasions, de procéder à la vérification d'absence d'empêchement judiciaire, notamment, lors de l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la gestion des dossiers, il serait opportun que les directeurs de Services soient autorisés à signer les demandes de vérification à être transmises au Service de police à savoir :

- ✓ Le directeur général;
- ✓ Le directeur général adjoint;
- ✓ La greffière;
- ✓ La trésorière;
- ✓ Le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;
- ✓ Le directeur du Service des travaux publics;
- ✓ Le directeur du Service de sécurité incendie;
- ✓ Le coordonnateur au Service des loisirs;
- ✓ La directrice de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu:

D'AUTORISER les directeurs des Services précédemment mentionnés à signer et transmettre au Service de police des demandes de vérification d'absence d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 217-06-16

NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de trois (3) membres afin de siéger au Comité de retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous afin de siéger au Comité de retraite:

- ✓ Monsieur Claude Panneton, directeur général;
- ✓ Madame Suzanne Rainville, trésorière;
- ✓ Monsieur Jean Dumais, maire.

La présente résolution abroge et remplace toute nomination antérieure.

RÉSOLUTION 218-06-16

NOMINATION DE SEPT (7) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par le règlement numéro 1006 procédait à la création du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de sept (7) membres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées:

- ✓ Monsieur le conseiller Steve Gagnon;
- ✓ Madame Annie Tousignant;
- ✓ Madame Jocelyne Mainville;
- ✓ Madame Linda Leduc;
- ✓ Madame Annie Leroux;
- ✓ Madame Marie-Ève Thériault;
- ✓ Monsieur Normand Beauséjour.

RÉSOLUTION 219-06-16

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'ÉVALUER LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'évaluer le maintien de l'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'évaluer le maintien de l'équité salariale.

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE
D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

Le rapport annuel 2015 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE MAI 2016**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement, tenu le 24 mai 2016 est déposé.

**RÉSOLUTION 220-06-16
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX (2) MEMBRES AFIN DE
SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres ci-après nommés venait à échéance le 11 mars dernier :

- ✓ Madame Émilie Riopel;
- ✓ Monsieur Daniel Jossart;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de leur mandat pour deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE RENOUVELER le mandat des personnes mentionnées ci-dessous à titre de membres du Comité consultatif d'environnement, et ce, jusqu'au 14 juin 2018:

- ✓ Madame Émilie Riopel;
- ✓ Monsieur Daniel Jossart.

**RÉSOLUTION 221-06-16
LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE PUBLIÉE
SOUS LE NUMÉRO 401 174, AFIN DE GARANTIR DES TRAVAUX
MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE PROTOCOLES D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT qu'une garantie hypothécaire a été enregistrée, en faveur de la Ville, dans le cadre de divers travaux municipaux sous le numéro 401 174 de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mainlevée totale de la garantie hypothécaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à procéder à la mainlevée de la garantie hypothécaire enregistrée au bureau de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 401 174.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 222-06-16
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 223-06-16
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'ADOPTER le second projet de règlement 601-2016-39 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

RÉSOLUTION 224-06-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE (URB-SI-2016-211)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique.

RÉSOLUTION 225-06-16
AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE L'EAU-THENTIQUE TRANSPORT

CONSIDÉRANT que la réserve d'eau de l'aqueduc Larochelle a été épuisée les 21, 22 et 23 mai dernier;

CONSIDÉRANT que du transport d'eau par camion-citerne a été requis afin d'assurer la desserte en eau;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise *L'eau-Thentique Transport*, au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (10 790 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-413-00-457.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 226-06-16
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À « LES HÉRITIERS DU LAC LANIEL INC. »

CONSIDÉRANT que « *Les Héritiers du lac Laniel Inc.* » désire procéder à des travaux de restauration et de réparation du barrage du lac Laniel;

CONSIDÉRANT que le barrage est essentiel à la survie du lac;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés ne vont pas à l'encontre de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à « *Les Héritiers du lac Lanier Inc.* » afin d'effectuer des travaux de restauration et de réparation du barrage du lac.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 227-06-16
OCTROI DE CONTRAT - CALORIFUGEAGE DE LA TUYAUTERIE DES TROIS POSTES D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de calorifugeage pour la tuyauterie des trois (3) postes d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme a effectué une recherche et qu'une seule compagnie est spécialisée dans ce type d'intervention;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISE	PRIX
Gestion Robert Daigle (2004) Inc.	8 750 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Gestion Robert Daigle (2004) Inc.*, au coût de huit mille sept cent cinquante dollars (8 750 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 28 janvier 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-526;

D'AFPECTER au revenu de l'exercice une somme de neuf mille cent quatre-vingt-six dollars et quarante et un cents (9 186,41 \$) provenant du surplus affecté à la réserve financière entretien des aqueducs.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 228-06-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE
TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE POUR LE RÉSEAU
D'AQUEDUC LAROCHELLE ET PHELAN (URB-SP-2016-210)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels de traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 03 juin 2016:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
TechnoRem Inc.	90	64 095 \$	21.84
WSP Canada Inc.	100	69 200 \$	21.68

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels de traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan à l'entreprise *TechnoRem Inc.*, et ce, conformément à leur soumission datée du 03 juin 2016, au montant de soixante-quatre mille quatre-vingt-quinze dollars (64 095 \$), excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-400-00-711, projet 2016-08.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 229-06-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2005
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES
RUES (PROGRAMMATION 2016) ET AUTORISANT UN EMPRUNT
D'UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$)
NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 230-06-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de signalisation routière;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Martech Signalisation Inc.;
- ✓ 9030-5814 Québec Inc.;
- ✓ Signel Services Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Martech Signalisation Inc.	12 550.80 \$
9030-5814 Québec Inc.	13 256.60 \$
Signel Services Inc.	14 173.24 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Martech Signalisation Inc.* au coût de douze mille cinq cent cinquante dollars et quatre-vingts cents (12 550.80 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 mai 2016.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-649.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 231-06-16**OCTROI DU MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LA CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES BOYER, BERNARD ET DOMAINE-BÉRIAU**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage des infrastructures routières des rues Boyer, Bernard et Domaine-Bériaux;

CONSIDÉRANT que la firme *CDGU ingénierie urbaine* a procédé à la préparation des plans et devis pour les travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le mandat à la firme *CDGU ingénierie urbaine* au montant de dix mille dollars (10 000 \$), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de service datée du 20 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 22-300-45-411, projet 2014-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au poste budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 232-06-16**OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES LUMINAIRES**

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien des luminaires;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ M. Bertrand et Poirier électrique Inc.
- ✓ Laurin, Laurin (1991) Inc.;
- ✓ M. Potvin Électrique Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Laurin, Laurin (1991) Inc.	11 720.25 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., au coût de onze mille sept cent vingt dollars et vingt-cinq cents (11 720.25 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-340-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 233-06-16
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE FERMETURE DE FOSSE
ADJACENT À LA MONTÉE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU
PROJET DE PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la conception de pistes cyclables adjacentes au réseau routier;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.);
- ✓ Max Services;
- ✓ Pavages Experts Plus Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.)	17 465.00 \$
Max Services	27 434.50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.)*, au coût de dix-sept mille quatre cent soixante-cinq dollars (17 465 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-09-711, projet 2014-07.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 234-06-16**OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE D'ÉVALUATION DE SÉCURITÉ DES BARRAGES DES LACS L'HEUREUX ET GAUTHIER (TP-SI-2016-207)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour les services professionnels relatif à la préparation d'une étude d'évaluation de sécurité des barrages des lacs l'Heureux et Gauthier auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Stantec Experts-Conseils Ltée.;
- ✓ L.D.A. Services Conseils;
- ✓ Le Groupe-Conseil Talbot & associés Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 juin 2016:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
Stantec Experts-Conseils Ltée.	91	71 280 \$	19.78
L.D.A. Services Conseils	70	89 690 \$	13.38

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif aux services professionnels pour la préparation d'une étude d'évaluation de sécurité des barrages des lacs l'Heureux et Gauthier à l'entreprise *Stantec Experts-Conseils Ltée.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 03 juin 2016, au montant de soixante et onze mille deux cent quatre-vingts dollars (71 280 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-51-711, projet 2016-11.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 235-06-16**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE BOLLARDS DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de bollards dans le cadre du projet de piste cyclable sur la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Martech signalisation Inc.;
- ✓ Signel Services Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Martech signalisation Inc.	1 547 \$
Signal Services Inc.	1 716 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Martech signalisation Inc.*, au coût de mille cinq cent quarante-sept dollars (1 547 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 03 juin 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-09-711, projet 2014-07.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 236-06-16

**OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU PONT BORD-DE-L'EAU**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation du pont Bord-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Sylvain Grégoire Experts-Conseils Inc.*, au coût de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-50-711, projet 2016-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 237-06-16**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC**

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec le ministère des Transports du Québec dans le but de procéder à la construction d'une bretelle de détournement dans le cadre du remplacement du pont P-09379;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative aux travaux du pont P-09379.

RÉSOLUTION 238-06-16**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS AUX RÉSIDENTS LORS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC**

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente afin de permettre l'accès aux résidents lors des travaux de remplacement du pont P-09379, situé sur la rue Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'aménagement d'une voie de contournement, il est requis de prendre entente avec les propriétaires des lots concernés;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement sera aménagée, selon les termes et conditions de l'entente à intervenir, à même une partie des lots DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 078 786), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT CINQ (2 078 805) et TROIS MILLIONS CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SIX (3 053 106) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la construction d'une voie de contournement avec les propriétaires des lots précédemment mentionnés.

RÉSOLUTION 239-06-16**AUTORISATION DE PAIEMENT - BALAYAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT que le balayage des rues a été effectué du 02 au 06 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise *Balais Nomad Inc.*, au montant de sept mille six cent un dollars et vingt-cinq cents (7 601.25 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-456.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 240-06-16
NOMINATION D'UN ASSISTANT MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'assistant mécanicien, de 40 heures par semaine pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Leduc;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Stéphane Leduc au poste d'assistant mécanicien au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 241-06-16
NOMINATION D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'embauche de personnel surnuméraire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Mathieu Arseneault, à titre de journalier surnuméraire au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente nomination est conditionnelle à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 242-06-16
NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer monsieur Nicolas Stival, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER monsieur Nicolas Stival à titre de directeur du Service de sécurité incendie, à compter du 27 juin 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel basé sur l'échelon 1 du recueil des cadres, équivalent à une somme de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois dollars (75 383 \$) et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offerts aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 243-06-16
OCTROI DE CONTRAT - ORGANISATION D'UNE COURSE LE 16
SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la demande du Conseil des jeunes de l'école des Hautbois;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la Ville désire procéder à l'organisation d'une course, le 16 septembre 2016, afin de promouvoir l'activité physique;

CONSIDÉRANT que cette course implique plus de mille (1 000) élèves en provenance des diverses écoles de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) offerte par la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat d'organisation de la course le 16 septembre 2016 auprès de la compagnie *Sportriple*, au montant de dix mille dollars (10 000 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 janvier 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-447.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

RÉSOLUTION 244-06-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR
L'ÉCOLE DES HAUTBOIS

CONSIDÉRANT la demande du Conseil des jeunes de l'école des Hautbois;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la Ville désire faire l'acquisition d'un module de jeux pour l'école des Hautbois;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Les industries Simexco Inc.;

CONSIDÉRANT que l'espace est restreinte et que *Tessier Récréo-Parc Inc.* est le seul fournisseur pouvant fournir ce modèle de jeux;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	5 966 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc.*, au coût de cinq mille neuf cent soixante-six dollars (5 966 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 16 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 245-06-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SIX (6) ARBRES MATURES AU
PARC LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de six (6) arbres feuillus matures au parc Larochelle afin de créer de l'ombrage;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Pépinière Lorrain Inc.;
- ✓ Les plantations Létourneau-Pépinière;
- ✓ Epar Horticulture Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Epar Horticulture Inc.	3 120 \$
Les plantations Létourneau-Pépinière	3 750 \$
Pépinière Lorrain Inc.	5 274 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à *Epar Horticulture Inc.*, au coût de trois mille cent vingt dollars (3 120 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 17 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 246-06-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE FONTAINES À BOIRE POUR LE TERRAIN DE SOCCER ET L'AIRE DE JEUX DU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de deux (2) fontaines à boire pour le terrain de soccer et l'aire de jeux du parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Carbec.ca;
- ✓ M I Viau & fils limitée;
- ✓ Source Oméga Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Source Oméga Inc.	3 950.00 \$
M I Viau & fils limitée	7 530.66 \$
Carbec.ca	9 450.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de deux (2) fontaines à boire auprès de la compagnie *Source Oméga Inc.*, au coût de trois mille neuf cent cinquante dollars (3 950 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 247-06-16
AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCATION D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU PRINTEMPS

CONSIDÉRANT la location de tables, chaises, chapiteaux et éclairages, dans le cadre de la Fête du printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement à *Jean Loue Tout*, au montant de huit mille trente dollars et vingt-sept cents (8 030.27 \$), excluant les taxes applicables, conformément à leur facture portant le numéro 61144 datée du 30 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 248-06-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 »

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 »;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 »;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 249-06-16
EMBAUCHE D'UN CONCIERGE SUR APPEL, POSTE
SURNUMÉRAIRE, AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du Service des sports et loisirs a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge sur appel, poste surnuméraire, au Service des sports et loisirs;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le coordonnateur du Service des sports et loisirs recommande de procéder à l'embauche de monsieur David Perreault;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur David Perreault, à titre de concierge sur appel, poste surnuméraire, au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 250-06-16
EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ
2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de chef d'équipe du camp de jour, Carolanne Beaupré, pour une durée de huit (8) semaines;

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

- ✓ Renaud-Pierre Vallée;
- ✓ Frédérique Tremblay;
- ✓ Rodrigue Morin;
- ✓ Valérie Vaugeois-Delattre;
- ✓ Élody Richer;
- ✓ Aurélie Therrien;
- ✓ Laurence Ouellette;
- ✓ Camille Petit;
- ✓ Annie Morin;
- ✓ Andrée-Aude Girard;
- ✓ Megan Lachance;
- ✓ Cédrick Barbe;
- ✓ Geneviève Meilleur;

- ✓ Kevin Landry;
- ✓ Alexandre Lacroix;
- ✓ Magalie Michel;
- ✓ Catherine Bertrand;
- ✓ Catherine Robidoux;
- ✓ Charlène Grondin;
- ✓ Alanis Desilets;

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h43 à 21h25.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Ginette Sévigny

- ✓ Levée de fonds pour le cancer du sein;
- ✓ Organisation d'un mini-golf dans le cadre de la fête nationale;

Monsieur Yvan Lambert

- ✓ Travaux de réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ Le mandat relatif à l'évaluation de la maison Gaffney-Kennedy;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ La collecte des matières putrescibles;
- ✓ Le traitement des insectes piqueurs;
- ✓ La Fête du printemps;

Monsieur Jean-Denis Faubert

- ✓ Travaux de réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ La circulation des véhicules tout terrain;

Madame Andrée Habel

- ✓ Les travaux d'aménagement d'une voie de contournement dans le cadre de la réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ Le mandat relatif à l'évaluation de la maison Gaffney-Kennedy;
- ✓ Le congrès de l'Union des municipalités du Québec;

Madame Jeanne Binette

- ✓ Protection du patrimoine;
- ✓ La nouvelle école;
- ✓ La descente de la Rivière-du-Nord en rabaska;
- ✓ L'accès aux sentiers multifonctionnels;
- ✓ La capture vidéo des séances du Conseil;
- ✓ La circulation de véhicules tout terrain.

8756

RÉSOLUTION 251-06-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h25 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 12 juillet 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h04.

RÉSOLUTION 252-07-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 253-07-16
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUIN 2016

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Assemblée de consultation publique du 07 juin 2016;
- Séance ordinaire du 14 juin 2016.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 JUIN 2016**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 juin 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent soixante-quatre mille trois cent quarante-neuf dollars et quatorze cents (464 349.14 \$) en référence aux chèques numéros 16038 à 16128 a été effectué en vertu des règlements numéros 606-2011 et 1007.

**RÉSOLUTION 254-07-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million quatre mille cinq cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (1 004 562.88 \$), en référence aux chèques numéros 16129 à 16281;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**RÉSOLUTION 255-07-16
AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DANS LE CADRE DE
LA PARTICIPATION DES ÉLUS AUX ASSISES ANNUELLES 2016 DE
L'UMQ**

CONSIDÉRANT la participation des élus aux assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre:

Monsieur le maire vote en faveur de la résolution;

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** qu'il éprouve un malaise à ce que les élus s'autorisent des dépenses;

CONSIDÉRANT que selon lui, c'est contraire à la Loi;

CONSIDÉRANT que cette résolution consiste en la correction d'une erreur par une autre erreur et que la solution serait que les élus remboursent leurs dépenses; »

D'ENTÉRINER le paiement des dépenses encourues lors des assises annuelles 2016 de l'UMQ, au montant de sept mille trois cent trois dollars et cinquante-neuf cents (7 303.59 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement aux codes budgétaires suivants :

02-110-00-454 pour un montant de trois mille deux cent cinquante-quatre dollars et soixante cents (3 254.60 \$);

02-110-00-310 pour un montant de trois mille sept cent trente-deux dollars et quarante-cinq cents (3 732.45 \$);

02-110-00-310 pour un montant de trois cent seize dollars et cinquante-quatre cents (316.54 \$).

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 256-07-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE RECHERCHE DE PRIX AFIN DE PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DU BARRAGE DU LAC LÉGARÉ

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus de recherche de prix relativement à l'évaluation de l'état du barrage du lac Légaré.

RÉSOLUTION 257-07-16

OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

CONSIDÉRANT que la Ville désire, dans le cadre d'un projet pilote, se doter d'un système d'alerte à la population;

CONSIDÉRANT que le conseiller aux communications et relations avec les citoyens a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ ADN Communication;
- ✓ Emergency Communications Network;
- ✓ Somum Solutions Inc.;
- ✓ Locomotive;
- ✓ Telmatik.

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de comparer les prix entre les différentes entreprises puisque les produits offerts ont chacun leurs particularités et que certaines entreprises proposent des tarifs forfaitaires, alors que d'autres proposent une tarification basée sur l'utilisation des divers services;

CONSIDÉRANT que le produit offert par l'entreprise Emergency Communications Network répond le mieux aux besoins de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à Emergency Communications Network, au coût de dix mille cinq cent soixante-sept dollars et vingt-quatre cents (10 567.24 \$), incluant les taxes applicables, le cas échéant, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 05 juillet 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-419.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
TENUE LE 05 JUILLET 2016 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 2005 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE
CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2016) ET AUTORISANT UN
EMPRUNT D'UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 \$)
NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) nécessaire à cette fin est de 10 478;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 258-07-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 RELATIF AU
HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** la difficulté quant à l'application du règlement relativement aux élus; »

D'ADOPTER le règlement numéro 1004 relatif au harcèlement au travail.

RÉSOLUTION 259-07-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT le début des travaux du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 260-07-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT le début des travaux du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 261-07-16
CRÉATION D'UN COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET
NOMINATION DE CINQ (5) MEMBRES

CONSIDÉRANT que la Ville désire être proactive quant aux normes relatives à la santé et sécurité au travail et qu'à cet effet, elle désire procéder à la création officielle d'un comité et à la nomination de membres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

NOMMER, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité Santé et sécurité au travail:

- ✓ Madame Michèle Carignan;
- ✓ Madame Josée Danis;
- ✓ Monsieur Frédéric Broué;
- ✓ Monsieur Stéphane Leduc;
- ✓ Monsieur René Lasanté.

RÉSOLUTION 262-07-16
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONSEILLER AUX
COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 041-01-16, la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Maxime Dorais, à titre de conseiller aux communications et relations avec les citoyens, et ce, à compter du 19 janvier 2016, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville, monsieur Maxime Dorais a rencontré les objectifs fixés à son engagement;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la direction générale de qui relève ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre, pour les même motifs que ceux qu'il a exprimés à la résolution 041-01-16;

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Maxime Dorais et de confirmer le statut d'employé cadre régulier.

RÉSOLUTION 263-07-16
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST,
S.E.N.C.R.L. AFIN DE RECOUVRIR LES SOMMES DUES PAR LA
VILLE DE MIRABEL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les Villes de Mirabel et Saint-Colomban relativement au partage des coûts de réfection d'une partie de la côte Saint-Nicholas ;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes la Ville de Mirabel est en défaut d'acquitter les sommes dues;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater ses procureurs afin d'entreprendre toute procédure requise afin de recouvrer les sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet précédemment mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de juin 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE JUIN 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2016 est déposé.

**RÉSOLUTION 264-07-16
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
POUR LA CONSTRUCTION D'UN DÉPANNEUR AVEC STATION-
SERVICE - LOT 1 669 866**

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un dépanneur avec station-service sur le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (1 669 866) du cadastre du Québec, situé à l'intersection Nord-Est de la côte Saint-Paul et de la montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT que** l'implantation du bâtiment projeté ne respecte pas la marge arrière minimale de quinze (15) mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU portant le numéro de résolution 007-06-16; »

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un dépanneur avec station-service situé sur le lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-SIX (1 669 866) du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan préparé par CST Canada Co. et PPU Urbanistes-conseils, daté du 16 juin 2016, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 265-07-16



ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 1 669 518 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1 669 518) du cadastre du Québec, a été présentée par Me Michel Légaré, notaire pour la compagnie de construction Vicky Cousineau Inc. afin de compléter les propriétés de cette dernière situées sur la rue projetée du Cerf;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 juin 2016 et que le CCU, par sa résolution 010-06-16 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition du lot;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 010-06-16 du procès-verbal du 21 juin 2016 du CCU.

RÉSOLUTION 266-07-16

REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 2 078 586 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 078 586) du cadastre du Québec a été présentée par madame Véronique Gaussiran représentante de la compagnie Construction DG Inc. afin de réaliser un projet de développement immobilier situé sur la côte Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 juin 2016 et que le CCU, par sa résolution 011-06-16 recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 011-06-16 du procès-verbal du 21 juin 2016 du CCU.

RÉSOLUTION 267-07-16**PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « PROLONGEMENT DE LA RUE ACHILLE », PHASE 1, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-ACH-01**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Mauricio Ulloa Astete, ingénieur junior, daté du 29 juin 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du « prolongement de la rue Achille », phase 1, ont été complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2014 de la Ville;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de cinq mille dollars (5 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie bancaire à savoir la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) conditionnellement à ce que le titulaire ait déposé une garantie financière équivalente à dix pour cent (10 %) du montant initial de la garantie financière, soit un montant de cinq cents dollars (500 \$), et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 268-07-16**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 07 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 24 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 24 juin 2016 au 02 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'au 02 juillet 2016 aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 601-2016-39 modifiant le règlement numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

RÉSOLUTION 269-07-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats, abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 270-07-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT les besoins de mises à niveau des réseaux existants;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 271-07-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN LAROCHE (TP-SP-2016-213)

CONSIDÉRANT que le député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017, a octroyé une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) afin de procéder à des travaux de réfection du chemin Laroche;

CONSIDÉRANT l'engagement du Canton de Gore à défrayer une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour la réfection du chemin Laroche;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban entend procéder à un investissement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour la réfection des infrastructures du chemin Laroche;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des travaux de réfection du chemin Laroche (TP-SP-2016-213).

RÉSOLUTION 272-07-16

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES – RUE CHÂTEAUNEUF (LOT 1 670 727)

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de drainage des eaux pluviales sur une partie du lot UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (1 670 727) du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Châteauneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'arpenteur-géomètre Barbe et Robidoux, afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de servitude ;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis incluant l'acte de servitude.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 273-07-16
NOMINATION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux public a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier-chauffeur, de quarante (40) heures par semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la nomination de monsieur Hugo Doyon-Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Hugo Doyon-Bergeron, au poste de journalier-chauffeur au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 274-07-16
EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur André Tremblay, à compter du 05 juillet 2016, à titre de journalier surnuméraire au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 275-07-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA RÉHABILITATION DE PONCEAUX 2016 (TP-SP-2016-214)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réhabilitation de ponceaux 2016 (TP-SP-2016-214).

RÉSOLUTION 276-07-16
NOMINATION D'UN CAPITAINE AUX OPÉRATIONS, POSTE DE DIX (10) HEURES PAR SEMAINE

CONSIDÉRANT que le poste de capitaine aux opérations est vacant, suite à la nomination de monsieur Nicolas Stival à titre de directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux (2) candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer monsieur Vincent Charbonneau à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER monsieur Vincent Charbonneau à titre de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie, poste de dix (10) heures par semaine, à compter du 12 juillet 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de quinze mille cinq cent cinquante-quatre dollars et quarante cents (15 554.40\$) correspondant à l'échelon un (1) de la classe un (1) du recueil des cadres en vigueur et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 277-07-16
EMBAUCHE D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de pompier, au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de monsieur Michel Labrèche;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 1^{er} août 2016, monsieur Michel Labrèche, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents requis à l'embauche;

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 1.

RÉSOLUTION 278-07-16
AUTORISATION DE PAIEMENT À FC BOREAL- SAISON DE SOCCER 2016

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec le *Club de soccer FC Boréal* par lequel la Ville s'engage à verser une subvention annuelle de cinquante dollars (50 \$) par joueur ainsi que toutes sommes dues en vertu de la Politique familiale de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement au *Club de soccer FC Boréal*, au montant de vingt-deux mille cent dollars (22 100 \$) pour la saison de soccer 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-999.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 279-07-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE CONTENANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER »

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 401-10-15, la Ville procédait à une demande de subvention dans le cadre du programme « La table pour la récupération hors foyer »;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été octroyée par *Éco Entreprise Québec* au montant de quinze mille cinq cent quarante-sept dollars (15 547 \$) représentant soixante-dix pour cent (70 %) du prix coûtant des équipements, et ce, afin de faire l'acquisition de quinze (15) corbeilles de type Tulia, six (6) stations de type Phoenix, et quatorze (14) paniers à rebuts avec couvercles Écolotop;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de contenants de récupération aux entreprises suivantes :

- ✓ Ni Corporation Inc. au montant de dix mille six cent cinquante dollars (10 650 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 avril 2016;
- ✓ Joyal Groupe Expert Conseil au montant de quatre mille deux cent-cinquante-deux dollars et vingt et un cents (4 252.21 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 14 avril 2016;
- ✓ ÉcoloTop au montant de huit mille trois cent quarante-deux dollars et soixante-huit cents (8 342.68 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 20 avril 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 280-07-16
EMBAUCHE D'UN MONITEUR POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ
2016

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un moniteur pour encadrer des enfants problématiques;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER madame Lauranne Lafortune-Belisle à titre de moniteur du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de trois (3) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 281-07-16
NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION, POSTE
SURNUMÉRAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE – REMPLACEMENT D'UN
CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicienne en documentation, poste surnuméraire, jusqu'à concurrence de trente-deux (32) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à la nomination de madame Mélanie Brault;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER madame Mélanie Brault au poste de de technicienne en documentation, poste surnuméraire, à compter de la vacance du poste, pour le Service de la bibliothèque et de la culture, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h09 à 20h47.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Marilyne Grenier (Présidente du Conseil d'administration du CPE Les Petits Baluchons)

✓ L'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église;

Monsieur Roland Leduc

✓ La Fête nationale du Québec;

✓ Le code d'éthique et le harcèlement;

✓ Les exigences du PIIA;

8772

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord;
- ✓ Réclamation des sommes dues par la Ville de Mirabel;

Monsieur Luc Martin

- ✓ L'administration de la Ville par les élus et les fonctionnaires;

Madame Andrée Habel

- ✓ Réfection du pont de la rue Tour-du-Lac;
- ✓ Les sommes dues par la Ville de Mirabel;
- ✓ Les projets de l'Agenda 21;
- ✓ Les travaux de réfection du chemin Laroche.

RÉSOLUTION 282-07-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h47 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 09 août 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h05.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 283-08-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 284-08-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE EN JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- Séance ordinaire du 12 juillet 2016.

RÉSOLUTION 285-08-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent neuf dollars et sept cents (398 609,07 \$), en référence aux chèques numéros 16342 à 16471;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JUILLET 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 juillet 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-treize dollars et vingt-trois cents (588 473,23 \$) en référence aux chèques numéros 16282 à 16341 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 286-08-16
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES
DÉPENSES AU 30 JUIN 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 juin 2016.

RÉSOLUTION 287-08-16
OCTROI DE MANDAT - CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COLLECTIF

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un mandat pour la conception d'un plan d'aménagement paysager pour l'aménagement d'un jardin collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise *Les Jardins d'Albert Inc.*, au coût de huit mille cinq cent cinquante dollars (8 550 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 13 juin 2016;

8775

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-50-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 288-08-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES REQUISES
AFIN DE MANDATER UN ANIMATEUR DE JARDINS COLLECTIFS

CONSIDÉRANT que l'Agenda local 21, désire mettre en place un projet de jardins collectifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre toutes les démarches requises afin d'octroyer un mandat d'animation de jardins collectifs.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2016-01 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 630 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 630-2016-01 modifiant le règlement 630 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉSOLUTION 289-08-16
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 630-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 630 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que la présentation du projet de règlement et la lecture est faite séance tenante par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 630-2016-01 modifiant le règlement 630 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 636-2016-01 modifiant le règlement 636-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Colomban.

**RÉSOLUTION 290-08-16
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que la présentation du projet de règlement est faite séance tenante par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 636-2016-01 modifiant le règlement 636-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Colomban.

**RÉSOLUTION 291-08-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8003-2016 POLITIQUE DE NUMÉRISATION ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA POLITIQUE 8003**

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre à jour sa politique de numérisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8003-2016 politique de numérisation abrogeant et remplaçant la politique 8003.

**RÉSOLUTION 292-08-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT AFIN DE PERMETTRE UNE COMPENSATION EN VACANCES DES HEURES CUMULÉES (LETTRE D'ENTENTE 2016-07)**

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, afin de permettre une compensation en vacances des heures cumulées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-07 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, afin de permettre une compensation en vacances des heures cumulées.

RÉSOLUTION 293-08-16

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin grandissant au niveau du Services des travaux publics et du Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de contremaître au Services des travaux publics et au Service des sports et des loisirs, à temps plein, de quarante (40) heures par semaine.

RÉSOLUTION 294-08-16

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA POSSIBILITÉ DE RÉINTÉGRER L'UNITÉ D'ACCREDITATION (ARTICLE 8.05) SANS ÉGARD AU DÉLAI (LETTRE D'ENTENTE 2016-08)

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la possibilité de réintégrer l'unité d'accréditation (article 8.05) sans égard au délai;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-08 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la possibilité de réintégrer l'unité d'accréditation (article 8.05) sans égard au délai.

RÉSOLUTION 295-08-16

NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AU SERVICE DES SPORTS DE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin de créer un poste de contremaître au Service des travaux publics et au Service des sports et des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation directeur du Service des travaux publics et du directeur général adjoint de nommer monsieur Daniel Dechêne à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AJOUTER les paragraphes précédemment mentionnés à la fin de la résolution 265-07-16.

RÉSOLUTION 299-08-16

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU LAC L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à installer un aérateur dans le littoral du lac l'Heureux;

CONSIDÉRANT que l'Association doit faire les demandes de certificat d'autorisation aux ministères concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à l'Association du lac l'Heureux afin d'acquérir un aérateur, et ce, conditionnellement à l'émission des certificats d'autorisations requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 300-08-16

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CITOYENNE DU LAC LÉGARÉ

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à installer un aérateur dans le littoral du lac Légaré;

CONSIDÉRANT que l'aide financière ne peut pas servir à l'ajout de bactéries dans le lac Légaré;

CONSIDÉRANT que l'Association doit faire les demandes de certificat d'autorisation aux ministères concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à l'Association citoyenne du lac Légaré afin d'acquérir un aérateur, et ce, conditionnellement à l'émission des certificats d'autorisation requis par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 301-08-16
NOMINATION D'UN MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'un poste est vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Serge Faust pour un mandat d'un (1) an, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 302-08-16
NOMINATION D'UN MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ
CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un poste est vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif en environnement;

DE NOMMER, séance tenante, madame Carolanne Lachapelle pour un mandat de deux (2) ans à titre de membre du Comité consultatif en environnement.

RÉSOLUTION 303-08-16
NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'un poste de lieutenant est vacant à la suite d'une promotion;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit la nomination du pompier éligible du poste incendie où le poste de lieutenant est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE NOMMER, en date du 09 août 2016, le pompier éligible Alexandre Charest au poste de lieutenant, au Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 304-08-16
EMBAUCHE DE D'UN PRÉVENTIONNISTE CONTRACTUEL POUR UNE DURÉE APPROXIMATIVE DE QUATRE (4) MOIS

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 11 candidatures;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service de sécurité incendie recommande d'embaucher monsieur Mathews Lepage à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER monsieur Mathews Lepage à titre de préventionniste contractuel au Service de sécurité incendie à compter du 22 août 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de trente-sept mille deux cent cinquante-quatre dollars et quarante-quatre cents (37 254,44 \$) pour une prestation de travail de 28 heures par semaine et de l'intégrer aux avantages prescrits dans le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville 2016-2018.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises par l'emploi;

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 305-08-16
ENTENTE RELATIVE À LA DESSERTE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LE CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT que des travaux de réhabilitation d'une partie du chemin du lac Chevreuil (Gore) sont prévus;

CONSIDÉRANT que les travaux vont rendre difficile, voire impossible la desserte du secteur se trouvant entre la limite de Saint-Colomban et les travaux par le Service de sécurité incendie du Canton de Gore;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à desservir le Canton de Gore selon les modalités suivantes :

Le Service de sécurité incendie de Saint-Colomban assure la desserte pour la portion se situant sur le territoire du Canton de Gore, de part et d'autre du chemin du lac Chevreuil (Gore), entre la Ville de Saint-Colomban et le début de la zone des travaux;

La présente résolution est valide pour la durée des travaux rendant inaccessible le chemin du lac Chevreuil au Service de sécurité incendie du Canton de Gore;

Le Canton de Gore s'engage à donner à la Ville de Saint-Colomban un préavis minimal de trois (3) jours avant le début de la desserte;

La tarification applicable pour toute intervention du Service de sécurité incendie de Saint-Colomban est celle du règlement de tarification en vigueur au moment de l'intervention.

RÉSOLUTION 306-08-16

AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-COLOMBAN DE PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN D'AMASSER DES FONDS

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes :

- ✓ Côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ Côte Saint-Nicholas et montée Filion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu:

D'AUTORISER la Maison des jeunes de Saint-Colomban à tenir un barrage routier le 30 avril 2017 de 9h00 à 15h00, aux intersections précédemment mentionnées.

RÉSOLUTION 307-08-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE TROIS (3) SIÈGES PARENT-ENFANT POUR LES PARCS À L'ORÉE-DES-BOIS, LAROCHELLE ET BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de trois (3) sièges parent-enfant pour les parcs à l'Orée-des-Bois, Laroche et Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
MultiJeux Marlin	4 844,88 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	5 502,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *MultiJeux Marlin*, au coût de quatre mille huit cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-huit cents (4 844,88 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 20 juillet 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 308-08-16

**OCTROI DE CONTRAT - NIVELAGE ET ENSEMENCEMENT
HYDRAULIQUE AU PARC PHELAN**

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer le nivelage et l'ensemencement hydraulique au parc Phelan afin de faciliter son drainage;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Bernard Paysagiste Inc.;
- ✓ Hydro-Semence Plus;
- ✓ Hydrosol Ensemencement Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Hydrosol Ensemencement Inc.	750 \$
Bernard Paysagiste Inc.	2 500 \$
Hydro-Semence Plus	2 950 \$

CONSIDÉRANT qu'Hydrosol Ensemencement Inc. ne répond pas aux spécifications;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Bernard Paysagiste Inc.*, au coût de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 13 juillet 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 309-08-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
PANNEAU ÉLECTRIQUE POUR LE BÂTIMENT ACCESOIRE DU PARC
À L'ORÉE-DES-BOIS

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau bâtiment pour les utilisateurs de la patinoire au parc à l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT le besoin de chauffer et éclairer l'emplacement;

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer une caméra permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire installer un panneau électrique, le filage et raccordement dans le bâtiment du parc à l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ JBF Électrique Inc.;
- ✓ M. Potvin électrique Inc.;
- ✓ Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
JBF Électrique Inc.	1 853,20 \$
M. Potvin électrique Inc.	2 500,00 \$
Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc.	3 140,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *JBF Électrique Inc.*, au coût de mille huit cent cinquante-trois dollars et vingt cents (1 853,20 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 juillet 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h40 à 20h05.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Les critères pour l'obtention de Fleurons;
- ✓ Les feux à ciel ouvert;

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Intersection de la montée de l'Église et du chemin de la Rivière-du-Nord;
- ✓ Le fonctionnement des associations de lac;

Monsieur Gaston Bouchard

- ✓ La subvention à l'Association citoyenne du lac Légaré;
- ✓ Les certificats d'autorisation pour les travaux dans les lacs;

Madame Marthe Gagnon

- ✓ Les activités de l'Association du lac l'Heureux;

Monsieur Luc Martin

- ✓ Les normes de construction et l'attribution des noms de rues.

RÉSOLUTION 310-08-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 septembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 311-09-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance

EN AJOUTANT les points suivants :

2.12 Résolution relative au projet de Loi sur les hydrocarbures;

- ✓ 6.9 Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet fonds des petites collectivités;

En modifiant le point 6.1 comme suit :

- ✓ 6.1 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire (LOI-SI-2016-217).

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 312-09-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE EN AOÛT 2016

CONSIDÉRANT que copies du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- Séance ordinaire du 09 août 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 AOÛT 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 août 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent soixante-treize mille trois cent soixante-et-un dollars et seize cents (573 361.16 \$) en référence aux chèques numéros 16472 à 16578 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 313-09-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de deux cent soixante-huit mille huit cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-trois cents (268 871.83 \$), en référence aux chèques numéros 16579 à 16704;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 313A-06-16
DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2015, un solde est dû, au montant de deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 197 \$) pour les années antérieures soit 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT que le vote est demandé relativement à la présente résolution :

CONSIDÉRANT que le résultat du vote est le suivant :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	contre
Madame la conseillère Julie Deslauriers :	pour
Monsieur le conseiller François Boyer :	contre
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay	contre
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	pour

La conseillère madame Stéphanie Tremblay et messieurs les conseillers Steve Gagnon et François Boyer demandent que leurs motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT que** la conseillère du district 3, madame Julie Deslauriers n'a convoqué aucune réunion du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) en 2015, alors que sa fonction de présidente du conseil d'administration de l'OMH et de représentante de la Ville l'exigeait;

CONSIDÉRANT que durant cette période, aucune demande d'appui, aucun Conseil ou aucun avis n'a été sollicité ou donné de sa part, auprès de la Ville, du Conseil municipal ou du Maire;

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2014 n'ont été produits qu'après des menaces de coupures des subventions dédiées à l'OMH et que ceux de 2015 n'ont été produits qu'après un remplacement de la présidente et des changements au sein du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ces rapports financiers font état de lacunes et d'éléments nébuleux et discutables tels que l'autorisation de travaux d'entretien exécutés par la directrice de l'OMH, selon une résolution permettant des dépenses de moins de deux mille dollars (2 000 \$) avec le seul consentement de la directrice et de la présidente de l'OMH;

CONSIDÉRANT que de son propre aveu et devant témoins, l'ex-présidente, madame Julie Deslauriers, a manqué à l'éthique.

EN CONSÉQUENCE, nous votons contre le paiement d'une partie du déficit de l'OMH. »

EN CONSÉQUENCE, la présente résolution est **REJETÉE** la majorité des membres ayant voté contre.

RÉSOLUTION 314-09-16

AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT 577 AUX REVENUS DE L'EXERCICE

CONSIDÉRANT le solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 577 décrétant un emprunt et une dépense de deux millions six cent cinquante mille dollars (2 650 000 \$) pour des travaux de réhabilitation des infrastructures routières sur une partie de certaines rues;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour la Ville, d'affecter une partie du solde au remboursement de la dette du règlement numéro 577;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AFFECTER aux revenus de l'exercice, une somme de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), provenant du solde disponible au règlement d'emprunt fermé numéro 577.

RÉSOLUTION 315-09-16
RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban dispose actuellement d'une marge de crédit au montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

CONSIDÉRANT que la marge de crédit doit être renouvelée chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE RENOUVELLER la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Jérôme, et ce, au même montant, soit deux millions de dollars (2 000 000 \$);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 316-09-16
OCTROI DE MANDAT - ASSURANCE ACCIDENT

CONSIDÉRANT que l'assurance accident vient à échéance le 31 octobre 2016 et qu'il y a lieu de renouveler cette dernière;

CONSIDÉRANT que Lemieux Ryan et associés n'offre plus l'assurance accident;

CONSIDÉRANT que le courtier de la Ville, pour la plupart des assurances, est *BFL Canada risques et assurances Inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre de *BFL Canada risques et assurances Inc.*, au montant de mille huit cent vingt-quatre dollars (1 824 \$), excluant les taxes applicables, conformément à leur offre de prix du 09 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire numéro 02-130-00-422.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 317-09-16
OCTROI DE CONTRAT – SONDAGE DE SATISFACTION À L'ÉGARD DU SERVICE DE POLICE DE MIRABEL

CONSIDÉRANT que le contrat avec le Service de police de Mirabel se terminera le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT les négociations entreprises avec le Service de police de Mirabel dans le cadre du renouvellement du mandat;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Saint-Colomban d'être desservie par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mandater une firme afin d'effectuer un sondage de satisfaction à l'égard des services rendus par le Service de police de Mirabel;

CONSIDÉRANT que le conseiller aux communications et relations avec les citoyens a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Ad Hoc recherche Inc.;
- ✓ Crop Inc.;
- ✓ Léger Marketing Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de la recherche de prix suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Ad Hoc Recherche Inc.	4 070 \$
Crop Inc.	4 300 \$
Léger Marketing Inc.	9 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller aux communications et relations avec les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Ad Hoc recherche Inc.*, au coût de quatre mille soixante-dix dollars (4 070 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 août 2016;

D'EFFECTUER un transfert budgétaire au montant de quatre mille deux cent soixante-quinze dollars (4 275 \$) du poste budgétaire 02-110-00-341 au poste budgétaire 02-130-00-419;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-419.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 318-09-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 630-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 630 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 09 août 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Steve Gagnon a procédé à la présentation du projet de règlement le 09 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu les 01 et 07 septembre 2016 une consultation des employés;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 630-2016-01 modifiant le règlement 630 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

RÉSOLUTION 319-09-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 636-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 09 août 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Steve Gagnon a procédé à la présentation du projet de règlement le 09 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 636-2016-01 modifiant le règlement 636-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 320-09-16

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déposé le 07 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

CONSIDÉRANT que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

CONSIDÉRANT que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

CONSIDÉRANT que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

CONSIDÉRANT que les conclusions recherchées par la présente résolution sont :

De demander à la FMQ :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

CONSIDÉRANT que le vote est demandé relativement à la présente résolution :

CONSIDÉRANT que le résultat du vote est le suivant :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	contre
Madame la conseillère Julie Deslauriers :	pour
Monsieur le conseiller François Boyer :	contre
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	contre
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	pour

La conseillère madame Stéphanie Tremblay et messieurs les conseillers Steve Gagnon et François Boyer demandent que leurs motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT que** la demande d'ajout de résolution s'est faite tardivement, faisant en sorte qu'ils n'ont pas pu étudier le dossier et que par conséquent, ils souhaitent reporter le point à une séance ultérieure. »

EN CONSÉQUENCE, la présente résolution est **REJETÉE** la majorité des membres ayant voté contre.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois d'août 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS D'AOÛT 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 321-09-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE BOISÉ MISTRAL », PHASE 1, PE-2013-SHEW-01

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a accepté, par la résolution 292-07-15, la signature d'un protocole d'entente afin d'aménager une partie manquante de la rue Jacques et permettre la jonction entre les tronçons existants;

CONSIDÉRANT que la validité de cette résolution était d'une durée d'un an et que cette dernière est venue à échéance le 14 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la demande de 9188-2290 Québec Inc., laquelle désire donner suite au projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire « Le Boisé Mistral », phase 1, rencontre toutes les exigences en la matière;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre;

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** l'absence du protocole d'entente; »

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2013-SHEW-01 relatif au développement domiciliaire « Le Boisé Mistral », phase 1;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à l'expiration du délai, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue sans autre avis ni formalité.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

RÉSOLUTION 322-09-16

MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 433-11-15 ET 434-11-15 RELATIVES À LA VENTE DE TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 433-11-15, autorisant la vente du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (2 078 578) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 434-11-15, autorisant la vente des lots UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX (1 672 736) et UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 990 385) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de signature était manquante à chacune des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MODIFIER les résolutions 433-11-15 et 434-11-15 afin d'y ajouter, après le 5^e paragraphe, le paragraphe suivant:

« **D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis, y compris l'acte notarié; »

RÉSOLUTION 323-09-16
ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION (LOT 2 080 036)

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE TRENTE-SIX (2 080 036) du cadastre du Québec a été faite par monsieur Serge Lafrenière;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 30 août 2015 et que le CCU, par sa résolution 012-08-16, recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE TRENTE-SIX (2 080 036) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 012-08-16 du procès-verbal du 30 août 2015 du CCU;

DE FIXER le prix au montant de l'évaluation municipale, majoré de deux cent cinquante dollars (250 \$), conformément au règlement de tarification en vigueur;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, y compris l'acte notarié;

Le tout conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à procéder au regroupement des lots, à ses frais, dans un délai de douze (12) mois suivant la transaction.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais du requérant.

La présente résolution est valide pour une période de douze (12) mois, advenant que la transaction ne soit pas notariée dans ce délai, la présente résolution devient nulle et non avenue, sans autre avis ni autre formalité.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME VANESSA DEMERS
OCCUPANT LA FONCTION D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET
URBANISME

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 09 septembre 2016, de madame Vanessa Demers, occupant la fonction d'inspecteur en environnement et urbanisme.

RÉSOLUTION 324-09-16
CONSENTEMENT À LA MODIFICATION CADASTRALE – LOT
4 687 387

CONSIDÉRANT que la Ville détient une hypothèque publiée au bureau de la circonscription foncière Deux-Montagnes sous le numéro 20 530 257, affectant le lot QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (4 687 387) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le débiteur désire procéder à la renumérotation du lot;

CONSIDÉRANT que la renumérotation n'affecte pas les droits de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le consentement à modification cadastrale relativement au lot précédemment mentionné.

RÉSOLUTION 325-09-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE SOUTÈNEMENT POUR LE 296, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (TP-SP-2016-216)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif aux travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord (TP-SI-2016-205);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement aux travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord (TP-SP-2016-216).

RÉSOLUTION 326-09-16

OCTROI DE CONTRAT - RÉHABILITATION DES PONCEAUX 2016 (TP-SP-2016-214)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des ponceaux 2016;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 septembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX (incluant les taxes)
Cusson-Morin Construction Inc.	1 273 879.12 \$
Charex Inc.	1 296 768.53 \$
Atlas Excavation Inc.	1 377 481.17 \$
David Riddel Excavation/Transport (9129-6558 Québec Inc.)	1 483 259.72 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation des ponceaux 2016 à l'entreprise Cusson-Morin Construction Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 06 septembre 2016, au montant d'un million deux cent soixante-treize mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et douze cents (1 273 879.12 \$), incluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-711, projet 2016-07.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 327-09-16
OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE DE DIVERSES RUES -
PROGRAMMATION 2016 (TP-SP-2016-208)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le pavage de diverses rues - programmation 2016;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 septembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX (incluant les taxes)
Uniroc Construction Inc.	1 269 949.00\$
Pavage Jérémien Inc.	1 293 240.53 \$
Pavages Multipro Inc.	1 301 271.64 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	1 495 613.37 \$
Construction Bau-val Inc.	1 540 714.79 \$
Cusson-Morin Construction Inc.	1 608 819.27 \$
Aménagement De Sousa	2 586 142.79 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour le pavage de diverses rues à l'entreprise *Uniroc Construction Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 06 septembre 2016, au montant d'un million deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-neuf dollars (1 269 949 \$), incluant les taxes applicables;

QUE la présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2005, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à l'entrée en vigueur de ce dernier;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-50-711, projet 2016-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 328-09-16
NOMINATION D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'opérateur de machinerie lourde, de 40 heures par semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de monsieur Éric Lanouette;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER séance tenante, monsieur Éric Lanouette, au poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MAURICIO ULLOA
ASTETE OCCUPANT LA FONCTION DE SUPERVISEUR AUX
OPÉRATIONS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 09 septembre 2016, de monsieur Mauricio Ulloa Astete, occupant la fonction de superviseur aux opérations.

RÉSOLUTION 329-09-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VINGT (20) APPAREILS
RESPIRATOIRES USAGÉS (INC-SP-2016-215)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés (INC-SP-2016-215).

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR PIERRE-LUC CHARRON
OCCUPANT LA FONCTION DE LIEUTENANT

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 13 septembre 2016, de monsieur Pierre-Luc Charron, occupant la fonction de lieutenant.

RÉSOLUTION 330-09-16
NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'un poste de lieutenant est vacant à la suite d'une démission;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit la nomination du pompier éligible du poste incendie où le poste de lieutenant est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE NOMMER, en date du 13 septembre 2016, le pompier éligible monsieur Sébastien Beauchamp au poste de lieutenant, au poste d'incendie 1, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 331-09-16

EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour combler deux (2) postes de pompier, au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Jean-François Fontaine et Joël Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Jean-François Fontaine et Joël Leclerc, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents requis à l'embauche;

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 1 pour monsieur Joël Leclerc et de 4.5 kilomètres du poste incendie 2, pour monsieur Jean-François Fontaine.

RÉSOLUTION 332-09-16

PRIME DE COMPENSATION POUR LES PÉRIODES DE GARDE DES CADRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Saint-Colomban 2016-2018;

CONSIDÉRANT que le recueil prévoit à l'article 13, un engagement d'établir un service de garde de fin de semaine pour les employés-cadres du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie afin d'établir le taux horaire de la prime de garde à deux dollars et quarante cents (2,40 \$) de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'ÉTABLIR la prime pour les périodes de garde, tel que prévu au recueil des conditions de travail des employés-cadres 2016-2018 à deux dollars et quarante cents (2.40 \$), et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 333-09-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE POUR LA PATINOIRE (LOI-SI-2016-217)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire (LOI-SI-2016-217).

RÉSOLUTION 334-09-16

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE PANNEAUX ÉVENTAILS ET D'ACCESSOIRES POUR LA PRATIQUE DU BASKETBALL

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de panneaux éventails et d'accessoires pour la pratique du basketball;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Distribution Sports Loisirs.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	2 920.00 \$
Distribution Sports Loisirs	3 583.80 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Multi Jeux Marlin*, au coût de deux mille neuf cent vingt dollars (2 920 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 16 août 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

RÉSOLUTION 335-09-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE TABLES À PIQUE-NIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de tables à pique-nique;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Équiparc manufacturier d'équipement de parcs Inc.;
- ✓ Les industries Simexco Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	2 289 \$
Équiparc Manufacturier d'équipement de parcs Inc.	2 659 \$
Les industries Simexco Inc.	4 275 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc.*, au coût de deux mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars (2 289 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 09 août 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 336-09-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN
MODULE DE JEU DESTINÉ AUX ENFANTS DE 18 MOIS à 5 ANS
POUR LE PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'un module de jeu destiné aux enfants de 18 mois à 5 ans pour le parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Go-Élan;
- ✓ Multi-Jeux Merlin;
- ✓ Les industries Simexco Inc.;
- ✓ TechSport Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Go-Élan	15 840.94 \$
TechSport Inc.	18 588.00 \$
Multi Jeux Marlin	21 400.00 \$
Les industries Simexco Inc.	21 718.13 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Go-Élan*, au coût de quinze mille huit cent quarante dollars et quatre-vingt-quatorze cents (15 840.94 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 août 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 337-09-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU PARC AU BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que le parc au Bois-Dormant doit être revitalisé;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux de réfection du parc, préparé par Julien Rosa, technicien en génie civil, au montant de neuf mille quinze dollars (9 015 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'AUTORISER les travaux de revitalisation du parc au Bois-Dormant, et ce, pour un montant n'excédant pas neuf mille quinze dollars (9 015 \$), incluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-13-711, projet 2016-13.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 338-09-16**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC PHELAN**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire aménager un sentier de vélo de montagne au parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le projet cible, en premier lieu, les enfants de 6 à 12 ans, et que ce parcours contrôlé convient très bien aux débutants en vélo de montagne tout autant qu'aux cyclistes expérimentés, à titre de réchauffement ou de perfectionnement;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût des travaux préparée par la firme *CDGU*;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votre contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT que** le territoire est boisé alors qu'on investit sur des infrastructures artificielles; »

D'AUTORISER les travaux d'aménagement d'un sentier de vélo de montagne au parc Phelan pour une somme maximale de dix mille six cent quatre-vingt-dix dollars (10 690 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrain de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 339-09-16**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 085-02-16 RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE PERMANENTES EXTÉRIEURES AU PARC PHELAN (LOI-SI-2015-184)**

CONSIDÉRANT que par la résolution 085-02-16, le Conseil municipal a octroyé le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire permanentes extérieures au parc Phelan;

CONSIDÉRANT que la dépense a été imputée au fonds de roulement alors qu'elle aurait dû être imputée au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin que la dépense soit imputée au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE MODIFIER la résolution 085-02-16 comme suit :

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-21.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 340-09-16
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 086-02-16 RELATIVE À
L'OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA
PATINOIRE PHELAN (LOI-SI-2015-187)

CONSIDÉRANT que par la résolution 086-02-16, le Conseil municipal a octroyé le contrat relatif aux travaux de pavage de la patinoire;

CONSIDÉRANT que la dépense a été imputée au fonds de roulement alors qu'elle aurait dû être imputée au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin que la dépense soit imputée au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MODIFIER la résolution 086-02-16 comme suit :

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-21.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 341-09-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIER
CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents relatifs à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h15 à 21h16.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Terrains de soccer;
- ✓ États financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;
- ✓ Couverture pour la patinoire;
- ✓ Piste cyclable.

Madame Andrée Habel

- ✓ Service de police de la Ville de Mirabel;
- ✓ Situation politique actuelle;
- ✓ États financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

Madame Carolanne Lachapelle

- ✓ Nomination au Comité consultatif d'environnement;
- ✓ La réglementation relative aux poulaillers urbains;

Monsieur Stéphane St-Pierre

- ✓ Protocoles d'entente;

Monsieur Raymond Paraschuk

- ✓ Situation politique actuelle;
- ✓ Bacs pour la cueillette de matières putrescibles;
- ✓ Sondage relativement au Service de police la Ville de Mirabel;
- ✓ Chats errants.

Madame Suzanne Leduc

- ✓ Délais de réparation des luminaires de rues;

Monsieur Mathieu Rochon

- ✓ Pavage de la rue de l'Accueil;

8807

Madame Julie Lemay

- ✓ Bacs pour la cueillette de matières putrescibles;
- ✓ Chats errants;

Monsieur Gislain Bérubé

- ✓ Circulation sur la rue Desjardins;
- ✓ Écoulement des eaux pluviales de la rue Desjardins;

Madame Louise Blanchet

- ✓ Limitation d'une zone humide.

Monsieur Serge Faust

- ✓ États financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;
- ✓ Sondage relativement au Service de police la Ville de Mirabel.

Madame Andrée Habel

- ✓ Ami-chat éthique féline St-Colomban.

RÉSOLUTION 342-09-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h17 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 11 octobre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h04.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 343-10-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en **modifiant** le point 3.10 afin qui se lise comme suit :

3.10 Autorisation de municipalisation d'un terrain et acquisition de servitudes dans le cadre du protocole d'entente PE-2007-SAN-04 relatif au projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 8;

En **retirant** les points suivants:

2.5 Affectation de sommes au fonds du réseau routier;

4.6 Refus de l'offre de règlement relativement au dossier d'appel d'offres du domaine Bériau (TP-SP-2014-122);

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 344-10-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE EN SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de séance suivante:

- Séance ordinaire du 13 septembre 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 septembre 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent trente-quatre mille trois cent cinquante-neuf dollars et trente-trois cents (534 359.33 \$) en référence aux chèques numéros 16705 à 16825 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 345-10-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de cinq cent sept mille trois cent seize dollars et six cents (507 316.06 \$), en référence aux chèques numéros 16826 à 16962;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 346-10-16
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES
DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier 2016 au 30 septembre 2016.

RÉSOLUTION 347-10-16
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION 347A-10-16
DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT la résolution originalement présentée, laquelle se lit comme suit:

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2015, un solde est dû pour les années antérieures soit 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers 2015, tels que déposés, et d'émettre un paiement au montant de deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 197 \$) représentant un solde dû pour les années 2013, 2014 et 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de monsieur le maire lequel propose:

« **CONSIDÉRANT** la décision du 13 septembre dernier, soit la résolution numéro 313A-06-16 de ne pas approuver les états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que des réponses ont été apportées aux questionnements des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi obligent les villes à payer dix pour cent (10%) du déficit des offices d'habitations;

CONSIDÉRANT le remplacement de la représentante de la Ville et de la directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2015, un solde est dû pour les années antérieures soit 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers 2015, tels que déposés, et d'émettre un paiement au montant de deux mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 197 \$) représentant un solde dû pour les années 2013, 2014 et 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière »

CONSIDÉRANT le résultat du vote quant à la proposition d'amendement, lequel est le suivant:

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	POUR
Monsieur le conseiller Éric Milot :	POUR
Madame la conseillère Julie Deslauriers :	POUR
Monsieur le conseiller François Boyer :	POUR
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	POUR
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

EN CONSÉQUENCE, il y lieu d'adopter la résolution, telle qu'amendée, les membres du Conseil municipal ayant voté unanimement en faveur de l'amendement.

RÉSOLUTION 348-10-16
NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA FAMILLE, DES ÂÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire procéder à la nomination d'un élu à titre de responsable du dossier de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

NOMMER, séance tenante, monsieur le conseiller Steve Gagnon, à titre d'élu responsable du dossier de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

RÉSOLUTION 349-10-16
NOMINATION D'UN MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Pichette fait défaut d'assister aux séances du Comité consultatif de l'Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 635-2013 quant aux absences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce dernier et de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif de l'Agenda 21 local;

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Jacques Gagnon à titre de membre du Comité consultatif de l'Agenda 21 local.

RÉSOLUTION 350-10-16
APPUI À L'UMQ DANS LE CADRE DE SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT AFIN DE MODIFIER LE PROJET DE LOI NUMÉRO 106 LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 07 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi numéro 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi;

CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban appuie les recommandations de l'UMQ et demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi numéro106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*:

- ✓ en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- ✓ en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1009 STIPULANT UNE TARIFICATION PORTANT SUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS OCCASIONNÉES DANS LA CADRE DE LEURS FONCTIONS

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1009 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1010 RELATIF À LA CAPITALISATION ET L'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1010 relatif à la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations.

RÉSOLUTION 351-10-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8007 PORTANT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8007 portant sur la santé et la sécurité au travail.

RÉSOLUTION 352-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES
REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE
D'EXPROPRIATION DES IMMEUBLES DESTINÉS À DES FINS
PUBLIQUES – LOTS 3 192 211 ET 3 932 805

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de compléter l'acquisition d'immeubles afin de procéder à la continuité de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis de faire l'acquisition des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

S'il est possible d'acquérir les immeubles de gré à gré:

DE MANDATER M^e Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation des actes notariés et leur publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

Il est convenu que tous les frais inhérents à ces actes d'achat sont à la charge de la Ville.

Dans le cas où la Ville devrait procéder par expropriation :

Article 1: Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2: La Ville de Saint-Colomban décrète l'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble ci-après décrit;

Article 3: Les immeubles visés par la présente résolution sont les suivants:

- ✓ Le lot TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;
- ✓ Le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

Article 4: Que, si nécessaire, la Ville mandate la firme *Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l.* afin qu'elle procède à l'expropriation, en tout ou en partie, des lots TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT ONZE (3 192 211) et TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQ (3 932 805) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et prenne les recours judiciaires nécessaires;

Article 5: Que, si nécessaire, les procureurs soient autorisés à retenir les services professionnels requis pour le cheminement de ces dossiers, tels que les services d'un arpenteur-géomètre, d'un notaire et d'un évaluateur agréé.

Article 6 : Que, la Ville affecte une somme de mille dollars (1 000 \$) provenant de son fonds général aux fins mentionnées dans la présente résolution sauf à parfaire.

RÉSOLUTION 353-10-16

MANDAT AFIN DE PROCÉDER À LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE FINALE SUITE AUX ADJUDICATIONS POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER QUI ONT EU LIEU EN 1984

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de procéder à la vente finale suite aux adjudications de 1984;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents nécessaires afin de finaliser les ventes pour non-paiement de l'impôt foncier qui ont eu lieu en 1984.

RÉSOLUTION 354-10-16

ASSURANCES – AUGMENTATION DES GARANTIES

CONSIDÉRANT la recommandation du courtier d'assurance d'augmenter les limites d'assurances responsabilité civile additionnelle;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de souscrire à une assurance responsabilité pour dommages à l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec ou Fidema groupe conseil Inc. afin de souscrire pour et au nom de la Ville aux garanties additionnelles suivantes :

- ✓ Une assurance responsabilité civile additionnelle au montant de neuf millions de dollars (9 000 000 \$);
- ✓ Une assurance responsabilité pour dommages à l'environnement au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$).

RÉSOLUTION 355-10-16

AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTES 2016-09 ET 2016-10 AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT les ententes survenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux points suivants :

- ✓ Demande de retraite progressive de monsieur Daniel Narreault (2016-09);
- ✓ Dépôt de révision des postes (2016-10);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'ententes numéro 2016-09 et 2016-10 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 356-10-16
MESURE DISCIPLINAIRE - UNE JOURNÉE DE SUSPENSION SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 320007

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général relativement à l'employé portant le numéro 320007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur général et imposer une (1) journée de suspension sans solde.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de septembre 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 357-10-16
DEUXIÈME ACCEPTATION - COUCHE DE PAVAGE UNIQUE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-ROCH-01

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU ingénierie urbaine*, en date du 16 août 2016, recommandant la couche de pavage unique d'une partie des infrastructures des rues de l'Accueil et des Tourterelles, phase 1, protocole d'entente PE-2013-ROCH-01;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de deux cent treize mille vingt-cinq dollars et soixante-huit cents (213 025.68 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 14 janvier 2014 par la résolution 018-01-14 de procéder à la première acceptation et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir, la somme de cent quarante-huit mille neuf cent soixante-treize dollars et cinquante-trois cents (148 973.53 \$);

CONSIDÉRANT que le titulaire du protocole d'entente doit déposer une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux en garantie durant une période de (12) douze mois, soit un montant de dix mille six cent cinquante et un dollars et vingt-huit cents (10 651.28 \$);

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser une partie des rues de l'Accueil et des Tourterelles et une servitude de drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Rue de l'Accueil (lot 5 370 138);
- ✓ Rue des Tourterelles (lot 5 370 132);
- ✓ Impasse de rue (lot 5 370 128).

DE MUNICIPALISER la servitude de drainage suivante :

- ✓ Lot 5 370 126.

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait déposé une garantie de cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit un montant de dix mille six cent cinquante et un dollars et vingt-huit cents (10 651.28 \$) pour une période de douze (12) mois.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 358-10-16

PLAN PROJET DE RÉNOVATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) (342-342 B, MONTÉE DE L'ÉGLISE)

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation pour l'église, située sur le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (4 911 948) du cadastre du Québec, et portant le numéro civique 342-342 B, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016 sous la résolution 013-09-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis de rénovation de l'église située sur le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-HUIT (4 911 948) du cadastre du Québec ayant comme adresse civique le 342-342 B, montée de l'Église, le tout tel que montré à l'élévation couleur, préparé par la Fabrique de la paroisse de Saint-Colomban, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2015

Le formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2015 est déposé tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

RÉSOLUTION 359-10-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc;
- ✓ Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.	2 844.00 \$
Gilles Leduc entrepreneur électricien Inc.	4 384.28 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Yanick Cyr entrepreneur électricien Inc.* au coût de deux mille huit cent quarante-quatre dollars (2 844 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 07 septembre 2016.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-070-00-724, projet 2012-12, laquelle est financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 360-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS
D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE
ÉLECTRIQUE NISSAN LEAF SV 2017 (URB-SI-2016-219)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif l'acquisition d'un véhicule électrique Nissan Leaf SV 2016 (URB-SI-2016-211);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique Nissan Leaf SV 2017 (URB-SI-2016-219).

RÉSOLUTION 361-10-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE
CALCUL DU TAUX D'EFFICACITÉ D'ÉLIMINATION DES VIRUS

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater une firme afin de déterminer le taux d'efficacité de l'élimination des virus;

CONSIDÉRANT que le calcul du taux d'efficacité d'élimination des virus est obligatoire en vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r 35.2);

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Asisto Inc.;
- ✓ TechnoRem Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
TechnoRem Inc.	2 615 \$
Asisto Inc.	5 830 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la compagnie *TechnoRem Inc.*, au coût de deux mille six cent quinze dollars (2 615 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-411;

D'AFFECTER au revenu de l'exercice une somme de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750 \$), provenant du surplus affecté à la réserve financière entretien des aqueducs.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 362-10-16

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement, de 37,5 heures semaine, pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme recommande de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Legault;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 1^{er} novembre 2016, madame Stéphanie Legault au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 363-10-16

AUTORISATION DE MUNICIPALISATION D'UN TERRAIN ET ACQUISITION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2007-SAN-04, RELATIF AU PROJET DOMICILIAIRE DU SANCTUAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD, PHASE 8

CONSIDÉRANT que dans le cadre du protocole d'entente du projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un terrain à titre de compensation pour frais de parcs et terrains de jeux et à l'établissement de servitudes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER le terrain suivant:

✓ Lot 4 727 475 ;

D'ACQUÉRIR les servitudes relatives à l'implantation d'un réservoir incendie, affectant une partie des lots suivants :

- ✓ Lot 4 851 236;
- ✓ Lot 4 727 545;
- ✓ Lot 4 727 475;
- ✓ Lot 5 173 645;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, incluant les actes notariés.

Il est entendu que tous les frais sont à la charge du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 364-10-16
AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN
DES AQUEDUCS - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU
D'AQUEDUC LAROCHELLE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la purge située à la limite de la rue des Améthystes sont nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau, et ce, principalement lors des rinçages annuels;

CONSIDÉRANT que les travaux suivants seront effectués;

- ✓ Excavation et remblai;
- ✓ Remplacement du boîtier de vanne et de la borne d'irrigation;
- ✓ Essai, nettoyage et chloration du réseau;
- ✓ Réparation du pavage affecté par les travaux.

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts des travaux est de quinze mille neuf cents dollars (15 900 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'AFFECTER au revenu de l'exercice, une somme de quinze mille neuf cents dollars (15 900 \$) provenant du surplus affecté à la réserve financière de l'entretien des aqueducs.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 365-10-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES RELATIVEMENT À LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT
D'ABRASIFS 2016-2017 (TP-SP-2016-218)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture et le transport d'abrasifs 2016-2017 (TP-SP-2016-218).

RÉSOLUTION 366-10-16
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE
ET DE SOUTÈNEMENT POUR LE 296, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-
NORD (TP-SP-2016-216)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Gelco Construction Inc.	120 999.91 \$
Les Entreprises Pera	272 499.00 \$
Desjardins Excavation Inc.	347 329.55 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat de travaux de drainage de la chaussée et de soutènement pour le 296, chemin de la Rivière-du-Nord à l'entreprise *Gelco Construction Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 11 octobre 2016, au montant de cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (120 999.91 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-50-711, projet 2016-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 367-10-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une remorque;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les Attaches Éthier Inc.;
- ✓ Équipements & Remorques Yves Leroux Inc.;
- ✓ Attaches et Remorques Labelle Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Les Attaches Éthier Inc.	1 995 \$
Équipements & Remorques Yves Leroux Inc.	2 000 \$
Attaches et Remorques Labelle Inc.	2 240 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Les Attaches Éthier Inc.*, au coût de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1 995 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de d'investissement au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2016-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 368-10-16
NOMINATION D'UN JOURNALIER CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier chauffeur, de 40 heures semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à la nomination de monsieur Luc Gingras;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE NOMMER séance tenante, monsieur Luc Gingras, au poste de journalier chauffeur au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 369-10-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES DE SERVITUDES DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des servitudes de drainage des eaux pluviales sur une partie des lots suivants :

Lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (3 496 727) du cadastre du Québec;

Lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT NEUF (4 378 609) du cadastre du Québec;

Lot TROIS MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (3 916 585) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à ces actes;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à l'établissement des servitudes, incluant les actes notariés.

RÉSOLUTION 370-10-16
REJET DES SOUMISSIONS (INC-SP-2016-215) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DE VINGT (20) APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS (INC-SP-2016-220)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres publics pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Boivin et Gauvin Inc.	109 966.60 \$

CONSIDÉRANT que la soumission reçue excède le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE REJETER la soumission relative à l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés numéro (INC-SP-2016-215);

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés (INC-SP-2016-220).

RÉSOLUTION 371-10-16
OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à l'élite sportive pour les jeunes de niveau élite à poursuivre leur évolution dans leur sport;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint à octroyer des aides financières pour un montant maximal de quatre mille neuf cent cinquante dollars (4 950 \$) conformément à la liste datée du 29 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 372-10-16
ACHAT DE BILLETS POUR LE SPAGHETTI-THON DU MOUVEMENT
DES PERSONNES HANDICAPÉES SAINT-COLOMBAN ET SAINT-
CANUT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire soutenir l'organisme sans but lucratif Mouvement des personnes handicapées Saint-Colomban et Saint-Canut;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à faire l'achat de vingt (20) billets pour le spaghetti-thon au bénéfice Mouvement des personnes handicapées Saint-Colomban et Saint-Canut au coût de douze dollars (12 \$) chacun pour un total de deux cent quarante dollars (240 \$), excluant les taxes applicables, le cas échéant.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 02-110-00-310.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 373-10-16
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE
CLÔTURE POUR LE SENTIER DE LA RUE DE LA LOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'une clôture pour le sentier de la rue de la Loire;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Inter clôtures Clobec;
- ✓ Clôture Sauvageau Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Inter clôtures Clobec	3 438.56 \$
Clôture Sauvageau Inc.	3 522.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Inter clôtures Clobec*, au coût de trois mille quatre cent trente-huit et cinquante-six cents (3 438.56 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 15 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 374-10-16
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LA
RÉALISATION D'UN PARC À L'INTERSECTION DES RUES DE
L'ALIZÉ ET JACQUES

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir une offre de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement relativement à la réalisation d'un parc à l'intersection des rues de l'Alizé et Jacques;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Exp. Global Inc.;
- ✓ l'institut des territoires;
- ✓ Conception paysage.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Exp Global Inc.	4 500 \$
Conception paysage Inc.	8 500 \$
Institut des territoires	11 634 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Exp Global Inc.* au coût de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 28 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espace naturels au code budgétaire 22-700-14-711, projet 2016-16.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 375-10-16

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DEUX (2) BALANÇOIRES POUR LES PARC AU BOIS-DORMANT ET PÉRIDOT

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au remplacement de deux (2) balançoires pour les parcs au Bois-Dormant et Péridot;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ TechSport;
- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	4 560.00 \$
TechSport Inc.	5 715.12 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	5 717.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie *Multi Jeux Marlin*, au coût de quatre mille cinq cent soixante dollars (4 560 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 30 septembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrain de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 376-10-16
OCTROI DE BOURSES DANS LE CADRE DU CONCOURS DE
PHOTOGRAPHIES

CONSIDÉRANT le concours de photographies intervenu dans le cadre des Journées de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCORDER les prix suivants:

- ✓ 200 \$ pour le 1^{er} prix à monsieur Jean-Paul Tétrault;
- ✓ 100 \$ pour le 2^e prix à monsieur Benoît Leduc;
- ✓ 50 \$ pour le 3^e prix à monsieur Estéban Duchesne.

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h55 à 20h26.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Les comptes à payer;
- ✓ La voiture électrique;
- ✓ La borne électrique du Centre récréatif et communautaire.

Monsieur Jacques Gratton

- ✓ Agenda 21;
- ✓ Les travaux de réfection du ponceau du Bois-Dormant;

8829

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Service de police;
- ✓ Réparation des lumières de rues.

Madame Céline Lachapelle

- ✓ Appui de la Ville à l'Union des Municipalités du Québec;
- ✓ Aide financière à la municipalité de Restigouche;
- ✓ Participation à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Monsieur Florian Beauchemin rue Kedro

- ✓ Compte de taxes;
- ✓ Situation politique actuelle.

RÉSOLUTION 377-10-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h28 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 08 novembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h18.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 378-11-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

- 3.10. Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie hypothécaire et municipalisation des rues du projet domiciliaire « de la rue de Fleur de Lys, des Marguerites et des Jonquilles » du protocole d'entente PE-2012-LCB-04;

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 379-11-16
NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE MAINVILLE À TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Mainville est un athlète paralympique de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il s'est hissé jusqu'aux quarts de finale au sabre en fauteuil roulant aux Jeux Paralympiques de Rio;

CONSIDÉRANT qu'il a participé à trois (3) Jeux Paralympiques, soit Londres, Pékin et Rio, ainsi que plusieurs championnats du monde et coupes du monde;

CONSIDÉRANT qu'il a remporté la médaille d'or aux Championnats des Amériques en 2016;

CONSIDÉRANT que les Jeux Paralympiques de Rio ont été ses derniers Jeux;

CONSIDÉRANT l'immense détermination dont Pierre Mainville fait preuve;

CONSIDÉRANT qu'il est le porte-parole du Comité consultatif sur la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'il constitue un exemple de courage, de détermination et d'accomplissement susceptible d'inspirer tant les personnes aux prises avec un handicap que l'ensemble des Colombanois;

CONSIDÉRANT qu'il est une source de fierté au sein de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE FÉLICITER monsieur Pierre Mainville pour l'ensemble de sa carrière d'athlète paralympique;

DE NOMMER monsieur Pierre Mainville citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 380-11-16

APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que copies du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- ✓ Séance ordinaire du 11 octobre 2016.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 OCTOBRE 2016

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 octobre 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent vingt-huit mille cinq cent treize dollars et quatre-vingts cents (528 513.80 \$) en référence aux chèques numéros 16963 à 17126 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 381-11-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de deux cent quarante-six mille deux cent vingt-et-un dollars (246 221 \$), en référence aux chèques numéros 17127 à 17257;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, le maire fait le dépôt de son rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2016.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, le maire fait le dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) que la Ville a conclus et le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 \$) conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats constitue une dépense totale qui dépasse vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), et ce, depuis le 10 novembre 2015.

RÉSOLUTION 382-11-16
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation 2017, 2018 et 2019.

RÉSOLUTION 383-11-16
CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2017

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE TENIR la séance extraordinaire du budget 2017 le 13 décembre 2016, à compter de 20h30.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1001-2017 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 384-11-16
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1009 STIPULANT UNE TARIFICATION PORTANT SUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS OCCASIONNÉES DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 octobre 2016 par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, de modifier le libellé du règlement et la lecture séance tenante de ses demandes de modifications;

EN CONSÉQUENCE, le vote est demandé sur la proposition d'amendement :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	CONTRE
Monsieur le conseiller Éric Milot :	CONTRE
Monsieur le conseiller François Boyer :	CONTRE
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	CONTRE
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	POUR

Monsieur le conseiller François Boyer demande que les motifs de son vote soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** avoir reçu le document quelques minutes avant la séance. »

EN CONSÉQUENCE, l'amendement est rejeté, la majorité des membres du Conseil municipal ayant voté contre ledit amendement;

EN CONSÉQUENCE, il y a lieu de procéder au vote sur le règlement original :

Monsieur le conseiller Steve Gagnon :	POUR
Monsieur le conseiller Éric Milot :	POUR
Monsieur le conseiller François Boyer :	POUR
Madame la conseillère Stéphanie Tremblay :	POUR
Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande :	CONTRE

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande que les motifs de son vote soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** les amendements présentés et les modifications rejetées, le présent règlement est insatisfaisant. »

EN CONSÉQUENCE le règlement numéro 1009 stipulant une tarification portant sur les dépenses des employés municipaux et des élus occasionnées dans le cadre de leurs fonctions est **ADOPTÉ** majoritairement tel que originalement présenté.

RÉSOLUTION 385-11-16

ACQUISITION DU LOT 5 979 309 AFIN DE PERMETTRE LA JONCTION ENTRE LE DOMAINE LEBEAU ET LE BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT NEUF (5 979 309) du cadastre du Québec, afin de permettre la jonction entre le Domaine-Lebeau et le Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté un professionnel afin de déterminer la valeur du lot à acquérir, laquelle a été fixée à cinquante-sept mille cinq cents dollars (57 500 \$) :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE PROCÉDER à l'acquisition du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT NEUF (5 979 309) du cadastre du Québec, au coût de cinquante-sept mille cinq cents dollars (57 500 \$);

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à l'acquisition du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT NEUF (5 979 309) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition sont aux frais de la Ville.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-723, projet 20146-97.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 386-11-16
AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE ET TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville et Tricentris, centre de tri, viendra à échéance le 14 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Saint-Colomban de confier à cet organisme l'organisation et la gestion des activités relatives aux buts poursuivis, et plus particulièrement, la gestion intégrée de matières recyclables et de conclure une entente pour une période comprise entre le 14 avril 2017 et le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé par Tricentris, centre de tri;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 387-11-16
OCTROI DE CONTRAT - ÉVALUATION DE L'IMPACT DES MESURES DE MITIGATION DÉPLOYÉES PAR LA VILLE RELATIVEMENT À L'ENTREPOSAGE DES ABRASIFS D'HIVER

CONSIDÉRANT le rapport déposé en novembre 2013, par la firme Agéos quant à l'évaluation des impacts environnementaux du dépôt d'abrasifs hivernaux sur les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT que la Ville désire connaître les impacts des mesures de mitigation déployées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à l'évaluation de l'impact des mesures de mitigation déployées par la Ville à la compagnie Agéos, au coût de neuf mille neuf cent trente-huit dollars et cinquante cents (9 938.50 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 21 octobre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 388-11-16
DEMANDE DE RÉVISION DU PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION DE LA
CLIENTÈLE 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a présenté son Plan annuel de répartition de la clientèle (PARC) 2017-2018;

CONSIDÉRANT que près de quatre-vingts (80) parents ont manifesté leur mécontentement à l'égard du PARC dans le cadre d'une consultation publique organisée par la CSRDN le 27 octobre;

CONSIDÉRANT que le PARC prévoit notamment le changement d'école de quarante-sept (47) élèves potentiellement marcheurs qui fréquentent actuellement l'école des Hautbois, située à Saint-Colomban, vers l'école Mer-et-Monde, située à Mirabel à près de huit (8) km;

CONSIDÉRANT que trois cent cinquante (350) élèves de Mirabel fréquentent l'école de la Volière située sur le territoire de Saint-Colomban et qu'un nombre significatif d'élèves de Saint-Colomban fréquentent l'école Mer-et-Monde;

CONSIDÉRANT que les écoles Mer-et-Monde et de la Volière atteindront leur capacité fonctionnelle ou la dépasseront dès 2018 selon les prévisions du PARC;

CONSIDÉRANT que la future école prévue à Saint-Canut ne pourra vraisemblablement ouvrir ses portes avant 2021 et qu'en conséquence, les élèves actuels de Saint-Canut qui fréquentent la Volière n'y seront pas rapatriés d'ici la fin de leur parcours scolaire primaire;

CONSIDÉRANT que le fait de déraciner des élèves actuels ou futurs de leur école de quartier pour les déplacer dans une école située à plusieurs kilomètres ne contribue en rien à la motivation des jeunes en augmentant le temps de transport, en limitant l'accès aux activités parascolaires, en réduisant le temps disponible pour les devoirs, en avançant l'heure du lever, en plus de causer un impact sur la cohésion de la communauté et le sentiment d'appartenance à la ville et au quartier;

CONSIDÉRANT que le fait d'imposer à un élève normalement « marcheur » de fréquenter une école autre que son école de quartier à laquelle il ne peut que se rendre qu'en voiture ou en autobus scolaire va à l'encontre de toutes les notions de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la règle énoncée par la Commission scolaire voulant que les élèves ne soient jamais changés d'école plus d'une fois est en réalité transgressée à répétition et ne peut donc être évoquée comme règle absolue pour justifier les choix effectués dans le PARC;

CONSIDÉRANT que de l'aveu même de la Commission scolaire, ce PARC est le plus important des dernières années en termes de déplacement d'élèves et qu'il constitue donc une opportunité de redresser certaines incongruités et de rapatrier un maximum d'élèves dans leur ville respective;

CONSIDÉRANT qu'il y a suffisamment de classes dans les écoles de Saint-Colomban pour tous les élèves de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que les terrains sur lesquels ces écoles sont bâties ont été cédés par la Ville de Saint-Colomban et donc payés par les contribuables de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que ces écoles jouissent d'une taxation particulière avantageuse entraînant des pertes fiscales pour la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a déployé d'importantes ressources pour bonifier et embellir les parcs-écoles sur son territoire, en plus d'offrir des activités gratuites aux élèves qui fréquentent ces écoles;

CONSIDÉRANT que la région est celle qui a connu le plus fort taux de migration interrégionale à travers le Québec en 2014-2015, qu'il s'agit d'une tendance lourde depuis plusieurs années et que de nombreux projets immobiliers pointent à l'horizon tant à Saint-Colomban qu'à Saint-Canut.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT que** la résolution est prématurée. »

DE DEMANDER à la CSRDN de faire l'exercice d'élaborer un nouveau scénario où les enfants de Saint-Canut qui fréquentent ou fréquenteraient dans le futur l'école de la Volière soient transférés à l'école Mer-et-Monde;

DE DEMANDER à la CSRDN de réviser l'ensemble des deux cent soixante-treize (273) dossiers d'élèves en choix d'école ou en transfert administratif faisant en sorte qu'un élève ne fréquente pas l'école à laquelle il serait normalement assigné, et ce, particulièrement pour les trente-huit (38) cas à l'école des Hautbois, les trente-sept (37) à l'école à l'Orée-des-Bois et les vingt-cinq (25) à l'école de la Volière;

DE DEMANDER à la CSRDN de revenir présenter à la Ville et aux parents ce scénario ainsi que tout autre scénario bonifié tenant davantage compte de la proximité des élèves avec leur école de quartier et des limites géographiques de la Ville de Saint-Colomban, et ce, avant l'adoption finale du PARC 2017-2018;

DE DEMANDER à la CSRDN de s'assurer que la totalité des élèves de Saint-Colomban, sauf exception, fréquente une école de Saint-Colomban;

DE DEMANDER à la CSRDN et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) de prendre en considération les projets immobiliers imminents à Saint-Colomban et Saint-Canut et de tout mettre en œuvre pour accélérer l'ouverture d'une nouvelle école de vingt-huit (28) classes à Saint-Canut, l'agrandissement de la nouvelle école de Saint-Colomban, de l'école de la Volière et de l'école des Hautbois ou, à défaut, de planifier la construction d'une nouvelle école à Saint-Colomban;

DE TRANSMETTRE cette résolution à la CSRDN et au MEES.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois d'octobre 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

RÉSOLUTION 389-11-16**PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DES CASCADES », PHASE 2 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-PEL-02**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme de *CDGU*, en date du 25 octobre 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire « Le Boisé des Cascades », phase 2, ont été complétés, à l'exception des bassins de rétention et répondent aux exigences du règlement 245-2014 de la Ville;

CONSIDÉRANT la garantie financière initiale au montant de six cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-huit dollars et quarante cents (677 668.40 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver un montant de dix mille dollars (10 000 \$) afin de garantir les travaux de construction des bassins de rétention;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver un montant de deux cent mille deux cent soixante-neuf dollars et vingt cents (200 269.20\$) afin de garantir le pavage des rues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de quatre cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt cents (467 399.20 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votre contre:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9a) du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière à savoir la somme de quatre cent soixante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt cents (467 399.20 \$) et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 390-11-16**PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX DU PROJET DOMICILIAIRE « LES SENTIERS DU VILLAGE », PHASE 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-VIL-2013**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme *CDGU*, daté du 28 octobre 2016, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire « Les sentiers du village », phase 1, ont été complétés et répondent aux exigences du règlement 245-2012 de la Ville;

CONSIDÉRANT la garantie financière initiale au montant de cent vingt-et-un mille dollars (121 000 \$) afin de garantir le pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis.

RÉSOLUTION 391-11-16

DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE ET MUNICIPALISATION DES RUES DU PROJET DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DES CASCADES », PHASE 1, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-PEL-01, TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ADDENDA 2013

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme *CDGU*, en date du 25 octobre 2016 recommandant la deuxième acceptation des travaux des infrastructures du développement domiciliaire « Le Boisé des Cascades », phase 1, protocole d'entente PE-2010-PEL-01, tel que modifié par l'addenda 2013;

CONSIDÉRANT la garantie financière initiale au montant de trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (382 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu aux séances du 09 novembre 2010 et du 13 mai 2014 par les résolutions 572-11-10 et 182-05-14 de procéder à la première acceptation;

CONSIDÉRANT que le titulaire du protocole d'entente doit déposer une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) du coût total des travaux en garantie durant une période de douze (12) mois, soit un montant de vingt-trois mille six cent quatre-vingt-six dollars et trente-cinq cents (23 686,35 \$);

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues des Perdrix, des Sarcelles et Bernard, les servitudes de drainage et la servitude pour le réservoir d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 11 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes:

- ✓ Rue des Perdrix (lots 4 687 394 et 4 691 420);
- ✓ Rue des Sarcelles (lot 4 687 395);
- ✓ Rue Bernard (lot 5 378 089).

D'ACQUÉRIR les servitudes suivantes:

- ✓ Fossé de drainage rue des Perdrix (lots 4 687 385 et 4 687 386);
- ✓ Fossé de drainage rue des Sarcelles (lots 4 687 381, 4 687 397 et 4 687 398);
- ✓ Réservoir d'incendie (lot 4 705 240).

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la mainlevée totale des garanties hypothécaires publiées sous les numéros 20 530 257 et 21 814 050 de la circonscription foncière de Deux-Montagnes et à signer tous les documents à cet effet, le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait déposé une garantie représentant

cinq pour cent (5 %) la somme de l'estimation des travaux, soit un montant de vingt-trois mille six cent quatre-vingt-six dollars et trente-cinq cents (23 686.35 \$) pour une période de douze (12) mois.

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont aux frais du titulaire du protocole.

RÉSOLUTION 392-11-16

LIBÉRATION PROGRESSIVE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE DU « PROLONGEMENT DE LA RUE CHÂTEAUNEUF », PHASE 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-ZUCK-01

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de conformité progressif présenté par monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme CDGU, en date du 27 septembre 2016, pour des travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du « prolongement de la rue Châteauneuf », phase 1, PE-2015-ZUCK-01, lesquelles répondent aux exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT la garantie financière initiale au montant de quatre-vingt-quinze mille cinq cent quinze dollars (95 515 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 10 mai 2016 par la résolution 181-05-16 de procéder à la première acceptation et de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, à savoir la somme de soixante-dix-huit mille cinq cents dollars (78 500 \$);

CONSIDÉRANT qu'un montant de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) a été conservé afin de garantir les travaux correctifs des différentes déficiences et le paiement du montant des taxes applicables aux frais d'administration du présent protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'un montant équivalent à dix pour cent (10%) de l'estimation du coût total des travaux doit être retenu à titre de garantie pour une période de deux (2) ans, soit la somme de neuf mille cinq cent quinze dollars (9 515 \$);

CONSIDÉRANT que les différentes déficiences ont été corrigées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de six mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-trois cents (6 784.83 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 9 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie bancaire portant le numéro 214520 au montant de dix-sept mille quinze dollars (17 015 \$) le tout conditionnellement à ce que le titulaire de protocole d'entente ait versé à la Ville une garantie financière au montant de neuf mille cinq cent quinze dollars (9 515 \$) ainsi qu'un chèque au montant de sept cent quinze dollars et dix-sept cents (715,17 \$) afin de procéder aux paiements des taxes applicables aux frais d'administration du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 393-11-16
ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES
EUX PLUVIALES - PROJET DOMICILIAIRE PROMOTION
IMMOBILIÈRE LANAUDIÈRE INC. ET/OU GAUDREULT
CONSTRUCTIONS INC.

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire comporte un programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que les infrastructures seront éventuellement cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 09 février 2016 par la résolution 061-02-16 que la Ville consente à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales selon le document préparé par monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme CDGU ingénierie urbaine, en date du 02 février 2016, tel que déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement à l'entretien des ouvrages des eaux pluviales, et à tenir un registre d'entretien et de suivi, lorsque ces ouvrages seront cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC a demandé des modifications au programme d'entretien avec l'ajout de noues favorisant la recharge de la nappe phréatique du bassin versant Lepage;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du nouveau programme d'entretien du réseau d'égout pluvial du projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, selon le document révisé préparé par monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme CDGU ingénierie urbaine, en date du 12 octobre 2016, tel que déposé au MDDELCC relativement à l'entretien des ouvrages des eaux pluviales, et à tenir un registre d'entretien et de suivi, lorsque ces ouvrages seront cédés à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** l'absence d'estimation des coûts d'entretien. »

QUE LA VILLE S'ENGAGE à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales une fois ces derniers cédés à la Ville, et ce, conformément au document révisé préparé par monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme CDGU ingénierie urbaine, en date du 12 octobre 2016, ainsi qu'à tenir un registre d'entretien et de suivi, tel qu'exigé par le MDDELCC;

D'AUTORISER le maire ou, en absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 394-11-16**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE CADRE DE TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE POUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC LAROCHELLE ET PHELAN**

CONSIDÉRANT que la Ville désire améliorer la qualité esthétique de l'eau des réseaux d'aqueducs Larochelle et Phelan;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER monsieur Jean-Marc Lauzon, ingénieur, chargé de projet principal de la firme TechnoRem Inc., à présenter les plans et devis au MDDELCC et à émettre à ce dernier, une fois que les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet de traitement du fer et du manganèse pour les réseaux d'aqueducs Larochelle et Phelan, en regard de l'autorisation émise par ce Ministère.

RÉSOLUTION 395-11-16**AUTORISATION DE PROCÉDER AU REGROUPEMENT DES LOTS 1 671 744 ET 3 666 598 APPARTENANT À LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots UN MILLION SIX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE (1 671 744) ET TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 666 598) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une implantation conforme des bâtiments accessoires, il y a lieu de procéder au regroupement des lots précédemment mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le greffier, à signer tous les documents requis afin de procéder au regroupement des lots UN MILLION SIX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE (1 671 744) et TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 666 598) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 396-11-16**REJET DES SOUMISSIONS (URB-SI-2016-219) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE 2017 (URB-SI-2016-223)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour l'acquisition d'un véhicule électrique auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Belvédère Nissan Inc.;
- ✓ Albi le Géant Inc.;
- ✓ H Grégoire Nissan St-Eustache.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 01 novembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Belvédère Nissan Inc.	34 579.42 \$ *

**incluant les taxes et rabais applicables.*

CONSIDÉRANT la non-conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE REJETER la soumission reçue relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique numéro (URB-SI-2016-219);

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule électrique 2017 (URB-SI-2016-223).

RÉSOLUTION 397-11-16
DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE ET MUNICIPALISATION DES RUES DU PROJET DOMICILIAIRE « DE LA RUE DE FLEUR DE LYS, DES MARGUERITES ET DES JONQUILLES », PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2012-LCB-04

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur, de la firme CDGU en date 07 novembre 2016 recommandant la deuxième acceptation des travaux des infrastructures du développement domiciliaire « de la rue de Fleur de Lys, des Marguerites et des Jonquilles », phase 4, protocole d'entente PE-2012-LCB-04;

CONSIDÉRANT que la garantie hypothécaire initiale est d'une somme de soixante-douze mille cinq cent vingt dollars (72 520 \$);

CONSIDÉRANT que les déficiences ont été corrigées avant le pavage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent (5 %) de l'estimation du coût total des travaux, soit un montant de neuf mille cinq cent trente dollars et cinquante-sept cents (9 530.57 \$) en garantie durant une période de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser la rue de Fleur de Lys (rond-point), des Marguerites (rond-point) et des Jonquilles (tronçon entre les rues des Jacinthes et des Pensées) ainsi que la servitude de drainage située dans le rond-point de la rue des Marguerites dans le secteur du projet domiciliaire et qu'à cet effet elle désire s'en porter acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes:

- ✓ Rue de Fleur de Lys (lot 5 205 300);
- ✓ Rue des Marguerites (lot 5 205 301);
- ✓ Rue des Jonquilles (lot 4 575 493).

D'ACQUÉRIR la servitude de drainage suivante :

- ✓ Rue des Marguerites (lots 5 205 303 et 5 205 304).

D'AUTORISER la mainlevée totale de la garantie hypothécaire publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 19 610 229 et affectant les lots TROIS MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (3 513 585) et QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (4 575 491) du cadastre du Québec, et à signer tous les documents à cet effet, le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait déposé une garantie financière de cinq pour cent (5 %) du montant total de l'estimation des travaux soit un montant de neuf mille cinq cent trente dollars et cinquante-sept cents (9 530.57 \$) en garantie durant une période de douze (12) mois;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet, incluant les actes notariés;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du cessionnaire.

RÉSOLUTION 398-11-16

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES RELATIVEMENT AU DROIT DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la demande du *Club de motoneige les Lynx de Deux-Montagnes* afin d'obtenir un droit de passage pour la saison 2016-2017 sur certaines parties du chemin de la Rivière-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu :

D'AUTORISER la conclusion d'une entente avec le *Club de motoneige les Lynx de Deux-Montagnes* relativement au passage des motoneiges sur certaines parties du chemin de la Rivière-du-Nord;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à procéder à la signature des documents requis;

Ladite entente est conditionnelle à ce que les motoneigistes respectent toute réglementation en vigueur.

RÉSOLUTION 399-11-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UNE BENNE À ASPHALTE (TP-SI-2016-222)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'une benne à asphalte (TP-SI-2016-222).

RÉSOLUTION 400-11-16
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET TRANSPORT D'ABRASIFS
2016-2017 (TP-SP-2016-218)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et le transport d'abrasifs pour la saison 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 01 novembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Uniroc Inc.	131 150 \$
Carrières Laurentiennes	180 682 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise *Uniroc Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 31 octobre 2016, au montant de cent trente-et-un mille cent cinquante dollars (131 150 \$) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-330-00-622.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 401-11-16
EMBAUCHE D'UN GESTIONNAIRE DE PROJETS EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT que suite à une démission, le directeur du Service des travaux publics a entrepris les démarches nécessaires afin de combler le poste de gestionnaire de projets en génie civil;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service des travaux publics recommande l'embauche de monsieur Sylvain Comeault à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER monsieur Sylvain Comeault à titre de gestionnaire de projets en génie civil au Service des travaux publics, à compter du 28 novembre 2016;

DE LUI VERSER un salaire annuel de soixante-deux mille six cent vingt-trois dollars (62 623 \$) et de l'intégrer aux avantages prescrits à la politique portant sur les conditions de travail offerts aux employés cadres de la Ville.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi;

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 402-11-16

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- ✓ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ✓ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ✓ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

QUE la Ville de Saint-Colomban confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Saint-Colomban s'engage à fournir à l'UMQ les types et les quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Colomban confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2017;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Colomban s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Saint-Colomban procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;

QUE la Ville de Saint-Colomban reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 403-11-16

OCTROI DU CONTRAT - ACQUISITION DE VINGT (20) APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS (INC-SP-2016-220)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 08 novembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX
Aréo-feu Ltée	36 400 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de vingt (20) appareils respiratoires usagés à l'entreprise *Aréo-Feu Ltée*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 28 octobre 2016, au montant de trente-six mille quatre cents (36 400 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, au code budgétaire 22-200-00-726, projet 2016-14.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 404-11-16

NOMINATION DE DEUX (2) POMPIERS ÉLIGIBLES

CONSIDÉRANT que deux (2) postes de pompier éligible sont vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, messieurs Maxime Lacelle et Maxime Varnaitis, à titre de pompier éligible selon les termes de la convention collective en vigueur.

La présente résolution est conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de six (6) kilomètres du poste incendie 1 pour monsieur Maxime Lacelle et de six (6) kilomètres du poste incendie 2, pour monsieur Maxime Varnaitis.

RÉSOLUTION 405-11-16
AUTORISATION AU CENTRE D'ENTRAIDE DE SAINT-COLOMBAN DE PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN D'AMASSER DES FONDS LORS DE LA GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT que le Centre d'Entraide de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes :

- ✓ Côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ Montée Saint-Nicholas et montée Filion;
- ✓ Chemin de la Rivière-du-Nord et rue Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le Centre d'entraide de Saint-Colomban à tenir un barrage routier dans le but d'amasser des fonds pour la guignolée le 19 novembre 2015 de 9h00 à 15h00 aux intersections précédemment mentionnées.

RÉSOLUTION 406-11-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DEUX (2) BALANÇOIRES POUR LES PARCS À L'ORÉE-DES-BOIS ET PÉRIDOT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de deux (2) balançoires pour les parcs à l'Orée-des-Bois et Péridot;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Multi Jeux Marlin;
- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ TechSport Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Multi Jeux Marlin	5 400.00 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	7 003.00 \$
TechSport Inc.	7 899.78 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Multi Jeux Marlin, au coût de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 25 octobre 2016;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 407-11-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (BIB-SI-2016-221)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale (BIB-SI-2016-221).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h56 à 21h48.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Prévost

- ✓ Demande relative au raccordement à l'aqueduc sur côte St-Paul;

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Appui aux parents affectés par le plan de la Commission scolaire de La Rivière-du-Nord (CSRDN) visant le déplacement des élèves;
- ✓ Le véhicule électrique;
- ✓ Règlement 1009;

Madame Catherine Osorio

- ✓ Plan de la CSRDN visant le déplacement des élèves;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ L'aide financière aux athlètes;
- ✓ Plan de CSRDN visant le déplacement des élèves;
- ✓ La collecte des matières putrescibles;
- ✓ Le Service de police;

Monsieur Francis Montpetit

- ✓ Plan de CSRDN visant le déplacement des élèves;

8850

Monsieur Donald Roy

- ✓ Plan de CSRDN visant le déplacement des élèves;

Monsieur Roméo De Carufel

- ✓ Plan de CSRDN visant le déplacement des élèves;
- ✓ Relativement au climat politique.

RÉSOLUTION 408-11-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h48 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 409-12-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 410-12-16
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE EN NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

✓ Séance ordinaire du 08 novembre 2016.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 NOVEMBRE 2016**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 novembre 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million deux cent trois mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et trente-cinq cents (1 203 579.35 \$) en référence aux chèques numéros 17258 à 17346 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

**RÉSOLUTION 411-12-16
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million six cent onze dollars et vingt-sept cents (1 000 611.27 \$), en référence aux chèques numéros 17351 à 17498;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est procédé au dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit monsieur le maire Jean Dumais, mesdames les conseillères Julie Deslauriers et Stéphanie Tremblay et messieurs les conseillers Steve Gagnon, Éric Milot, François Boyer et Xavier-Antoine Lalande, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2, article 357 et suivants)* et à la transmission d'un relevé des membres qui ont déposé leurs déclarations au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES MARQUES D'HOSPITALITÉ OU
D'AVANTAGES REÇUS**

Il est procédé au dépôt du registre des marques d'hospitalité ou d'avantages reçus, conformément aux dispositions du règlement 636-2014, tel qu'amendé, intitulé Code de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Colomban et aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, lequel ne contient aucune inscription.

**RÉSOLUTION 412-12-16
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL – ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT le règlement 494-2014 concernant la régie interne des séances municipal du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer un calendrier des séances du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'élection générale, il n'y a pas de séance en octobre 2017 et que la séance de novembre 2017 est reportée au troisième mardi du mois, le tout conformément aux dispositions de la Loi et au règlement 494-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE TENIR les séances ordinaires du Conseil municipal les :

- ✓ 10 janvier 2017;
- ✓ 14 février 2017;
- ✓ 14 mars 2017;
- ✓ 11 avril 2017;
- ✓ 09 mai 2017;
- ✓ 13 juin 2017;
- ✓ 11 juillet 2017;
- ✓ 08 août 2017;
- ✓ 12 septembre 2017;
- ✓ 21 novembre 2017;
- ✓ 12 décembre 2017.

RÉSOLUTION 413-12-16

AUTORISATION DE RADIATION DE TAXES MUNICIPALES ET COMPTES DIVERS

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé madame la conseillère Stéphanie Tremblay par et résolu unanimement:

D'AUTORISER la radiation des taxes municipales pour les propriétés énumérées ci-dessous:

Année 2016		
LISTE DES TAXES À RADIER		
Propriétés de la Ville de Saint-Colomban		
Matricules	N° de lot	Capital
4962-90-7131-0-000-0000	2078167	(1,44 \$)
5061-43-0925-0-000-0000	2077929	(1,39 \$)
5065-66-7064-0-000-0000	2079573	(1,49 \$)
5267-37-8362-0-000-0000	2080016	(1,49 \$)
5366-97-0629-0-000-0000	2339086	13,69 \$
5465-20-1954-0-000-0000	2339077	(0,22 \$)
5465-50-8657-0-000-0000	2769022	(0,08 \$)
5465-51-3239-0-000-0000	2339078	(0,22 \$)
5466-42-3454-0-000-0000	2078495	(11,24 \$)
5466-51-4067-0-000-0000	2338979	(0,22 \$)
6067-18-3686-0-000-0000	4878737	(0,17 \$)
6067-29-5352-0-000-0000	4878734	(0,17 \$)
6067-29-7131-0-000-0000	4878752	(0,17 \$)
6068-31-7446-0-000-0000	4878728	(0,17 \$)
	TOTAL	(4,78 \$)

Année 2016		
LISTE DES TAXES À RADIER		
Fiches annulées avec solde existant		
Matricules	N° de lot	Capital
5369-01-4026-0-000-0000	2078139	361,43 \$
5471-90-1376-0-000-0000	3296446	0,77 \$
5765-41-0434-0-000-0000	5409214	280,57 \$
5769-55-0002-0-000-0000	1671243	473,56 \$
TOTAL		1 116,33 \$

Année 2016		
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR (DIVERS) À RADIER		
Fiches annulées avec solde existant		
Numéro de dossier	Comptes	Capital
110	Paquette et Associés, huissiers de justice	(0,74 \$)
181	Jasmin & Pirro, huissiers de justice	(0,05 \$)
184	Chantal Fontaine	50,00 \$
TOTAL		49,21 \$

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2017-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514, TEL QU'AMENDÉ, CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT AFIN D'EN MAJORER LE MONTANT

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 514-2017-06 modifiant le règlement numéro 514, tel qu'amendé, constituant un fonds de roulement afin d'en majorer le montant.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2006 DÉCRÉTANT LA MISE AUX NORMES ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (835 000 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2006 décrétant la mise aux normes et l'acquisition de véhicules et autorisant un emprunt de huit cent trente-cinq mille dollars (835 000 \$) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 414-12-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8008 PORTANT SUR L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, dans le but d'uniformiser le processus de dotation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8008 portant sur l'embauche, datée du 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION 415-12-16
ADOPTION DE LA POLITIQUE 8010 PORTANT SUR L'ACCUEIL ET
L'INTÉGRATION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-
COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique, et ce, afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux employés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER la politique 8010 portant sur l'accueil et l'intégration des employés de la Ville de Saint-Colomban, datée du 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION 416-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES (FDT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a constitué un fonds de transition doté de trois cent mille dollars (300 000 \$) pour la réalisation de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à une demande dans le cadre du projet de jardin collectif et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 417-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU FONDS DE TRANSITION FDT 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC) a constitué un fonds de transition doté de cinquante mille dollars (50 000 \$), lequel sera réparti à parts égales entre les cinq (5) municipalités de la MRC pour la réalisation de projets particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de transition FDT 2017;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 418-12-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES RELATIVEMENT À LA CONCEPTION DU NOUVEAU SITE
WEB DE LA VILLE (ADM-SI-2016-231)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à conception du nouveau site web de la Ville (ADM-SI-2016-231).

RÉSOLUTION 419-12-16
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET
LE RACCORDEMENT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUES
(ADM-SP-2016-232)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** qu'il ne connaît pas le nombre ni l'emplacement desdits panneaux d'affichage. »

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition, l'installation et le raccordement de panneaux d'affichage numériques (ADM-SP-2016-232).

RÉSOLUTION 420-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2016-11,
2016-12 ET 2016-13 AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux points suivants :

- ✓ Demande de préretraite de monsieur Normand Després (2016-11);
- ✓ Demande de report des heures accumulées (2016-12);
- ✓ Précision relativement aux congés spéciaux (2016-13).

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'entente numéros 2016-11, 2016-12 et 2016-13 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 421-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE
SURNUMÉRAIRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE - POSTE DE
SOUTIEN AUX DIVERS SERVICES ET AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT le besoin grandissant dans les divers services, et ce, notamment afin de combler le remplacement des vacances, les absences et pourvoir au surcroît de travail occasionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une lettre d'entente quant à la description de tâches de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste surnuméraire d'adjointe administrative - poste de soutien aux divers services;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2016-14 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative à la description de tâches du poste surnuméraire d'adjointe administrative – poste de soutien aux divers services.

RÉSOLUTION 422-12-16

APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la demande d'appui au Regroupement pour un Québec en santé formulée par la Direction de santé publique des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Regroupement demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois;

CONSIDÉRANT que les efforts des dix (10) dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie et que le Gouvernement souhaite mettre en place une politique de prévention en santé;

CONSIDÉRANT que les initiatives municipales de promotion des saines habitudes de vie ont un impact positif sur la santé des Québécois et sur les coûts du système public de santé, et que conséquemment celles-ci nécessitent d'être soutenues par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT que six cents (600) organisations, dont quatre-vingt-dix (90) municipalités et MRC, appuient le Regroupement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif relativement à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées par sa résolution 02-11-2016 adoptée le 22 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPUYER le Regroupement pour un Québec en santé.

RÉSOLUTION 423-12-16

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANT PATRONAL DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la convention collective des pompiers est venu à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de représentant patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et plus particulièrement monsieur Sebastien Archambault afin d'agir à titre de représentant patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des pompiers.

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de novembre 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT ET DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 22 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal d'une rencontre conjointe du Comité consultatif d'environnement et du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 est déposé.

RÉSOLUTION 424-12-16
DÉROGATION MINEURE – MONTÉE DE L'ÉGLISE (LOT 3 353 586)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant :

Matricule : 5468-05-0685;
Cadastre : 3 353 586;
Adresse : montée de l'Église

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à permettre une marge latérale nulle au lieu de 0,5 mètre pour l'implantation d'une allée d'accès commune, le tout tel qu'il appert au plan minute 37 074 préparé par Alain Thiffault, arpenteur géomètre, en date du 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 concernant la dérogation mineure 016-11-16;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié le 25 novembre 2016 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 016-11-16;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE REFUSER la dérogation mineure pour les mêmes motifs que ceux exprimés par le CCU.

RÉSOLUTION 425-12-16

PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 343, CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation pour un dépanneur avec postes d'essence sur le territoire de la Ville, situé au 343, côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de rénovation du dépanneur avec postes d'essence ayant comme adresse civique le 343, côte Saint-Nicholas, le tout tel que montré au « photomontage » préparé par monsieur Fernand Beauchamp Junior, en date du 21 novembre 2016, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 426-12-16 

ACCEPTATION DU PLAN IMAGE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES DE L'ARTISAN ET DE LA COLOMBIÈRE

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un plan image dans le cadre du prolongement des rues de l'Artisan et de la Colombière;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans l'aire d'affectation rurale champêtre;

CONSIDÉRANT que le plan image répond aux critères de développement mis de l'avant par la Ville;

CONSIDÉRANT que le rond-point nord du projet numéro 2 devra être déplacé en dehors du milieu humide;

CONSIDÉRANT que les milieux humides d'importance ont été préservés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2016 sous la résolution 017-11-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** le manque de clarification quant à la résolution 9018-16 de la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord. »

D'ACCEPTER le plan image préparé par Vincent Laroche, biologiste, en date du 19 octobre 2016, dossier KLOT14;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente pour le prolongement des rues de l'Artisan et de la Colombière, tel que prévu dans le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 245-2014 conditionnellement à ce que le titulaire s'engage à déposer l'ensemble des documents requis audit règlement avant la signature du protocole d'entente.

Le titulaire devra obligatoirement installer un ou deux réservoir(s) incendies, et ce, selon les directives du directeur du Service de sécurité incendie;

Le titulaire devra prévoir un parc dont l'emplacement sera déterminé avec le Service des sports et des loisirs;

Le protocole d'entente doit être dûment signé par toutes les parties dans un délai maximal d'un (1) an suivant l'adoption de la présente résolution. À l'expiration de ce délai, la présente résolution devient nulle et non avenue, sans autre avis ni autre formalité.

Cette résolution est conditionnelle au dépôt et à la conformité des documents requis.

RÉSOLUTION 427-12-16

REFUS DU PLAN IMAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ARAMIS

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un plan image dans le cadre du prolongement de rue Aramis;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans l'aire d'affectation rurale;

CONSIDÉRANT que le promoteur n'a pas entrepris de démarche pour informer l'ensemble des propriétaires affectés par le projet;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés seront enclavées par le projet;

CONSIDÉRANT que le plan image a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme, lequel a formulé une recommandation défavorable à l'acceptation du plan projet de développement, par sa résolution numéro 018-11-16;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE REFUSER le plan image du prolongement de la rue Aramis préparé par Guillaume Gilbert, urbaniste de la firme *APUR urbanistes-conseils*, en date du 13 septembre 2016, dossier 1410-873.

RÉSOLUTION 428-12-16**EXÉCUTION DE LA GARANTIE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2016-GAS-06 RELATIF AU PROJET DOMICILIAIRE LA VALLÉE DU GOLF PHASE 3E**

CONSIDÉRANT que le titulaire a signé avec la Ville le protocole d'entente PE-2013-GAS-06 relatif au projet domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir la bonne exécution du protocole d'entente le titulaire a remis à la Ville une garantie financière au montant de dix-sept mille cinquante-deux dollars et quatre-vingts cents (17 052.80 \$);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 24 du protocole d'entente, PE-2016-GAS-06, le titulaire s'engageait à compléter l'ensemble des travaux avant pavage dans les deux (2) mois suivant la signature du protocole d'entente, ainsi que le reste des travaux, incluant le pavage, dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivant la date de la signature par toutes les parties;

CONSIDÉRANT que le titulaire n'a toujours pas, en date des présentes, complété les travaux visés par le protocole d'entente PE-2016-GAS-06;

CONSIDÉRANT que la Ville a requis à plusieurs reprises que le titulaire complète les travaux de pavage et fournisse un certificat de conformité d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter la garantie afin que la Ville puisse compléter ou faire compléter, aux frais du titulaire, les travaux visés par le protocole d'entente PE-2016-GAS-06, y compris les travaux de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution afin de valoir à toutes fins que de droit;

QUE le Conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier, ou en son absence, le trésorier-adjoint à entreprendre toutes les démarches requises pour exécuter la garantie détenue afin de garantir les obligations du protocole d'entente PE-2016-GAS-06 relatif au projet domiciliaire La Vallée du Golf, phase 3E;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général ou toute autre personne mandatée par ce dernier à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation des travaux, et ce, en acquittant les frais à même la garantie.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 601-2016-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides.

RÉSOLUTION 429-12-16
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
601-2016-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 601-2016-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 09 janvier 2017 à compter de 17h00.

RÉSOLUTION 430-12-16
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RELATIF AU CONTRÔLE
BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS ET DES MOUCHES NOIRES

CONSIDÉRANT que par la résolution 504-12-15, la Ville de Saint-Colomban a octroyé un contrat relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs et des mouches noires;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit que le contrat est d'une durée d'une (1) année avec la possibilité de renouvellement pour deux (2) années optionnelles, à la discrétion du Conseil municipal pour les années 2017 et 2018, en indexant le prix soumissionné en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du premier novembre précédant l'année de renouvellement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** le manque de ventilation du prix. »

DE RENOUVELER le contrat avec l'entreprise *G.D.G. Environnement Ltée*, pour l'année 2017, au montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante dollars et seize cents (285 060.16 \$), excluant les taxes applicables, conformément au devis;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 431-12-16
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE
2017

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour l'acquisition d'un véhicule électrique 2016 ou 2017 auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Belvédère Nissan Inc.;
- ✓ Albi le Géant Inc.;
- ✓ H. Grégoire Nissan St-Eustache.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 24 novembre 2016:

ENTREPRISES	PRIX (incluant les taxes et rabais applicables)
Belvédère Nissan Inc.	37 994.12 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un véhicule électrique 2017 à l'entreprise *Belvédère Nissan Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 21 novembre 2016, au montant de trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et douze cents (37 994.12 \$), incluant les taxes et rabais applicables ;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, au code budgétaire 23-070-00-724, projet 2016-12, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 432-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES
DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et la nécessité de procéder à différents appels d'offres pour la fourniture de biens et services dans le cadre des activités du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics de procéder aux appels d'offres nécessaires, dans le respect des budgets alloués, pour les opérations du Service des travaux publics, tels que:

- ✓ Acquisition d'un camion 12 roues (TP-SP-2016-224);
- ✓ Travaux de pavage de diverses rues, programmation 2017 (TP-SP-2016-225);
- ✓ Acquisition d'un camion outil de type cube (TP-SI-2016-226);
- ✓ Services professionnels pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour la construction d'un garage municipal (TP-SI-2016-227).

RÉSOLUTION 433-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AFIN DE
PERMETTRE L'ACCÈS AUX RÉSIDENTS LORS DES TRAVAUX DE
REPLACEMENT DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-
LAC

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente afin de permettre l'accès aux résidents lors des travaux de remplacement du pont P-09379, situé sur la rue Tour-du-Lac ;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'aménagement d'une voie de contournement, il y a lieu de conclure une entente avec le propriétaire du lot concerné;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement sera aménagée, selon les termes et conditions de l'entente à intervenir, à même une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (2 078 792) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la construction d'une voie de contournement avec le propriétaire du lot précédemment mentionné.

RÉSOLUTION 434-12-16
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - PROJET : REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR
DIVERSES ROUTES

CONSIDÉRANT la subvention accordée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - Projet : remplacement de ponceaux sur diverses routes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer l'entente établissant les conditions entourant ladite contribution financière, notamment en matière de modalités de versements et d'obligations des parties.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2017-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 520-2017-15 modifiant le règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION 435-12-16
EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour deux (2) postes de pompier;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ces postes;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Frédéric Coté et David Grégoire-Poulin;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Frédéric Coté et David Grégoire-Poulin, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de six (6) kilomètres du poste incendie 1, pour monsieur Frédéric Côté, et de six (6) kilomètres du poste incendie 2, pour monsieur David Grégoire-Poulin.

RÉSOLUTION 436-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE D'APPAREILS RESPIRATOIRES USAGÉS

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a procédé par appel d'offres à l'acquisition des nouveaux appareils respiratoires usagés;

CONSIDÉRANT que suite à cette acquisition il y a lieu de se départir des anciens appareils respiratoires usagés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à la vente des vingt (20) appareils respiratoires usagés, cylindres et accessoires par appel de propositions et fixer la mise à prix à dix mille dollars (10 000 \$).

RÉSOLUTION 437-12-16

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE LA FORMATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban prévoit la formation de :

- ✓ 1 pompier pour le programme Pompier 2,
- ✓ 3 pompiers pour le programme Opération de véhicule d'élévation,
- ✓ 4 pompiers pour le programme Sauvetage sur plan d'eau;
- ✓ 10 pompiers pour le programme Connaissance sur la progression du feu et des phénomènes thermiques, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 438-12-16
AUTORISATION DE PROCÉDER À DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES
DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES SPORTS ET DES
LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville et la nécessité de procéder à différents appels d'offres pour la fourniture de biens et services pour le Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint ou toute autre personne mandaté par ce dernier, à procéder aux appels d'offres suivants:

- ✓ Acquisition et installation de modules de jeux au parc de la Volière et à l'Orée-des-Bois (LOI-SI-2016-228);
- ✓ Acquisition d'une excavatrice Kubota KX040 (LOI-SI-2016-229);
- ✓ Aménagement d'un parc situé sur la rue de l'Alizé (LOI-SP-2016-230).

RÉSOLUTION 439-12-16 
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DANS LE
CADRE DU PROJET DE TRACÉ CYCLABLE POUR LE TRONÇON
ÉMERAUDE-LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une servitude de passage afin de procéder à la continuité du tracé cyclable pour le tronçon Émeraude-Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis d'obtenir une servitude de passage sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT TROIS (1 990 403), du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et unanimement résolu:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'obtenir une servitude de passage sur une partie du lot ci-avant mentionné;

DE MANDATER maître Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT TROIS (1 990 403) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 440-12-16
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN FILET PROTECTEUR POUR LE
TERRAIN DE SOCCER DU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un filet protecteur pour le terrain de soccer situé au parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Le Groupe Sports inter Plus Inc.;
- ✓ Distribution sport & Loisirs ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Le Groupe Sports inter Plus Inc.	5 518 \$
Distribution sports & Loisirs	5 520 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat auprès de la compagnie *Le Groupe Sports inter Plus Inc.*, au coût de cinq mille cinq cent dix-huit dollars (5 518 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 24 novembre 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2016-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 441-12-16 
OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE POUR LA PATINOIRE (LOI-SP-2016-217)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 12 décembre 2016:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX (incluant les taxes)	POINTAGE FINAL
Coursol Miron Architectes Inc.	96	29 318.63 \$	49.80
DWB Consultants	89	30 353.40 \$	45.80
Laurentides Experts-Conseils Inc.	80	64 845.90 \$	20.05

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels pour la conception de plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction d'une couverture pour la patinoire à l'entreprise *Coursol Miron Architectes Inc.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 30 novembre 2016, au montant de vingt-cinq mille cinq cents dollars (25 500 \$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-15-711, projet 2016-17.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 442-12-16

APPUI À LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et au ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

D'APPUYER la Déclaration des bibliothèques du Québec.

RÉSOLUTION 443-12-16

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (BIB-SP-2016-233)

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée suite à l'appel d'offres sur invitations relatif aux travaux de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale (BIB-SI-2016-221);

8870

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale (BIB-SP-2016-233).

RÉSOLUTION 444-12-16
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'avis public qui annonce la séance extraordinaire exclusive au budget, laquelle est prévue pour ce jour à 20h30;

CONSIDÉRANT que la présente séance régulière, n'est pas terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AJOURNÉE à 20h30 la présente séance afin de tenir la séance extraordinaire exclusive au budget, et de reprendre la présente séance dès que la séance extraordinaire exclusive au budget sera terminée.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban, relative au budget, tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 20h30**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 20h30.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 445-12-16
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19)*.

RÉSOLUTION 446-12-16
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre :

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** que depuis deux (2) ans, il y a des surplus et qu'il s'attendait à une diminution. »

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2017 telles que présentées, à savoir:

RECETTES	2017
Taxes générales	11 465 500 \$
Eau	146 560 \$
Matières résiduelles	835 150 \$
Taxes sur une autre base	517 020 \$
Service de la dette	245 550 \$
Paiement tenant lieu de taxes	120 280 \$
Autres revenus	1 944 180 \$
Transferts	674 790 \$
TOTAL	15 949 030 \$

CHARGES	2017
Administration générale	2 527 240 \$
Sécurité publique	3 135 870 \$
Transport	3 343 350 \$
Hygiène du milieu	1 709 600 \$
Santé et bien-être	4 500 \$
Aménagement et urbanisme	578 370 \$
Activités récréatives	1 629 890 \$
Activités culturelles	671 960 \$
Frais de financement	459 720 \$
Affectations	1 888 530 \$
TOTAL	15 949 030 \$

RÉSOLUTION 447-12-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 08 novembre 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote

8873

contre et demande que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

« **CONSIDÉRANT** l'annonce de deux (2) années consécutives de surplus, il s'attendait à une diminution. »

D'ADOPTER le règlement numéro 1001-2017 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET

La période de questions s'est tenue de 20h55 à 21h01.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Andrée Habel

- ✓ Élaboration du budget;
- ✓ Participation aux Caucus;

Monsieur Jean-Luc St-Yves

- ✓ Processus budgétaire.

RÉSOLUTION 448-12-16 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21h02 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 décembre 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 449-12-16
REPRISE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la séance régulière du 13 décembre a été ajournée à 20h30 afin de tenir la séance extraordinaire exclusive au budget;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre la séance régulière afin d'épuiser l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

DE REPRENDRE la séance à 21h03.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 21h03 à 21h22.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Laurent Guérin

✓ Émondage des arbres;

Madame Catherine Osorio

✓ Dépôt d'une pétition relative à la nouvelle école;

Monsieur André Bélanger

✓ Déneigement;
✓ Fosse septique et protection des puits;
✓ Protection des cours d'eau;

Madame Andrée Habel

✓ Sentier multifonctionnel;
✓ Le PIIA relativement 343, côte Saint-Nicholas;
✓ Le Comité consultatif d'environnement (CCE).

8875

RÉSOLUTION 450-12-16
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h23 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière